Aucun journal ne publie autant de nouvelles et ne possède un meilleur service de renseignements agricoles que La Patrie Hebdomadaire

La Patrie
EDITION HEBDOMADAIRE, (Le Cultivateur)

La Patrie Hebdomadaire est le mieux rédigé et le plus complet de tous les journaux de langue française du Canada. : : : : : - :

45e ANNEE—No 44 MONTREAL, JEUDI 6 SEPTEMBRE 1917 LE NUMERO : UN CENTIN

UNE ERE INOUIE DE TERREUR ET D'ANGOISSE

ELIE LALUMIERE EST MIS SOUS ARRET

Escorté d'agents de la police fédérale, il assiste aux procédures faites par son avocat dans le but de le faire libérer.

La huitaine qui vient de s'écouler a été marquée d'événements dramatiques qui laisseront une empreinte lugubre et douloureuse dans l'histoire. Montréal et la région qui l'entoure semblent avoir été choisis pour théâtres des pires attentats criminels dont les annales de la police fassent mention. Le bill de la conscription, qui a soulevé à la Chambre des Communes d'Ottawa un si long et sensationnel débat et qui, incidemment, s'est greffé aux horribles attentats commis dans les campagnes, a porté au paroxysme la surexcitation populaire dans certains quartiers de la métropole et servi à quelques jeunes agitateurs, imbus d'un patriotisme mal dirigé, de prétexte pour exercer sur les foules la plus pernicieuse influence. Aux brigandages et aux vols à main armée qui avaient terrorisé la région avoisinant la métropole, aux assauts meurtriers et aux lâches assassinats qui s'étaient pour ainsi dire accumulés quelques semaines auparavant, a succédé l'anarchiste tentative de Cartierville dont les lecteurs de la PATRIE ont lu les effroyables détails, puis, dès lors, l'atmosphère fut remplie de lourdes rumeurs à travers lesquelles l'on entendait parler de révoltes, d'émeutes, de grèves, de sourdes conspirations.

La police fédérale, la sûreté provinciale, les agences de police de la ville, mises sur pieds, étendirent leurs filets dans toutes les directions; la chasse aux brigands fut organisée de toutes parts, et le résultat attendu est arrivé, comme la PATRIE l'avait prévu, analysé d'avance, exposé presqu'à la lettre, tant notre service d'informations a été si sûrement bien mené.

Nos lecteurs constateront, aux récits complets que nous donnons ci-après des terreurs et des brigandages qui ont épouvanté l'Assomption et les districts ruraux des alentours, aux narrations stupéfiantes des vols de dynamite à Maisonneuve et de l'emploi anarchiste qu'on a fait de ces explosifs à la demeure du comte Sir Hugh Graham d'Atholstan, à Cartierville, aux révélations des abominables complots ourdis par la bande de mécréants qui a été trahie, vendue, après avoir été leurrée comme elle le méritait d'ailleurs, aux échos fulgurants de suicide, de menaces de mort, etc . . . ., nos lecteurs, disons-nous, constateront combien étaient justes et trop fondées hélas les sinistres appréhensions que nous faisait entretenir l'angoissante mise en scène des apaches et des dynamitards dont les noms s'étalent aujourd'hui sous les yeux consternés de la population.

Espérons que ce régime de terreur est maintenant arrivé à son terme et que la paix reviendra avec l'ordre rétabli pour toujours.

Nous donnons ci-après, par ordre chronologique, le récit circonstancié des forfaits qui ont été commis en ces derniers jours et des captures que la police a opérées.

ELIE LALUMIERE MIS SOUS ARRET

MONTREAL, 31 août. — Sous la garde de l'assistant grand-connétable Saint-Mars, des détectives Garand et Brissette de l'agence Thiel, et de l'inspecteur Giroux, de la police fédérale, Elie Lalumière, anticonscriptionniste notoire et ancien président de la ligue des "Constitutionnels" a comparu ce matin devant le juge Monette, en cour de Pratique. Au sens que l'on donne habituellement à ce mot, il serait peut-être plus juste de dire que le détective Garand et l'inspecteur Giroux, qui avaient été sommés de le faire en vertu d'un bref d'habeas corpus, ont comparu dvant le juge Monette.

1 septembre

Elie Lalumière a fait des aveux complets. Il a dénoncé ses complices, si complices il y a. Car, bien entendu, les avocats de la défense, Mtres Alban Germain, C. R. et Albert Théberge, C. R., entendent soutenir que la prétendue confession de Lalumière a été obtenue illégalement, par intimidation, et que ses déclarations en de pareilles conditions ne pouvent avoir aucune valeur légale. Nous avons déjà annoncé qu'un jeune reporter de cette ville avait été arrêté en rapport avec cette affaire. On sait maintenant que le journaliste a été arrêté par les agents de Thiel à la suite des révélations de Lalumière dont il était un ami intime.

Lalumière a donné les noms de plusieurs autres individus qui auraient été mêlés de près ou de loin à cet attentat contre le château de Lord Athelstan, à Cartierville, et à ce vol de dynamite à la carrière Martineau à Rosemont qui fut la préliminaire de tous ces événements dramatiques. Deux des individus qui ont été mentionnés par Lalumière en rapport avec l'attentat de Cartierville et qui n'ont pas été pincés encore sont des repris de justice des plus dangereux qui sont en liberté depuis quelques mois à peine. L'un, celui qui aurait dirigé l'escouade des dynamiteurs dans leur audacieux coup de main à Cartierville, est apparenté à l'un des avocats les plus en vue de la métropole, dont la résidence est sise sur le chemin Sainte-Catherine, à Outremont.

C'est chez cet avocat que Lalumière fut arrêté par les détectives Garand et Brisette, de l'agence Thiel. S'il faut en croire certaines informations qui ont été communiquées aux avocats de la défense, les détec-

(SUITE A LA 2ème PAGE)

L'hommage posthume au héros disparu

Les restes du regretté major Laviolette sont déposés sur un affut de canon pour être transportés à l'église Cathédrale. — (Cliché du photographe de la PATRIE).

Les dynamitards et bandits de l'auto

LES FAITS EXPOSES DANS LA "PATRIE" SONT CONFIRMES

Plutôt que de se rendre, le jeune désespéré, Leduc alias Handfield se flambe la cervelle en présence des agents qui le poursuivaient.

Lalumière a continué ses révélations à la police et facilite à celle-ci les moyens de réunir toutes les pièces justificatives qui mettront fin à la conspiration ourdie dans le but de semer la destruction et la mort dans notre population.

La fin tragique d'un irresponsable

4 septembre

Quelle que peut avoir été son importance au point de vue politique, il n'en reste pas moins que le mouvement anti-conscriptionniste à Montréal aura été marqué d'épisodes éminemment dramatiques.

L'arrestation sensationnelle d'Elie Lalumière, l'âme de la formidable entreprise réactionnaire chez les jeunes et le président des "Constitutionnels", sa délation qui tombe en coup de foudre; puis le suicide de ce bandit tragique, Handfield, qui, blessé, et se sentant incapable de résister plus longtemps à ceux qui le poursuivent, se brûle la cervelle pour échapper à la justice et épargner les siens, se détachent en relief parmi tant d'autres incidents qui se sont déroulés la semaine dernière et ont tenu le public en haleine.

La PATRIE était bien informée lorsqu'elle annonçait samedi que Lalumière avait consenti à livrer ses camarades, et qu'après une rencontre à coups de révolver où elle n'avait pas eu le dessus, la police était maintenant à la poursuite de deux terribles malfaiteurs qui avaient juré de mourir avant de se rendre.

L'un d'eux a déjà tenu parole. Handfield appartenait à une famille des plus honorables dont il faisait le désespoir. Dieu seul sait ce qu'ont souffert son père et sa mère. La dernière pensée du criminel, toutefois, a dû être pour eux, puisqu'il a préféré se faire justice que de voir le nom de sa famille déshonoré par la Cour d'Assises et l'échafaud.

Ce jeune homme de vingt-deux ans qui s'était jeté dans le crime dès sa plus tendre jeunesse a été enterré ce matin dans un cimetière de campagne. Seuls, un de ses frères venu de Montréal pour s'occuper des formalités, les représentants de la justice et quelques villageois ont assisté à la lugubre cérémonie.

Nous donnons plus loin des détails sur la fin tragique du bandit. Handfield a-t-il participé à la série de crimes révoltants qui ont eu récemment pour théâtre le comté de l'Assomption?

La police le soutient. L'inspecteur Giroux de la police fédérale déclare que l'individu qui a été enterré ce matin, était bien ce "grand roux aux yeux fulgurants et si terribles" que l'on retrouve en chaque attentat de l'Assomption et de St-Sulpice et que les fermières Landry et Payette ont dépeint si exactement. Que cela puisse être le fait!

A la nouvelle de la présence de bandits en auto à Lachute dimanche après-midi, le chef Lorrain, de la police provinciale, avait dépêché sur les lieux quatre de ses meilleurs agents qui n'ont pas abandonné la poursuite depuis. Le chef Lorrain fit en sorte également d'enfermer au moyen du téléphone et du télégraphe les brigands dans un réseau dont il leur sera difficile de sortir sans être capturés.

En outre, hier soir, vers minuit, six détectives municipaux, armés jusqu'aux dents, sont partis en une puissante "touring car" à Saint-Camille où Monette alias Girard, le compagnon de Handfield, et un desperado aussi déterminé que lui, est supposé être réfugié dans les bois.

Monette ne peut plus échapper à la justice.

REPRIS DE JUSTICE

Handfield et Monette étaient tous deux machinistes de leur métier, et de très habiles ouvriers. Ils auraient pu gagner honnêtement dix dollars par jour.

Quand le lieut.-col. Dansereau forma son 69ème bataillon, les deux jeunes gens s'y enrôlèrent, mais une fois à Valcartier, leurs instincts reprirent le dessus, et un beau jour ils disparurent avec l'automobile d'un officier. Ils furent arrêtés à Montréal. Des influences intervinrent en leur faveur. L'automne dernier, Handfield et Monette étaient traduits un matin devant le magistrat de police. Ils avaient été arrêtés pendant la nuit à la pointe du révolver par des constables qui les avaient surpris dans un garage appartenant à l'échevin Corbin d'Outremont. Ils furent, cette fois, condamnés à deux ans de pénitencier. Mais ces malheureuses influences qui les avaient déjà tiré d'une mauvaise affaire firent que les deux forçats sortirent du bagne douze mois avant l'expiration de leur peine.

Il semble qu'à ce moment de leur carrière les deux jeunes criminels résolurent de renoncer au crime. Par l'entremise d'une société appelée la Ligue de l'Honneur qui se charge du relèvement moral des forçats libérés et de leur soulagement matériel ils obtinrent de bonnes places dans une usine. Puis leurs mauvais penchants les reprirent.

Ils étaient des esclaves des terribles drogues qui ont conduit tant d'honnêtes jeunes garçons dans la voie du crime. C'est alors qu'ils entrèrent en relations avec d'autres jeunes gens qui commencèrent par faire de la politique et qui aboutirent au vol et au meurtre.

LA MORT DU BANDIT

La manière dont Handfield est mort donne une idée de son caractère, de son extraordinaire énergie.

Poursuivi par une escouade de cultivateurs armés de carabines, Handfield tirait sans relâche sur ses poursuivants en s'abritant autant qu'il le pouvait derrière des arbres ou des accidents de terrain. Il arriva ainsi à la rivière et n'hé-

(SUITE A LA 2ème PAGE)

DECOUVERTE D'UNE FABRIQUE DE BOMBES ; CINQ ARRESTATIONS

Les nouveaux inculpés arrêtés dans le cours de la nuit dernière seraient des participants au complot qui avait pour but de détruire des édifices et d'assassiner des hommes publics.

Le nommé Joseph Tremblay, compagnon de Handfield et de Monette fait de sensationnelles révélations aux autorités.

DES PRECAUTIONS SONT PRISES

4 septembre

L'arrestation de cinq individus sous l'accusation d'avoir participé au vol de dynamite à la carrière Martineau, à Rosemont, et la découverte chez l'un des prévenus de huit boîtes contenant de la dynamite, des fusées et des détonateurs... et peut-être des bombes, si les déclarations de l'un des inculpés qui s'est fait le dénonciateur de ses camarades sont vraies — tel est le bilan de la journée d'hier de nos détectives municipaux en rapport avec leurs recherches sur les vols et attentats à la dynamite qui ont jeté l'émoi dans la métropole en ces derniers temps.

Les cinq prisonniers sont de simples journaliers et des ouvriers machinistes. Chose remarquable, et qui a causé de la surprise, alors que l'on s'attendait à rencontrer de tout jeunes gens en cette affaire, puisque ce sont les plus visés par la loi de la conscription, on pourra se rendre compte que les accusés d'hier sont des hommes d'âge mûr. Trois, en effet, ont dépassé quarante-cinq ans.

Voici les noms, adresses et état déclarés par les prévenus et qui apparaissent sur la liste de la Cour de Police :

Néré Arsenault, 2907 rue Masson, journalier, 45 ans ; Joseph Tremblay, 2571 rue Châteaubriand, journalier, 28 ans; Joseph Paquette, 1004 rue Henri-Julien, machiniste, 21 ans ; Louis Bolduc, 2204 rue Bourbonnière, 44 ans ; Arthur Blackwell, 2004 rue Bourbonnière, machiniste, 46 ans.

Les détectives qui ont opéré ces arrestations sont le chef de la sûreté, M. Joseph Charpentier, les agents Degroselliers, Labine et Martin.

Le premier qui a été appréhendé a été Joseph Tremblay. C'est le détective Martin qui l'a emmené seul au bureau de la sûreté vers cinq heures hier après-midi. Quelques instants plus tard, Tremblay était "cuisiné" de telle manière qu'il faisait des révélations complètes. Il désigna ses prétendus complices et fit connaitre leurs adresses.

Entr'autres déclarations intéressantes, Tremblay apprit aux détectives que l'un de ses complices avait fabriqué des bombes qu'on trouverait avec la balance de la dynamite volée chez Martineau. Un fait devait bientôt confirmer dans une certaine mesure le renseignement du délateur.

En effet, sur l'un des prisonniers on trouva un livre traitant de la fabrication des explosifs, des diverses machines infernales et des bombes. On conçoit qu'à la suite des déclarations, les détectives, qui ne sont pas des experts dans la matière, y allèrent délicatement pour manoeuvrer les redoutables colis et opérer leur transport à l'Hôtel de Ville. Cet après-midi un expert du gouvernement viendra procéder à l'ouverture des mystérieuses boîtes et à l'examen de leur contenu.

Quelques-uns des accusés ont-ils participé à l'attentat contre le château de Lord Atholstan à Cartierville ? Dans son rapport à ses supérieurs, le chef Charpentier mentionne que d'après ses informations, quelques-uns d'entre eux y auraient pris une part active.

Les arrestations d'hier ont été opérées sans incident remarquable. Un seul des prévenus était armé d'un revolver. Il déambulait sur le trottoir lorsqu'il fut signalé aux agents, qui étaient en auto. A la vue des policiers qui sautaient à terre et accouraient dans sa direction, l'homme mit la main à sa poche comme pour se saisir de son arme, mais il en fut empêché par la prompte action des détectives qui le maitrisèrent en un clin-d'oeil.

La dynamite a été découverte, cachée à la vue sous un tas de foin, dans le hangar de Henri Arsenault, 2907 rue Masson.

Vers minuit, hier soir, les détectives McManus, Brodeur, McCann, Martin et Desgroselliers partaient en compagnie du nommé Joseph Tremblay dans la direction de Saint-Canut, en une puissante automobile de tourisme. Ils étaient tous armés de carabines. D'après les informations fournies hier soir à la police, Monette, le compagnon de Handfield, — le bandit qui s'est suicidé au moment où il allait être capturé — serait réfugié dans les bois de cette région et aurait élu domicile dans une cabane à sucre. Comme Handfield, Monette a fait serment de combattre la justice jusqu'à la mort. On s'attend à un combat sanglant. Ce midi, chose assez extraordinaire, le chef Charpentier n'avait pas encore reçu de nouvelles de ses agents. Peut-être sont-ils en plein bois à soutenir une lutte mortelle avec les bandits.

On cherche à le capturer mort ou vivant

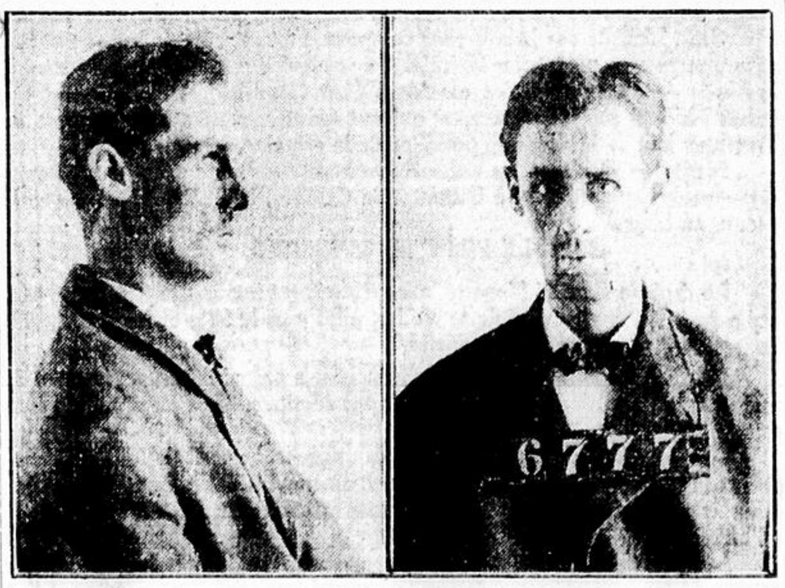

LE NOMME HENRI MONETTE, alias Girard, l'un des dynamitards de Cartierville et auteur présumé du meurtre de Saint-Sulpice, à qui une escouade d'agents fédéraux, provinciaux et municipaux donne la chasse depuis vendredi. La dernière nouvelle reçue à midi est que l'individu est traqué dans un bois dans le voisinage de Sainte-Agathe.—Signalement: né en 1894 aux Trois-Rivières, mesure 5 pieds 6 pouces; teint châtain; cheveux bruns; yeux bleus, occupation, machiniste et électricien; poids 129 livres.

L'un des dirigeants de la police

LE CHEF CHARPENTIER, de la sûreté municipale, qui a dirigé les recherches qui ont amené la capture des comploteurs et la découverte des dépôts de dynamite et de bombes. On voit ici le chef à son bureau initialant les ordres que son assistant transmet ensuite à chacun des agents.

On se demandait ce matin qui avait pu communiquer à la sûreté les renseignements relatifs à la présence de Monette aux environs de Saint-Canut. On conjecturait que ce ne pouvait être autre que le même Tremblay, qui avait déjà trahi ses autres camarades. Le fait qu'il a accompagné les agents dans leur expédition à la campagne semble confirmer cette hypothèse.

Tremblay accompagnait-il Handfield et Monette à Lachute ? Et est-il revenu à Montréal par chemin de fer ? La police n'a pas voulu l'admettre.

Avec l'arrestation de Lalumière, la mort de Handfield, la capture imminente et certaine de Monette et les arrestations d'hier et la découverte de toute la dynamite volée à la carrière Martinetu, la police pense avoir donné à l'organisation des dynamitards un coup mortel.

Les accusés seront traduits cet après-midi devant le magistrat de police. On ne sait pas au juste quelles seront, à part la charge de vol de dynamite à la carrière Martineau, les accusations formulées contre les inculpés. Ce sera l'affaire de l'avocat qui représentera le gouvernement en cette affaire de les rédiger.

Cet après-midi comparaîtra également devant le juge Lanctôt en cabinet particulier, Elie Lalumière.

La défense fera peut-être une demande de mise en liberté sous cautionnement, mais on ne croit pas que Lalumière tienne beaucoup pour le moment à jouir de sa liberté. L'enquête sera ensuite fixée à vendredi prochain. D'après certains renseignements qui ont été fournis à la police ce matin, l'organisation des dynamitards avait comploté de faire sauter l'Hôtel de Ville et d'autres grands édifices de Montréal ainsi que les demeures de citoyens mêlés à la vie publique.

La Fête du Travail qui a été célébrée si paisiblement par les ouvriers de notre ville, aurait pu être un jour de deuil et de désastre. En effet, si les dynamitards n'avaient pas été dérangés et intimidés par les arrestations des jours derniers, ils avaient tout préparé pour faire sauter le Palais de Justice, l'Hôtel de Ville, les traverses de chemins de fer et assassiné trois hommes éminents de la métropole.

"Ce n'était jas des projets vagues et imprécis. Un plan avait été arrêté, un système défini et les bandits procédaient avec méthode.

"Il y a quelque temps, Monette alla trouver le propriétaire et le gérant d'une grande compagnie, les emmenant dans une ruelle en arrière de la bâtisse et leur montrant un endroit où l'on avait enlevé des planches, il leur dit: "Vous voyez, les préparatifs sont prêts, prenez garde."

Voici maintenant le rapport qui a été fait ce matin par le chef Charpentier relativement à l'arrestation d'hier:

"J'ai l'honneur de faire rapport que nous avons arrêté cinq individus qui sont impliqués dans le vol de dynamite à la carrière Martineau. Nous avons raison de croire que deux des membres de la bande faisaient partie de la bande de Hanfield et Monette. Nous avons découvert toute la dynamite qui a été volée à la carrière, à l'exception d'une boite de cinquante livres. Je comprends qu'une partie du contenu de cette boite a été employée pour faire sauter la résidence de Lord Atholston et que la balance a été retrouvée par la police fédérale lorsque elle fit une descente à la maison No 2571 Châteaubriand. Nous avons trouvé en tout huit boites contenant de la dynamite, des détonnateurs et des fusées. Je suis également informé que dans quelques-unes de ces boites il y a des bombes.

"L'un des cinq accusés est supposé avoir fabriqué les bombes en question. Nous sommes informés de ce fait par Tremblay, le premier des cinq hommes arrêtés. Nous croyons qu'il dit la vérité parce que en fouillant l'un des prisonniers nous avons découvert sur lui un livre enseignant comment fabriquer des bombes."

LA CHASSE CONTINUE

A St-Canut, 4.—Hier on a arrêté des individus que l'on croyait affiliés à la bande des bandits de l'auto. On les a envoyés à Lachute.

Lachute, 4.—M. le maire Lavigueur, de Lachute nous avertit que Monette et Tremblay sont encore au large et que ces deux bandits de l'auto sont partis dans la direction de Ste-Agathe des Monts.

Ste-Agathe des Monts, 4.—Une automobile portant des insignes de la Croix Rouge a été trouvée renversé près de la voie ferrée à Ste-Agathe des Monts. L'auto était abandonnée et il n'y avait aucune trace d'accident.

On se demande si cette voiture n'a pas été volée par les bandits qui s'en seront servi pour fuir et l'auront abandonnée pour se sauver dans la campagne.

MONETTE INTROUVABLE

A la dernière heure, on nous informe que les cinq agents de la sûreté de Montréal, qui avaient été envoyés la nuit dernière par le chef Charpentier, à Saint-Canut, où Monette était supposé être réfugié avec un autre bandit, sont revenus quelques minutes après midi aujourd'hui, sans avoir pu localiser le "hors la loi"

Les détectives ont été informés à St-Canut, que Monette, après avoir séjourné durant un certain temps dans les bois, était disparu. En dépit de leurs efforts les policiers n'ont pu retrouver ses traces. Il est probable que le chef Lorrain, de la police provinciale, partira cet après-midi avec une escouade de ses agents en vue de poursuivre le fugitif et de procéder à sa capture. La population de la région est terrorisée .

ELIE LALUMIERE EST MIS SOUS ARRET

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

tives auraient tenté la veille d'opérer l'arrestation de ces personnages, mais sans succès, ayant été repoussés à coups de révolvers.

Le chef Charpentier de la Sûreté municipale qui a eu quelque chose à faire ainsi que l'inspecteur Giroux, de la police fédérale, à ces arrestations, prétend qu'il aurait mis toute la bande des dynamiteurs en état d'arrestation, n'eût été la précipitation de certains de ses collaborateurs. Il parlait alors de la descente avant-hier après-midi dans une maison de la rue Châteaubriand à Villeray. Les policiers en question auraient eu la maladresse de requérir tout un détachement militaire de plus de cinquante soldats et d'ameuter tout un quartier.

Naturellement, quand les représentants de la loi firent irruption dans la maison, ils n'y trouvèrent pas ceux qu'ils recherchaient. Celui, qui en premier lieu a fourni les renseignements à la police est un jeune homme du nom de "noir" Desjardins qui s'est déjà distingué de la même manière en d'autres causes, notamment dans l'affaire de la fabrication de faux billets de banque à Berthier.

La nouvelle de la déclaration de Lalumière est arrivée comme un coup de foudre. La chose fut connue dès hier après-midi à la suite du témoignage devant le juge Monette, en cour de Pratique, du capitaine J. N. Carter, régistraire des sujets ennemis, aux bureaux d'immigration de la rue Saint-Antoine, qui, en réponse à une question du magistrat déclara que Lalumière avait refusé, le lendemain de son arrestation d'être remis en liberté. Par ailleurs, les explications du registraire qui a déclaré prendre toute la responsabilité de la détention de Lalumière ont été loin d'être claires.

¡Quel est votre titre officiel? s'enquiert Mtre Germain.

—Régistraire des sujets ennemis.

—Pourquoi avez-vous fait arrêter Lalumière?

—Parce que j'avais reçu des instructions d'Ottawa à son sujet.

Vous étiez disposé à le relâcher le lendemain?

—Oui.

—Considérez-vous qu'un citoyen britannique est un sujet ennemi?

—Non.

—En ce cas, comment expliquez-vous son arrestation et sa détention sans le privilège de communiquer avec son avocat et de comparaitre devant un tribunal pour se défendre ?

Mtre Germain fit alors remarquer qu'il semblait que l'on fût revenu au temps des lettres de cachet.

Dans cette cause, Mtre N. K. Laflamme, C.R., est conseil et Mtre Peers Davidson représente les autorités fédérales. Cela n'a pas été sans causer quelque surprise.

Mtres Théberge et Germain avaient présenté une requête demandant l'émanation d'un bref d'habeas corpus aux fins de faire comparaître le prévenu devant un tribunal et d'obtenir sa mise en liberté.

Mtre Laflamme plaida contre le maintien de cette ordonnance. Le juge Monette a pris la cause en délibéré et doit se prononcer demain matin. Soit qu'il supprime l'habeas corpus, soit qu'il le maintienne et ordonne ainsi l'élargissement de Lalumière, ou soit encore qu'il décide de remettre le détenu en liberté sous cautionnement jusqu'à ce qu'il rende un jugement définitif.

D'autre part, le détective Giroux s'est rendu hier après-midi à la demeure du juge Lanctôt et lui a fait signer un mandat d'arrestation contre Lalumière, l'accusant de tentative de meurtre sur la personne de Lord et de Lady Atholstan, de tentative de voies de lésions corporelles graves sur les habitants du château et de vol de dynamite à la carrière Martineau.

Serait-il libéré en vertu d'un bref d'habeas corpus, Lalumière serait indubitablement réarrêté sous les accusations précitées.

D'un autre côté, des avocats prétendent qu'en étant remis en liberté provisoire sous cautionnement le prévenu ne pourrait être légalement réarrêté sur les mêmes faits.

Quand le témoin Carter, après avoir expliqué tant bien que mal l'arrestation de Lalumière, eût déclaré qu'il avait offert la liberté à Lalumière et que celui-ci avait refusé de s'en aller, Mtre Alban Germain jeta un long regard à son client. Il était évident pour lui que Lalumière, suivant une expression policière, avait "mangé le morceau".

Lalumière était alors assis entre deux policiers et la sueur lui perlait au front. Il était entouré de plusieurs de ses amis de la veille qui ne saisirent apparemment pas la gravité de la chose.

On explique maintenant pourquoi Lalumière téléphonait à sa femme le lendemain de son arrestation qu'il ne saurait quitter le lieu de sa détention qu'au risque de ses jours.

On dit que Lalumière a exigé avant de faire sa confession l'assurance qu'il obtiendrait la protection de la Couronne, dût-il en venir à servir de témoin à charge.

Lalumière a deux frères. L'un déclarait, parait-il, le lendemain de son arrestation, que connût-il l'endroit où son frère était detenu il dirigerait personnellement l'assaut contre cette prison.

Elie Larivière est marchand d'accessoires électriques dans le haut de la rue Saint-Laurent, près de l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Louis. Il est marié et habite au-dessus de son établissement. Il a acquis de la notoriété dans une élection dans la division Hochelaga.

Dans sa confession aux détectives, Lalumière a mentionné les noms de deux avocats en vue d'Outremont.

L'un, qui a l'intention de briguer les suffrages populaires aux prochaines élections, aurait choisi son collègue comme son organisateur d'élection, et celui-ci à son tour aurait eu plusieurs entrevues avec Elie Lalumière en vue d'obtenir l'appui des Constitutionnels, dont il était le président et avec lesquels il fallait compter dans les circonstances actuelles. C'est à la porte de l'un de ces avocats que Lalumière a été arrêté.

Voici le texte du rapport soumis hier en cour de Pratique par le capitaine Carter en réponse à la requête pour l'émission d'un bref d'habeas corpus présenté par les défenseurs de Lalumière :

1. Qu'il est un officier de la paix nommé conformément à la loi.

2. Le ou vers le 29ème jour d'août 1917 il avait à la suite d'instructions reçues du chef de la police fédérale à Ottawa arrêté le dit Elie Lalumière sans mandat, croyant raisonnablement que le dit Elie Lalumière était impliqué dans l'explosion qui détruisit partiellement la résidence de Lord Atholstan à Cartierville, dans le district de Montréal, le ou vers le 9ème jour d'août, et qu'il avait de ce fait causé une dangereuse explosion de nature à mettre la vie en danger et à causer des dommages à la propriété ; en outre un vol.

3. Le 31 août un mandat a été émis par le juge Lanctôt, juge de la Cour des Sessions, contre le dit Elie Lalumière, sous l'accusation de tentative de meurtre sur la personne de Lord Atholstan et dommages à sa propriété. Elie Lalumière a été réarrêté et est détenu actuellement en vertu de ce mandat. Signé—J. N. CARTER.

LALUMIERE ENVOYE A BORDEAUX

4 septembre

Le juge Saint-Cyr a refusé tout cautionnement pour que Elie Lalumière puisse jouir de sa liberté malgré les instances de Me Alban German, C. R., son défenseur.

Ce cautionnement selon la déclaration du juge sera probablement obtenu après l'enquête qui a fixée à vendredi 7 courant à 2 hrs. p.m.

Renouvelant ses premières déclarations disant que cette cause devait être considérée comme une cause ordinaire, Me German insiste pour l'admission à caution de son client.

Me Ernest Pellissier, C. R., qui occupe pour la poursuite, réitère lui aussi les raisons pour lesquelles l'accusé ne peut être admis à caution; il est soutenu par le lieutenant-colonel Peers-Davidson, représentant le gouvernement dans cette cause.

Elie Lalumière comparaîtra donc vendredi après-midi pour enquête.

DEMONSTRATION PATRIOTIQUE

WASHINGTON, 4. — Avec la participation du président des Etats-Unis, des membres des deux chambres du Congrès, des hauts fonctionnaires de l'administration et du corps diplomatique, la capitale a fait aujourd'hui, un adieu solennel à ceux de ses fils qui vont entrer dans l'armée pour y prendre part à la guerre d'outre-mer. La démonstration a pris la forme d'un défilé dans lequel les futurs soldats, ayant en tête le président et les vétérans des tuniques bleues et des tuniques grises, passèrent sur l'avenue Pennsylvania depuis le Capitole vers la Maison Blanche où le président Wilson monta sur l'estrade pour faire la revue de cette nouvelle grande armée. Le Sénat et la Chambre des Représentants s'étaient ajournés de bonne heure pour prendre part à la manifestation. C'est la première fois que le Congrès prend part en corps à une manifestation populaire.

Aux côtés du Président sur l'estrade on remarquait le vicomte Ichii, ambassadeur spécial du Japon et les membres de la mission japonaise, l'ambassadeur de France et Mme Jusserand, l'ambassadeur du Mexique et Mme Bonilla et les autres membres du corps diplomatique. Les bureaux du gouvernement et la plupart des établissements de commerce étaient fermés

Chaque Paquet de 10¢ de PAPIER À MOUCHES WILSON TUERA PLUS DE MOUCHES QUE $8.00 VALANT DE N'IMPORTE QUEL ATTRAPE-MOUCHE COLLANT.

Propre à employer, vendu par tous pharmaciens, épiciers et marchands généraux. 11

L'AUTEUR DE L'ATTENTAT

Joseph Tremblay a avoué qu'il a fait sauter la résidence de Lord Atholstan à Cartierville

D'après ses dires, Handfield et Monette, armés de carabines, le couchaient en joue en ces terribles circonstances.

Tremblay a déclaré que les deux bandits avaient, à la suite du vol de dynamite, tenté d'assassiner le chauffeur Conrad Therrien qui les conduisait et qu'ils avaient commis le meurtre de Saint-Sulpice.

Tremblay a déclaré que Monette avait tiré sur lui pour avoir refusé de le suivre à L'Assomption et que ces formidables criminels avaient empoisonné leurs balles.

Monette serait localisé

5 septembre

En présence du chef de la Sûreté, M. Joseph Charpentier, et des avocats du gouvernement, Joseph Tremblay, l'un des cinq individus arrêtés lundi soir par nos détectives municipaux sous l'accusation d'avoir pris part au vol de la dynamite à la carrière Martineau, à Rosemont, a avoué avoir déposé l'explosif qui détruisit partiellement la résidence d'été de Lord Atholstan, à Cartierville.

Tremblay a déclaré que Handfield et Monette l'avaient forcé de les suivre, sous menace de mort, et qu'ils l'avaient couché en joue avec leurs carabines pour l'obliger à placer le terrible engin de mort auprès de la résidence de Lord Atholstan.

Tremblay a déclaré qu'il avait déposé la bombe à quelques pieds de la maison. L'eût-il installée sous les fondations, pas un seul de ses habitants n'aurait échappé à la mort, et il y avait alors dix-neuf personnes dans le château.

Tremblay a narré des faits terribles. D'après ses dires, — et la police est convaincue qu'il ne dit que la vérité, — Handfield et Monette sont les bandits qui ont tenté d'assassiner le chauffeur Conrad Therrien, sur le chemin de la Côte Saint-Michel, en lui tirant trois balles en plein visage, et qui ont tué le cultivateur Aristide Payette, à Saint-Sulpice.

Therrien est actuellement à l'hôpital Général et les médecins ne peuvent encore répondre de sa vie.

Tremblay a raconté que, pour avoir refusé de le suivre à L'Assomption, Monette aurait tiré un coup de revolver sur lui. La balle lui érafla le front.

Tremblay a dit aussi que Handfield et Monette avaient empoisonné les projectiles dont ils se servaient.

D'après lui, ce serait Arthur Blackwell, un vétéran de la guerre sud-africaine, et l'un des cinq détenus au bureau de la sûreté, qui aurait fabriqué la bombe qui a été employée dans l'attentat de Cartierville.

Ce matin, l'agent de gare d'une municipalité des environs de Montréal a téléphoné à la police qu'il croyait avoir reconnu Monette en la personne d'un des deux inconnus qui se sont présentés à lui hier soir pour emprunter une somme de dix dollars, donnant en retour comme garantie une automobile qu'ils ont laissée sur place.

L'employé de chemin de fer avait vu la photographie de Monette dans la PATRIE, et il est convaincu que c'est Monette qui lui a parlé.

A une heure et demie, cet après-midi, des détectives armés de carabines ont pris un train à la gare Bonaventure pour se transporter à l'endroit où Monette et son compagnon, Charbonneau, sont supposés se trouver actuellement.

La capture de ces malfaiteurs ne se fera probablement pas sans qu'il y ait mort d'homme.

C'est sous le poids des remords que Joseph Tremblay est venu faire librement sa confession aux autorités.

Un des policiers qui avaient été chargés de traduire les criminels devant les tribunaux avait pensé qu'en s'adressant à la mère de Tremblay il pourrait faire en sorte de l'induire à persuader son fils de tout révéler à la justice. Cette pauvre femme est profondément religieuse, et elle eut avec son malheureux enfant une suprême entrevue au cours de laquelle elle le supplia de tout révéler à la justice. C'est à la suite de cet entretien que Tremblay, traqué de toutes parts et accablé par les remords, prit le chemin de l'Hôtel de Ville.

Joseph Tremblay est marié et le père de cinq enfants.

Il a dénoncé également comme complices les deux fils d'un riche marchand du Boulevard Saint-Laurent qui sont activement recherchés par les détectives. L'un de ces jeunes gens compromis est commis de banque et son frère exerce une profession libérale. Ce seraient eux qui auraient fourni à la bande de dynamitards les carabines dont Handfield et Monette ont été armés pendant plusieurs jours, et qui ont été découvertes à la demeure de Tremblay lors de la descente policière de la semaine dernière.

Inutile de dire que les autorités connaissent maintenant tous les personnages qui ont pris part à l'attentat de Cartierville. Trois d'entre eux sont encore au large.

LE FILET SE RESSERRE

La capture d'Henri Monette, alias Girard, est imminente. Le desperado, qui a juré de mourir avant de se rendre, a les plus habiles et les plus braves limiers de la province à ses trousses.

Le chef Lorrain, de la police provinciale, a organisé tout un système de recherches qui ne tardera pas à donner des résultats. Mort ou vivant, il sera pris.

Tous les chefs de police dans les campagnes du nord de Montréal possèdent la photographie et le signalement du bandit. Tous les télégraphistes dans les gares sont avertis. Des instructions spéciales ont été données. On est à l'affut.

Aux bureaux de la sûreté, on a commencé ce matin l'ouverture des caisses saisies hier chez les dynamitards. Jusqu'ici trois bombes ont été trouvées.

Les heures qui vont s'écouler d'ici à demain verront en toute probabilité des événements sensationnels.

MONETTE PRES DE CORNWALL

CORNWALL, 6. — Toute la nuit dernière, sous une pluie diluvienne, les fulgurants éclairs qui déchiraient la nue et les éclats de la foudre, quatre policiers de Montréal tous armés de carabines et sous la direction du détective Percy Akin, de la police provinciale, ont parcouru dans une puissante automobile de tourisme, la campagne de Cornwall, à la recherche du desperedo Monette, qu'on croit être dans la région, avec un de ses terribles compagnons.

La PATRIE annonçait hier que la police pensait pouvoir localiser Monette dans une municipalité située à quelques vingt-milles de Montréal. L'agent de la gare avait cru, en effet, reconnaitre en la personne d'un étranger, qui était venu lui emprunter dix dollars, en offrant en retour comme garantie, un luxueux "runabout" de $3,000, le bandit Monette dont il avait vu la photographie dans la PATRIE. Cette localité, c'était Sainte-Anne de Bellevue. Celui qui a communiqué cette information à la police, M. Joseph Moquin, dit que le personnage qui a eu affaire à l'agent, s'il est jamais pris, aura à répondre à trois accusations de vol au moins, et peut-être à une accusation d'assassinat, d'après les informations qu'ont pu recueillir les limiers Montréalais.

Tout semble indiquer qu'une horrible tragédie s'est déroulée dans la journée de mardi à Coteau-Station. Une toute jeune fille qui a été vue en compagnie de bandits de l'auto à Sainte-Anne de Bellevue, puis sur un chaland qui les traversa avec leur auto, à Vaudreuil, puis aux Cascades, où le runabout attira encore l'attention, à cause de la vitesse à laquelle il était conduit, puis enfin à Coteau-Station où les choses prirent soudain une tournure tragique.

A Coteau-Station vers les quatre heures de l'après-midi, un cultivateur a vu le runabout gris arrêté devant la succursale de la Banque Hochelaga qui est située dans un endroit plutôt isolé. Bien que près de la gare, les deux suspects parlaient avec animation à leur compagne ; ce qui attira l'attention du fermier fut l'attitude extraordinaire de la jeune fille et sa voix suppliante en s'adressant à ses compagnons.

Plus tard un contremaître d'une équipe de cantonniers du Grand-Tronc remarqua aussi le mystérieux auto qui revenait vers le village, mais la jeune fille avait disparu, après les exploits des deux malfaiteurs à Sainte-Anne de Bellevue et leurs allures mystérieuses à Coteau-Station. Monette et son compagnon étaient sans ressources, et conséquemment ils pouvaient courir de grands risques.

Nous raconterons plus loin comment pour se procurer dix dollars les policiers émettront l'hypothèse que rendus à Coteau ils avaient formé le projet de piller la Banque en menaçant le personnel à la pointe d'un revolver. La jeune fille aurait voulu les empêcher de commettre ce nouveau forfait, elle les aurait suppliés peut-être de mettre fin à la série de leurs crimes, quand le fermier passa et la remarqua. C'est alors que pour se débarrasser d'un dénonciateur, les bandits auraient résolu de la tuer puis d'aller jeter son cadavre quelque part dans les bois environnants. Bien entendu, ce n'est qu'une hypothèse. Avec les minces informations que les détectives ont pu obtenir jusqu'ici on ne saurait former autre chose que des hypothèses mais voici des faits. L'auto que les malfaiteurs avaient à Sainte-Anne porte le numéro de licence 58111 et elle appartient à M. Euclide Lamoureux, de Cacouna. Les deux jeunes gens qui l'occupaient arrivèrent à Ste-Anne dimanche après-midi vers cinq heures. Ils descendirent à l'hôtel de l'endroit au Clarendon et demandèrent les meilleures chambres. L'un d'eux, celui dont le signalement répond parfaitement à celui de Monette, signa le nom de Dubois dans le régistre de l'hôtel. Les allures de ces personnages étaient tellement anormales que le propriétaire de l'hôtel, M. Rousseau et ses employés en furent frappés. Ils prirent le souper et montèrent tout de suite à leurs chambres. Le lendemain matin, ils se rendirent au garage de l'hôtel, tenu par Willie Hastings et empruntèrent des outils sous prétexte de réparer leur machine. Ils firent ensuite leur réserve de gazoline. Quand le gardien du garage voulut se faire payer, ils le prirent de haut, disant d'inscrire cette bagatelle dans leur note à l'hôtel. De là ils se transportèrent dans leur auto à la gare. L'un d'eux se mit à rédiger un télégramme à l'adresse d'un prétendu docteur Neil, soi-disant au Château Frontenac, dans lequel il prétextait avoir perdu son portefeuille, il demandait de l'argent.

Il parla à l'agent de façon qu'en attendant la réponse favorable, celui-ci consentit à lui prêter dix dollars. Il avait à peine le billet de banque dans sa main qu'avec son compagnon il sautait dans sa voiture et démarrait à grande allure. Ils se dirigèrent ensuite vers la traverse. Pas besoin de dire qu'ils oublièrent de solder la note de l'hôtel. C'est durant le trajet de la gare à la traverse, que cette mystérieuse inconnue les rejoignit pour disparaître d'une manière si mystérieuse à Côteau Station.

L'APPEL DES CLASSES

Des journaux ont annoncé que les cent mille hommes que le gouvernement se propose d'enregimenter sous l'empire de la nouvelle loi militaire seraient sous les armes le 27 novembre prochain. Et un journal qui publiait cette nouvelle annonçait en même temps que rien n'obligeait le gouvernement à faire des élections avant le printemps prochain — d'où la conclusion nécessaire que le gouvernement aurait le temps, avant l'appel au peuple, de compléter la formation militaire des cent mille recrues.

La nouvelle que la première classe serait appelée le 27 novembre ou auparavant n'est pas confirmée. La "Gazette" assure que le gouvernement ne sait en réalité quand il lancera l'appel de la première classe ; il en est encore à l'organisation des tribunaux d'exemption et aux autres apprêts de la mise en vigueur de la conscription.

Mais il ne semble pas subsister de doute que le ministère fédéral est irrévocablement déterminé à mettre pleinement la loi du service militaire en force avant les élections, et par suite nous ne serions pas surpris qu'il cherchât à cette fin à reculer la date des élections jusqu'au printemps, peut-être jusqu'à l'été de 1918.

Nous avons déjà fait voir que la constitution ne détermine pas rigoureusement le délai qui peut s'écouler entre l'expiration d'un parlement et l'élection qui doit suivre. L'Acte de l'Amérique du Nord stipule seulement qu'il ne doit pas se passer douze mois entre la dernière séance d'une session du parlement et la première séance de la session suivante. Selon l'esprit de la constitution et la coutume constitutionnelle, le ministère n'a toutefois aucune autorité pour gouverner sans parlement, et l'on considère généralement qu'à la dissolution des Chambres, le gouvernement est tenu de faire diligence pour faire élire un nouveau parlement.

Quoi qu'il en soit, nous persistons à croire que le gouvernement commettrait une erreur en essayant d'imposer son autorité à la veille d'une consultation populaire inévitable. A notre avis, le but que le gouvernement se propose, et qui est de renforcer adéquatement nos armées d'outremer, sera mieux atteint si le ministère provoque préalablement le jugement de l'électorat sur l'opportunité d'appliquer la conscription militaire.

Dans l'état actuel des esprits, et en face d'une élection imminente, nous sommes convaincu que le gouvernement ne pourra, sans les pousser à l'exaspération, imposer la conscription aux éléments de notre population auxquels le service obligatoire répugne.

Toute préparation anticipée n'empêchera du reste pas le verdict éventuel du peuple de prévaloir. Si dans la prochaine élection, la majorité des électeurs condamne la conscription, des cent mille recrues enrôlées de force, eussent-elles complété leur entraînement, ne partiront pour le front que celles qui consentiront à partir de leur plein gré.

LA LEVEE DES 100,000 RECRUES

OTTAWA, 6 — La déclaration à l'effet que cent mille hommes levés d'après la loi du service militaire, seront sous les armes le 27 novembre, n'a pas été confirmée.

Il est difficile de déterminer à quelle date précise la conscription sera mise en vigueur. Les recrues seront appelées aussitôt que possible. On a déjà déterminé les endroits où siègeront les tribunaux d'exemptions. Les formules à l'usage des hommes qui se rapporteront pour le service et de ceux qui demanderont à se faire exempter, ont été préparées. Les règlements nécessaires à l'application de la loi sont actuellement élaborés. Quand ils seront terminés et que les juges d'exemptions auront été nommés, la proclamation appelant les hommes sous les couleurs sera lancée dans le pays.

On rapporte que les hommes ainsi enrôlés ne seront pas envoyés outremer avant les élections. Ils seraient équipés ici et après une courte période d'entrainement au Canada, ils seront envoyés en Europe et compléteraient cet hiver leurs préparatifs sous un climat plus favorable que celui du Canada.

4 DES ACCUSES EN LIBERTE PROVISOIRE

6 septembre

Les cinq dynamitards ont comparu ce matin devant le juge Saint-Cyr et, comme on le prévoyait, la défense a renouvelè sa demande de mise en liberté provisoire sous cautionnement. Joseph Paquette a été admis à $3,000 de caution et Néré Arsenault, Louis Bolduc et Arthur Blackwell, à $2,000 chacun. Une seconde accusation devait être portée contre Paquette, celle d'avoir eu de la dynamite en sa possession, mais elle fut retirée au dernier moment.

Joseph Tremblay comparut quelques minutes plus tard et demanda à faire une déclaration, mais ayant été prévenu par le tribunal qu'il n'était nullement tenu de dire quoi que ce fût, il reprit sans un mot le chemin de la geôle.

Du consentement des parties, l'enquête a été fixée à deux heures et quart de l'après-midi, mardi prochain. Elie Lalumière comparaîtra devant le juge demain matin, alors qu'il est probable que sa cause sera également renvoyée à mardi.

On eut de la difficulté à contenir la foule avide de sensation qui se pressait à la porte de la salle d'enquête. A onze heures, Joseph Paquette comparut, seul, sous l'accusation d'avoir volé de la dynamite à la carrière Martineau. Son cautionnement fut fixé à $3,000. M. Médard Paquette cautionna pour lui.

Vinrent ensuite Néré Arsenault, Louis Bolduc et Arthur Blackwell, qui obtinrent leur liberté provisoire sous un cautionnement de $2,000 chacun.

Les cautions sont M. Alfred Tremblay pour Arsenault, M. Hormisdas Bouchard, pour Bolduc et M. Edward Oldham pour Blackwell.

Me Alban Germain représenta, dans le cas de Blackwell, que la défense avait établi que celui-ci n'était pas un sujet autrichien, comme on le prétendait, qu'il résidait à Montréal depuis douze ans, avait un métier reconnu et était propriétaire à Rosemont.

Joseph Tremblay, le dé[illegible]teur, était très pâle quand il parut à la barre des accusés. S'avançant aussitôt dans la direction du juge St-Cyr, il demanda d'une voix tremblante à faire une déclaration.

—"Je tiens à vous dire, répondit le magistrat, que vous n'êtes nullement obligé de dire quoi que ce soit. D'autre part, je dois vous avertir que vous n'avez rien à espérer des promesses qu'on a pu vous faire, comme vous n'avez rien à craindre des menaces qu'on a pu également vous faire.

Tremblay pencha alors la tête et, sans un mot, il sortit.

Ça ne coûte rien d'essayer les Gin Pills.

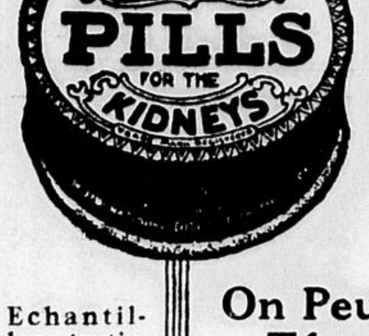

Echantillon gratis.

50c la boite, 6 boites pour $2.50.

Avez-VOUS Essayé les Gin Pills?

La douleur est un avertissement que vous ne devez pas négliger. Ne dites pas: "Oh! elle s'en ira dans un ou deux jours". Une douleur dans le dos ou au côté signifie que les reins sont en mauvaise condition, demandant une attention prompte, ou des complications s'en suivront—Rheumatisme, sciatique ou maux semblables. Les maux de tête constants sont encore une autre maladie qui a besoin des Gin Pills, qui ont prouvé leur valeur remarquable en régularisant les intestins aussi bien que les reins et la vessie.

La vente énorme de Gin Pills prouve que des milliers et des milliers ont été soulagés par le fameux remède qui guérit et soulage les organes enflammés, prévienne ainsi des maladies plus sérieuses.

On Peut Voir les Témoignages Originaux

Nous avons publié plusieurs milliers de témoignages racontant le soulagement procuré par les Gin Pills, dans les cas de douleurs dans le dos, de Lumbago, Rhumatisme, de Gravelle, de Pierre dans la vessie. Suppression et Incontinence de l'Urine. Les originaux de ces témoignages peuvent être vus sur demande à l'adresse ci-dessous. Les Gin Pills en ont soulagé d'autres. Pourquoi ne les essayez-vous pas vous-même!

National Drug & Chemical Co. of Canada, Limited
Toronto, Ont.

Adresse des E.-U. Na-Dru-Co Inc., 202, rue Main, Buffalo, N.-Y

Gin Pills POUR LES REINS 50

Les dynamitards et bandits de l'auto

LES FAITS EXPOSES DANS LA "PATRIE" SONT CONFIRMES

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

sita pas à plonger tête première pour gagner l'autre rive à la nage. Il avait déjà parcouru une certaine distance lorsqu'une balle lui cassa un bras.

Handfield se rendit compte qu'il ne pourrait jamais se rendre sur l'autre rive avec sa blessure et il revint en nageant d'un bras à son point de départ. En touchant terre, il fut sommé de se rendre. Handfield, tel un fauve, était acculé, mais ses adversaires se tenaient à distance. Alors il se peut que le désespéré songea à sa mère. Il tira son révolver et se tira dans la bouche. Il tomba foudroyé.

Handfield avait été vu la veille avec deux autres compagnons dans une auto arrêtée en face la succursale de la banque Molson à Lachute. Alors, le maire Lavigne, appréhendant quelque attentat comme il s'en est commis en d'autres parties de la province, organisa l'escouade qui devait mettre fin à la carrière d'un des plus redoutables criminels qu'ait connus la police du Dominion.

$500 A LALUMIERE

Elie Lalumière, nous croyons l'avoir déjà mentionné, est marchand d'accessoires électriques en haut du boulevard Saint-Laurent, près de l'ancien hôtel de ville de Saint-Louis.

D'après les rapports des agents de la police fédérale qui ne le perdaient plus de vue depuis quelque temps déjà, ses affaires étaient loin dêtre brillantes. Lalumière vendait son stock à prix coûtant. Il disait dans les derniers jours à qui voulait l'entendre parmi ses familiers qu'il projetait de quitter la ville.

Vaguement, il se savait surveillé par la police, bien qu'il ignorât jusqu'à quel point on connût ses affaires.

La police savait bien que Lalumière tenait la clef de l'énigme. Mais comment parvenir à obtenir des renseignements de lui? Lalumière était évidemment trop compromis lui-même pour révéler quoi que ce soit qui pût aider la police dans ses recherches.

C'est chez Lalumière que furent tenues la plupart des assemblées secrètes des "Constitutionnels".

Un des agents fédéraux eut un jour l'idée d'envoyer deux jolies espionnes à Lalumière. Mais elles n'obtinrent aucun succès.

Ce fut autre chose qui incita le président des "Constitutionnels" a emmener Handfield et Monette avec lui chez un avocat du chemin Sainte-Catherine, à Outremont, mercredi soir dernier — le soir de la capture. Ce fut la persuation, puis la perspective de la jolie somme de $500 à toucher.

L'avocat savait par Lalumière que le jeune homme était mêlé à l'attentat de Cartierville. Persuadé que ce dernier était fou et que sa place était à l'asile, il avait fait part à la police des renseignements de Lalumière.

Il s'agissait de pouvoir s'emparer du jeune criminel. Handfield était la défiance même. Il était en outre aussi déterminé qu'il était défiant.

Lalumière ne voulait pas entendre parler de trahir son camarade en l'entrainant dans un guet-apens. Il savait qu'il risquait sa vie à ce jeu.

Mais l'avocat finit par le convaincre qu'il ne voulait voir son frère que dans le but de lui faciliter les moyens de quitter le pays. C'est alors qu'il fut question de $500. Lalumière promit de venir le soir avec ses deux terribles compagnons. La police en fut aussitôt prévenue.

COUPS DE REVOLVER A OUTREMONT

Vers 10 heures, mercredi soir, Lalumière gravisait seul les marches du long escalier à pic qui conduit à la somptueuse résidence de l'avocat. Soudain, arrivé au perron, bien que l'obscurité fut assez profonde, Lalumière vit une ombre se dresser devant lui. C'était l'assistant grand-connétable Richard qui lui barrait le chemin.

—Vous êtes M. X...?

—Qui êtes-vous vous-même?

—Lalumière.

—Bien, venez avec moi.

Lalumière était maintenant prisonnier. Il était bien venu avec Handfield et Monette, mais ces derniers soupçonnant, semble-t-il, le piège qui leur était tendu, avaient arrêté leur automobile dans une rue adjacente et y attendaient les événements.

Après la prise de Lalumière, le détective Garand avait téléphoné pour qu'on lui envoyât son automobile qui devait transporter le prévenu aux bureaux de l'immigration.

Un instant plus tard une automobile s'arrêtait à la porte de côté de la maison où attendaient les policiers. Croyant que c'était l'automobile de l'agence qu'ils venaient de quérir, les agents s'avancèrent et l'un d'eux, le détective Brissette, monta même sur le marche-pied de la machine.

Redoutable erreur. L'auto était occupée par deux inconnus, et ces deux hommes étaient précisément les deux bandits si anxieusement recherchés et si redoutés. L'agent sauta sur la chaussée pour prendre position, s'armer de son révolver et donner l'alarme.

Mais les bandits avaient été également prompts. Cependant que l'un d'eux faisait démarrer sa machine son compagnon, placé à l'arrière, ne cessait de tirer du révolver. Les détectives tiraient également dans l'espoir d'atteindre un pneu ou le moteur.

LES ACCUSES DEVANT LE TRIBUNAL

5 septembre.

Joseph Tremblay, arrêté par les détectives au sujet du vol de dynamite à la carrière Martineau, a comparu devant le juge Saint-Cyr hier après-midi.

L'accusation portée contre Tremblay est celle d'avoir volé des cartouches de dynamite, des fusées et des mèches, valant la somme de $300, à la carrière Martineau.

Quatre autres inculpés ont comparu aussi devant le juge Saint-Cyr; ce sont Henri Arsenault, Joseph Payette, Louis Bolduc et Arthur Blackwell; ils sont accusés d'avoir le ou depuis le 2 août dernier, des explosifs en leur possession, lesquels explosifs furent obtenus par des moyens illicites.

Le défenseur des accusés, Mtre Bernard Bourdon, ayant Mtre. Germain, C. R., pour conseil demande l'admission à caution de ses clients.

Mtre Pellissier s'y oppose, disant que d'autres accusations vont être portées contre les accusés, et demande leur incarcération jusqu'à l'enquête qui doit avoir lieu le 7 courant.

Le juge prend un moyen terme; il dit que si aujourd'hui à 2 heures la poursuite n'a pas porté ses accusations il admettra les inculpés à caution.

Mtre. Germain classe cette affaire sur le même pied que celle que le tribunal vient de régler, en admttant un accusé d'avoir ds allumettes en sa possession dans un atelier où il se fabrique des explosifs, et qui a été admis à caution, quoique l'imprudente conduite de cet employé pouvait causer des pertes de vies sans nombre, advenant une explosion; il demande au juge d'écarter toute sévérité envers les accusés, car ceci causerait un danger parmi la population qui croirait qu'il peut y avoir deux poids et deux mesures dans la conduite de ces affaires.

Zam-Buk

Met fin aux Douleurs.

Toutes les Mères devraient en avoir une boite sous la main.

Chez tous les Marchands, 50c la boite.

LOI DU VOTE DES MILITAIRES

Elle a subi sa troisième lecture sans discussion-- Amendement à la loi des assurances--- Les profits des minotiers.

Le contrôle des vivres

Le projet de loi des électeurs militaires a été adopté en troisième lecture sans discussion au commencement de la séance. L'adoption du bill a suivi la suggestion de M. A.-K. MacLean, de Halifax, qui a proposé qu'une distinction soit faite entre le serment d'enrôlement et le serment de naturalisation des soldats. M. MacLean a dit qu'un tel amendement pourrait être inséré dans le bill lorsqu'il sera soumis au sénat.

LOI DES ASSURANCES

L'étude du projet de loi de sir Thomas White qui a pour but d'amender la loi des assurances a provoqué une assez longue discussion autour d'une clause qui avait été différée à une séance précédente à la demande de M. H. B. Morphy, de South Perth. Cette clause fixait à trente jours la limite de temps durant laquelle les assurés pouvaient faire des réclamations pour des accidents ou la maladie.

M. Morphy a soutenu que le délai de trente jours était trop long. Il a suggéré un délai de vingt jours en cas de réclamations pour des accidents et quinze jours dans le cas de maladie.

M. Morphy a dit qu'il proposait cet amendement afin d'obvier au danger de fraudes et de malaises qui résulteraient pour l'assuré d'un délai de trente jours.

Sir Thomas White a exprimé l'opinion que le délai ne devrait pas être de moins de trente jours, mais il amenderait la clause s'il était prouvé que le délai était trop long. Le ministre des Finances a fait remarquer à la chambre que le bill avait pour objet de protéger les assurés.

L'envoi d'avis dans un grand pays comme le Canada occupe parfois un temps considérable, vu que ces avis doivent être envoyés quelquefois à un endroit à deux ou trois mille milles de distance.

M. B. Carvell, W. F. Carvell et W. F. Knickle ont appuyé le ministre des Finances et la clause a été adoptée sans amendement.

Le bill a alors été rapporté du comité général et a été immédiatement adopté en troisième lecture avec le consentement unanime de la chambre.

La chambre s'est de suite occupé de la votation des estimés supplémentaires. Le premier item à voter avait trait à l'administration de la loi des grains. Sir George Foster a expliqué que la majeure partie de l'argent était requise pour des augmentions dans les salaires du personnel rendus nécessaires par le coût élevé de la vie.

L'hon. William Pugsley a exprimé sa surprise d'une telle justification pour les augmentations de salaires, en vue du fait qu'un contrôleur des vivres avait été nommé pour réglementer le coût de la vie. Il aimerait à savoir ce que le contrôleur des vivres a fait jusqu'ici pour réduire le coût de la vie.

Sir George Foster a déclaré qu'il n'était pas facile de répondre à cette question. Le contrôleur des vivres a accompli un travail plutôt préliminaire jusqu'ici. C'est imposer une tâche herculéenne sur les épaules de n'importe quel citoyen dans un pays comme le Canada ou les Etats-Unis de demander a aucun homme de tenter de fixer le prix des produits alimentaires.

L'hon. M. Pugsley a dit que cette réponse était peu encourageante. Pendant que le coût de la vie est constamment à la hausse, des pères de familles étaient forcés au chômage et le spectre de la pauvreté se promenait à travers le pays.

M. A. Wright, de Muskoka, a dit que les déclarations dans les journaux à l'effet que les meuniers réalisaient un profit de $5 sur chaque baril de farine étaient absurdes. Au prix où le blé se vend aujourd'hui les meuniers font peu de profits.

L'hon. Frank Oliver a répété ses protestations contre l'arrêté du gouvernement prohibant l'exportation du blé sans la fixation d'un prix maximum pour la farine. Il a déclaré que les meuniers fabriquaient de la farine avec du blé acheté l'automne dernier à des prix relativement bas... M. Wright a exprimé l'opinion qu'il avait très peu de meuniers au Canada qui étaient en état d'acheter un approvisionnement de blé plusieurs mois à l'avance.

M. James Douglas, de Strathcona, a déclaré que le trust des moulins à farine du Canada étaient l'un des plus pernicieux au monde. Les gros moulins à farine contrôlent absolument la production de la farine et les petits meuniers étaient incapables de soutenir la concurence. M. Douglas a dit que l'hon. M. Oliver avait touché la note juste quand il a affirmé que la plus grosse quantité de blé dont les meuniers disposent, aujourd'hui, a été acheté, l'automne dernier à environ $1.15 le minot.

Le Dr Schaffner, de Souris, et M. W. E. Knowles, de Moosejaw, ont soutenu que le gouvernement n'a pas fait tout son devoir quand il a prohibé l'exportation du blé aux Etats-Unis et n'a rien fait pour contrôler le prix de la farine.

L'ACQUISITION DU CANADIEN-NORD

OTTAWA 31 — Le projet de loi 125 pourvoyant à l'acquisition de 600,000 actions du chemin de fer Canadien-Nord par l'Etat à un prix qui sera déterminé par une commission de trois arbitres a franchi sa suprême étape à la Chambre des Communes, à 2.15 heures, ce matin. Ce fameux bill qui est devant la Chambre depuis plusieurs semaines a été adopté en troisième lecture par un vote de 53 à 37, donnant une majorité de 16 voix au gouvernement.

L'amendement de l'hon. William Pugsley qui proposait que la décision de la commission des arbitres soit sujette à la ratification du parlement a été déclaré perdu sur le même vote.

La journée d'hier a été sans incident si l'on excepte l'application de la clôture restreignant à vingt minutes la longueur des discours et fixant à deux heures, ce matin, la fin de la discussion. Vingt-sept orateurs dont la plupart ont été recrutés chez les libéraux ont tenu l'affiche durant cette séance de neuf heures et c'est encore M. Arthur Lachance, de Québec Centre, qui a eu l'honneur de clôre le débat, tout comme ce fut lui qui a prononcé le dernier discours sous la loi de clôture, lors de l'étude des clauses du bill en comité, mardi.

La députation parlementaire a accepté la loi de clôture avec meilleure grâce qu'elle ne l'avait fait, mardi, et la discussion n'a été marquée d'aucun incident désagréable.

FILOUTE DANS UN HOTEL

ST-HYACINTHE. 30. — Un nommé Ouellet à l'emploi de la manufacture de châssis Paquet et Godbout s'est fait filouter hier soir la somme de $35 dans un hôtel de notre ville. L'auteur est recherché par la police.

CROWN BRAND CORN SYRUP

Les enfants préfèrent ce sirop au beurre le plus cher. Pourquoi n'épargnez-vous d'argent en achetant plus de sirop?

Dans des boites en fer-blanc, de 2, 5, 10 et 20 livres—et dans des pots en verre contenant 3 livres.

Ecrivez pour avoir un livre de cuisine gratis.

THE CANADA STARCH CO. LIMITED, - - - - MONTREAL
PURE
EDWARDSBURG
CROWN BRAND
PURE
CORN SYRUP

DEUX "FILS DE LA LIBERTE" ARRETES

Tous les deux étaient solidement armés et ils s'étaient rendus au Champ de Mars pour assister à une réunion.

Un bataillon de policemen disperse la foule qui commet de graves dégâts en paradant rue Ontario Est

Les gens sont fouillés

1 septembre

L'assemblée anti-conscriptionniste qui devait avoir lieu, en dépit de tout, sur le Champ de Mars, n'a pas eu lieu, malgré les promesses faites la veille à Saint-Henri.

Une petite foule se rassembla mais soudain, deux cents agents, déployés en tirailleurs repoussèrent contre le mur de pierre du côté sud, les manifestants et là, méthodiquement on fouilla ces messieurs pour savoir s'ils avaient des armes.

Tout cela fut fait avec délicatesse et avec rapidité. Pas un individu ne put s'échapper. Un côté était formé par le mur et l'autre par une haie de bâtons qui n'avaient rien d'invitant. Quand un homme n'avait pas d'arme, on le rejetait hors du cercle. Deux jeunes gens furent arrêtés pour port d'armes illégale. Quand la visite fut terminée ou trouva quelques revolvers sur le sol. Effrayés, leurs propriétaires les avaient laissés choir là.

Tout effort pour tenir une assemblée fut vite enrayé et les bandes ont été dispersées.

Les plus grands dégâts furent causés dans l'est où l'on brisa les lampes de l'éclairage urbain et les vitrines d'étalage.

Il y avait environ 500 personnes de rassemblées quand parurent les deux cents agents dirigés par les inspecteurs Bélanger, McMahon, Robert et Bourgeois. Aussitôt on exécuta un mouvement d'enveloppement et pendant que les orateurs parlaient, la police fouillait les poches pour la recherche des revolvers.

Il n'y eut aucun effort pour rompre l'assemblée où chasser la foule, mais l'action de la police eut un effet déprimant sur les auditeurs et sur les orateurs. La majorité des gens une fois qu'on les avait fouillés, étaient heureux de pouvoir traverser le Champ-de-Mars et s'en aller au logis.

Les deux manifestants, sur qui on a trouvé des révolvers chargés, furent amenés aux quartiers-généraux de la police.

Ce sont des "Fils de la Liberté", qui ont donné leurs noms Armand Langevin, 314 Chaussé, et Xavier Gauthier, 298 Delisle. Langevin a déclaré être âgé de 21 ans et Gauthier 22. Ils seront accusés de port d'armes illégal. La police a ramassé trois autres révolvers, qui avaient été échappés sur le Champ de Mars, mais, elle n'a pu s'assurer de ceux qui s'en étaient débarrassés de la sorte.

Quelques minutes après, ceux qui s'étaient engagés par la rue Craig formèrent une procession d'environ trois mille figurants, et les manifestants s'engagèrent par la rue Ste-Elizabeth jusqu'à la rue Dorchester. Parvenus à la rue Beaudry, la police réussit à les disperser et il se forma alors deux groupes, l'un qui s'engagea par la rue Beaudry, en montant, et l'autre qui se dirigea sur la rue Dorchester. Ce dernier prit la rue Plessis et monta jusqu'à la rue Ste-Catherine. On tomba ensuite sur l'avenue Papineau jusqu'à la rue Logan, et les manifestants se préparèrent à faire une démonstration devant la résidence du maire Martin. Mais là, on apprit que le maire ne passait pas l'été à Montréal, mais à Laval des Rapides et qu'il était à Ottawa. De plus ,on leur apprit qu'une dame était malade dans le voisinage, et les manifestants eurent le bon esprit de se retirer paisiblement. Ils revinrent avenue Papineau et la police fit son apparition au moment où la foule s'engageait rue Ontario.

Ce n'est qu'une fois parvenue à la rue Ontario que les manifestants se montrèrent turbulents. Ils abattirent à coups de révolver de nombreuses lampes à arc et plusieurs gros globes; ils éventrèrent maintes vitrines. A la Banque Hochelaga, au coin des rues Aylwin et Ontario, ils brisèrent une vitre, et comme ils traversaient la ligne, qui sépare Montréal de Maisonneuve, ils abattirent la vitrine du magasin de quincaillerie Dufaut et Reed, situé au coin de l'avenue Lasalle et de la rue Ontario. Mais la police arriva à temps pour prévenir d'autres déprédations. Par suite du nombre de lumières abattues entre la rue Fullum et l'avenue Papineau, il n'y eut pas d'éclairage sur la rue Ontario, après le passage des antis.

Des vitrines ont été brisées au magasin de nouveautés Sansregret, 2313 Ontario Est, à l'hôtel Julien, 2110 Ontario Est, au magasin de 5, 10 et 15 sous, 2289 Ontario Est, à un autre établissement du même genre, coin Plessis et Ontario. En revenant par la rue Ste-Catherine, manifestants cassèrent les vitres chez Pierre Filion, épicier, 1578 Ste-Catherine Est, Emile Turgeon, boucher, 1610 Ste-Catherine Est, Albert Hall, barbier, 1613 Ste-Catherine Est, A. T. Lacroix, marchands de chaussures, 1638 Ste-Catherine Est, le magasin de quincaillerie Tétreault, 1641, Ste-Catherine Est.

Le commissaire Ross et le chef Campeau étaient sur le Champ de Mars lorsque la police fit ses fouilles sur les manifestants. Le député-chef Grandchamps se tint aux quartiers-généraux de la police.

Environ une heure après la première tournée de la police au Champ de Mars, l'on a de nouveau tenté d'organiser une nouvelle assemblée. Ils pouvaient être environ une couple de cents en face de l'escalier quand celui qui avait causé le rassemblement se mit à parler. Son discours fut de courte durée, la police exécutant les ordres qu'elle avait reçus, lui intima l'ordre de cesser et de s'en aller. Comme le jeune homme en question était nerveux il ne fut pas lent à prendre la fuite. La foule s'est alors dispersée d'elle-même, la police n'ayant qu'à continuer sa marche comme d'habitude.

LA REPONSE DE WILSON AU PAPE

ROME, 30, (Retardée). — La réponse du président Wilson aux propositions du pape fut présentée à midi et demi, aujourd'hui, par l'ambassadeur anglais auprès du Vatican. Monsignor Cerretti, qui vient d'être nommé assistant secrétaire d'Etat, porta immédiatement le document à Sa Sainteté. Le Souverain Pontife ne lit pas l'anglais, mais il en fit faire verbalement une traduction rapide et se montra très touché du style. Il parla des "sentiments élevés" qui y étaient exprimés, et aussi de la "manière et de l'esprit bienfaisants et humains" employés par le président en répétant les propositions du Vatican, mais il ne put cacher le désappointement qu'il éprouvait de voir que ses efforts pour terminer la guerre étaient jusqu'ici infructueux.

Cet après-midi, Monsignor Carretti a traduit le document et le pape le considèrera à loisir. On ne sait s'il répondra immédiatement à certains points de la note où s'il attendra que toutes les puissances aient exprimé leur opinion pour répondre de façon générale à toutes. Il est hors de doute, néanmoins, que le Souverain Pontife se documente solidement pour démontrer que les principaux points qu'il a invoqués sont déjà admis par tous les belligérants.

Le point mis à l'avant dans la note du président Wilson, que personne ne peut avoir foi en l'honneur des gouvernants allemands ou accepter leurs signatures à un traité de paix, attire particulièrement l'attention du Souverain Pontife. Il était évident, ce soir, qu'il n'avait pas l'intention de cesser ses efforts vers la paix, mais qu'il en continuerait la discussion pendant quatre ou cinq mois à venir, tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction ou qu'il ne se serait pas convaincu que la cause est sans espoir. On considère que par cette méthode le pape pourrait atteindre avec les nations en guerre un terrain préliminaire à la discussion et prendre part ainsi à la conférence finale de la paix.

ACCIDENT A L'EXPOSITION DE SHERBROOKE

SHERBROOKE, 30. — La troisième journée de l'exposition a été marquée par une série d'accidents survenus à quelques minutes d'intervales. Trois personnes, Mme Marcel Morrissette, de la rue King, M. Antoine Albert, un employé du Grand Tronc, et M. Mathias Lapointe, de Montréal, ont été frappés par des autos, alors qu'ils traversaient la chaussée encombrée de véhicules de toutes sortes.

Le second et le troisième n'ont reçu que des blessures peu graves, nous disent les autorités de l'hôpital où ils ont été transportés.Quand à Mme Morrissette, son état inspire des craines sérieuses. Elle souffre de la fracture d'une épaule et de contusions par tout le corps.

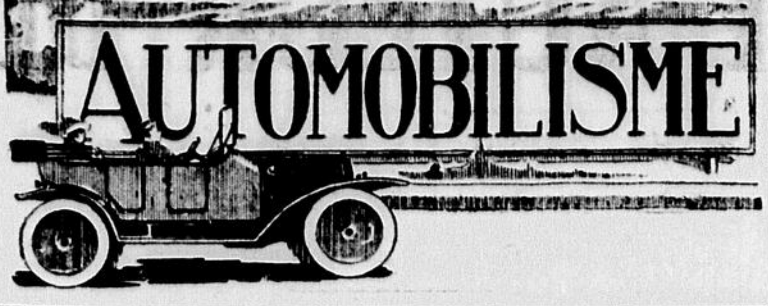

AUTOMOBILISME

PAS DE COURSES SUR LES ROUTES

Les lois les plus élémentaires de la prudence l'exigent.

La jurisprudence contient une foule de jugements qui attestent que l'ignorance de la loi n'est pas une excuse pour la violer. S'il en est ainsi tous les automobilistes sans exception aucune doivent au moins connaitre les grands lignes de la loi qui les concerne.

Les lois les plus élémentaires sont généralement très bien observées.

Tous savent que le soir il faut des lumières ou encore qu'il est nécessaire de corner dans les endroits ou le trafic est quelque peu congestionné. Tous ne sont pas sans savoir qu'il faut une licence ainsi que l'endroit ou le numéro de celle-ci doit se trouver sur la machine.

Une des lois que plusieurs automobilistes semblent méconnaître ou outrepasser ce qui est plus exact, c'est celle qui a trait à la vitesse tant dans les rues de la ville que sur les chemins de campagne.

Tous devraient savoir qu'il est défendu de prendre des courses sur nos routes nationales que celles-ci aient un caractère privé ou publics sans en avoir obtenu au préalable la permission. Celles-ci offrent de si grands dangers qu'il n'est que juste qu'elles soient défendues.

Un chauffeur prudent et consciencieux ne devrait jamais faire usage d'alcool; en agissant ainsi il met non seulement sa vie en danger mais celle de ses concitoyens qui ont droit à toute protection.

Les chauffeurs ne doivent pas s'imagniner que parce qu'ils conduisent une machine, ils ont liberté entière d'agir à leur guise; c'est là une erreur que plusieurs semblent malheureusement commettre.

—:o:—

SAIN-JEAN AURA SON ASSOCIATION

Les automobilistes de Saint-Jean et d'Iberville forment une association qui sera affiliée à celle de Montréal. M. T. C. Kirby, gérant de l'association de Montréal s'occupe activement de l'organisation de celle-ci. Il croit que les membres seront nombreux.

—:o:—

UNE EXCURSION AU LAC DES DES DEUX-MONTAGNES

Jeudi le 27 septembre prochain, les membres de l'Association commerciale d'automobile de Montréal feront une excursion au lac des Deux-Montagnes à Sainte-Scholastique. Il y aura à cette occasion parade d'automobiles décorées et des prix d'une très grande valeur seront décernés aux plus méritants.

—:o:—

LA PROCHAINE EXPOSITION D'AUTOS EN JANVIER

La "Montréal Automobile Trade Association" s'occupe déjà des préparatifs de la prochaine exposition d'automobiles de l'Est du Canada qui sera tenue à Montréal au mois de janvier prochain. Si l'on s'en rapporte aux directeurs de l'Association cette nouvelle exposition éclipsera de beaucoup celles des années précédentes. Il y aura deux expositions; l'une pour les voitures de plaisir et l'autre pour les camions-auto.

—:o:—

DE MONTREAL A OTTAWA EN 4 HEURES 26 MINUTES

Ray McNamara vient d'établir un nouveau record en se rendant de Montréal à Ottawa en quatre heures et vingt-six minutes. La distance qui sépare ces deux villes est de 130 milles et un tiers. Cet intrépide fervent du volant a trouvé que la route était très mauvaise pour ne pas dire impassable.

C'est avec une Maxwell qu'il vient d'établir ce nouveau record.

Ray McNamara fera prochainement le voyage d'un océan à l'autre. Il partira de New-York et se rendra à San Francisco en suivant la route de Lincoln.

—:o:—

LES AMERICAINS NOUS VISITENT

Les automobilistes Américains ont été très nombreux cet été, depuis quelque temps surtout nous remarquons que plusieurs machines étrangères sillonnent nos avenues et visitent nos places d'eau des environs. Nous sommes heureux de constater que c'est pour eux un plaisir de venir dans la province de Québec. Tous trouvent que nos routes sont très belles et plusieurs en sont à leur second voyage cet été.

M. G. McNamee, secrétaire de "l'Automobile Club of Canada" faisait remarquer à notre représentant cette semaine que plusieurs automobilistes circulent sans avoir de numéro de licence ou n'en ont qu'un et c'est très souvent un ancien.Un tel état de choses ne devrait pas exister, dit-il, et il est à espérer que les autorités se montreront plus sévères et puniront comme ils le méritent ceux qui seront trouvés coupables. La simple justice l'exige.

—:o:—

LES VOLS D'AUTOS ONT ETE FREQUENTS

C'est plus que le temps de se demander dans quel règne nous vivons ? Depuis quelques jours surtout nos grands quotidiens sont remplis de méfaits sans nombre. Parmi ceux-ci se trouvent les vols d'autos qui ont été très fréquents cette semaine. Il n'est réellement pas sûr par le temps qui court de laisser sa machine à une porte sans avoir quelqu'un pour la garder si vous n'avez pas pris soin de la barrer. Le soir surtout il est préférable de ne pas commettre cette imprudence.

Nombreux sont ceux qui ont déjà eu à souffrir cet état de chose.

Les personnes qui demeurent dans les campagnes avoisinantes feraient bien de réaliser que les voleurs d'auotmobiles peuvent aussi bien opérer leurs vols qu'à la ville. On fera bien de surveiller attentivement. Le "Club Automobile du Canada", s'est, à la demande de plusieurs, saisi de la question. Les directeurs de celui-ci sont à étudier un projet qui sera prochainement mis à exécution. L'on se fait fort de pouvoir prendre tous ceux qui se rendront coupables de ce genre de délit. Les autorités ont l'oeil ouvert et malheur à ceux qui seront pris car ils paieront pour les autres.

—:o:—

LE ROLE DE L'AUTO DANS LA GUERRE

L'apparition de fortifications roulantes sur le champ de bataille fut une surprise pour les deux camps, tant le secret avait été bien gardé dans les ateliers où l'on construisait ces mystérieux engins, en Angleterre. A quoi travaillez-vous? demandait-on aux ouvriers. Nous fabriquons des tanks (réservoirs).

Et le nom leur est resté. Les hommes qui les manient les appellent aussi Willies-machines, et chacune d'elles est baptisée comme un navire. Il y a "Crème de menthe", il y a "Diplodocus"; on raconte leurs exploits et comment l'une d'elles coopéra à la prise du château de Thiepval. Les tommies qui habitent ceux-ci ne sont pas sur un lit de roses. On y a chaud et on est terriblement secoué, cahoté dans les trous d'obus, car si le tank franchit l'obstacle, il ne le voit pas. Le mal de Tank vaut le mal de mer, disait un des servants de la terrible machine.

Sur sa carapace sonore, les balles de mitrailleuses crépitent impuissantes; mais ce n'est pas à dire que le monstre ne court aucun danger, n'étant pas à l'abri des gros obus. Les Allemands n'épargnent pas leurs peines pour le mettre à mal; quelques Willies ont été atteintes sans doute par l'artillerie; mais contre elles les fusants et les shrapnels sont impuissants et le tir de percutants est difficile sur ces buts mobiles.

En quoi consiste la nouvelle machine? Qu'on oublie l'image spontanée qu'éveille en nous l'idée de "véhicule"; qu'on essaie plutôt de se représenter à l'aide de comparaisons le nouveau monstre né de l'industrie humaine: une sorte de reptile accroché et fixé au sol portant en lui une force de propulsion invisible, écrasant le terrain de son poids. Enveloppez tout cela de tôles épaisses; percez dans les parois des portes étroites et des embrasures pour les mitrailleuse et les canons: voilà la forteresse roulante.

Elle pèse un poids très considérable, que met en branle un puissant moteur, et l'on comprend que rien ne résiste à une pareille masse, ni arbre, ni muret à plus forte raison les réseaux de fils de fer qui sont littéralement écrasés.

Comme on le voit cette guerre où l'artillerie a joué un rôle insoupçonné, est aussi la guerre de l'automobile. Les véhicules sans chevaux y auront tenu large place dans tous les domaines. Ils ne restait plus en souvenir des antiques chariots armés de faux, qu'à constituer les automobiles de bataille; voilà qui est fait.

—:o:—

AUX AUTOMOBILISTES

Voulant tenir ses lecteurs au courant du mouvement de l'automobilisme la PATRIE publiera les photographies des personnes qui rivalisent d'émulation en notre province pour doter nos districts ruraux des commodités de locomotion les plus désirables et les plus à la portée des ressources agricoles. Nous invitons tous ceux qui possèdent des autos à nous adresser leurs photographies avec celles de leurs voitures. Ceux qui désireraient faire publier d'intéressants récits de voyage n'ont qu'à nous les faire parvenir. Nous les leur retournerons par le courrier aussitôt après publication.

"C'est un remède qui n'a pas son égal; il soulage le rhumatisme et donne de l'appétit." Ainsi écrit M. Frank Harmy, de Fond du Lac, Wis., au sujet du vieux remède herbeux, éprouvé par le temps, le Novoro du Dr Pierre. Ce n'est pas un remède de pharmacie. Une petite brochure racontant l'histoire de la découverte de ce remède est envoyée gratis sur demande. S'adresser au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill.

Les remèdes du Dr Pierre sont délivrés au Canada libres de tous droits.

LE TRICENTENAIRE DE LOUIS HEBERT

QUEBEC, 31. — On a décidé qu'une grande manifestation religieuse aura lieu, mardi prochain, dans la chapelle du séminaire de Québec, pour commémorer le troisième centenaire de Louis Hébert. On sait que c'est ce jour-là que devait se faire l'inauguration du monument élevé à la gloire du premier colon canadien mais que à la suite de circonstances incontrolables, on a dû remettre à l'année prochaine cette cérémonie. On n'a cependant pas voulu passer cette date sans faire quelque démonstration.

Dans l'après-midi, une conférence sur la colonisation aura lieu chez les RR. PP. Jésuites, devant les cultivateurs qui s'y rendront.

FUNERAILLES DU DR. F. LETOURNEAU

ST-CONSTANT, 1 — Le docteur Fortunat Létourneau, de Beauharnois, décédé la semaine dernière, après une maladie de trois mois a été inhumé à St-Constant au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui avaient voulu rendre au défunt un dernier témoignage d'estime. Le service a été chanté par M. l'abbé D. Lalanne, beau-frère du défunt, assisté de diacre et sous-diacre.

Dans le choeur, nous avons remarqué MM. les abbés F. Laliberté, J. Monty, J. Simon, S. Moreau, A. Allard, J. Gagnon, R. Boulé et M. le curé de la paroisse, F. X. Rabeau.

Les Forestiers Catholiques de la cour St-Constant, No 444, dont le défunt était membre, bannière en tête, sont allés au devant du corps à la gare du C.P.R.

Les porteurs du poêle étaient MM. H. Barbeau, N. Fortier, A. Lamoureux, N. Gervais, A. Brossard et J. M. Brosseau. M. A. Matte, Chef-ranger de la cour conduisait le deuil.

Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Dr P. E. Lespérance, Chs Drapeau, F. Fyfe, tous trois beaux-frères du défunt; L. Létourneau, maire; R. Lanctôt, M.P.; Dr J. A. Gagnon, H. Trudeau, Nap. Cusson, F. Cusson, H. Lamarre, Dr Lefebvre, S. Létourneau, H. Létourneau, E. Létourneau, C. Létourneau, L. Létourneau, etc., etc.

Nous prions la famille d'accepter nos sympathies les plus sincères.

Il ne vous Désappointe Jamais

Vous ne serez jamais désappointée ou n'aurez jamais d'inquiétude au sujet de votre cuisson si vous vous servez d'un "Pandora." Dans ce poêle rien n'a été épargné qui pourrait le rendre plus efficace, plus économique ou plus durable. Ecrivez pour le pamphlet gratuit.

McClary's POELE "PANDORA"

LONDON, TORONTO, MONTREAL, WINNIPEG, VANCOUVER, ST-JEAN, N.-B., HAMILTON, CALGARY, SASKATOON, EDMONTON. 10

Champion Toledo

Les Bougies d'Allumage Fiables SONT L'

Equipement Modèle de la Ford

Depuis 1911—Champion "X" a été l'équipement exclusif de bougies d'allumage sur chaque voiture sortie de l'immense manufacture Ford.

Les mécaniciens de la Ford la choisissent, parce qu'elle est capable, et cela est prouvé, de donner un service parfait sous les conditions de route les plus difficiles—ne l'oubliez pas, lorsque vous remplacez les bougies de votre moteur Ford.

Les marchands de partout vendent les bougies Champion-Toledo garanties pour Fords et toutes autres marques d'auto.

Remarquez le mot "Champion" sur la porcelaine.

La garantie Champion signifie—"Satisfaction absolue pour les clients—réparations gratuites—Echange ou l'argent est remis."

Champion Spark Plug Co. of Canada, Limited
Windsor, Ontario

MINARD'S
Roi de la Souffrance
LINIMENT

Je fus guéri du terrible lumbago par le

LINIMENT MINARD

—Rév. William Brown.

Je fus guéri d'un grave cas de mal d'oreilles par le

LINIMENT MINARD

—M. S. Kaulbach.

Je fus guéri de faiblesse des poumons par le

LINIMENT MINARD

—Mme S. Masters.

Manufacturé par le

LINIMENT MINARD

Yarmouth, N.E.

56 jno.

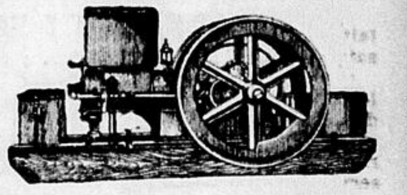
Nouveau Moteur Combiné au Pétrole et à la Gazoline

Vendu aux prix suivants:

2½	Forces	$65.00
4	"	102.00
6	"	153.00
8	"	204.00
10	"	255.00
12½	"	339.00
15	"	382.00

Ce moteur superbe de construction, et de fonctionnement, vous est offert pour un essai gratis de 30 jours avant de décider si vous devez le garder ou le retourner.

Voulez-vous épargner de l'argent en achetant un moteur à pétrole ou à gazoline?—Demandez nos prospectus et circulaires; vous y trouverez un nouveau système d'affaires intéressant pour vous.

Ecrivez immédiatement. Nos prospectus et circulaires vous sont adressés gratis.

Prière de découper cette annonce et de l'inclure dans vos lettres.

LE SYNDICAT DES ACHATS ECONOMIQUES
333 rue Notre-Dame Est. Montréal.
41—jno

Pour une bonne vue et contre maux de tête et d'estomac, consultez

J. A. LANGLOIS

Spécialiste de la vue

Opticien diplômé de la Province de Québec et de l'Etat de New York

58, Rue Saint-Jacques,

En face de La "Presse"

Lunettes, Lorgnons, Yeux Artificiels.

9 a.m. à 6.30 p.m. Tél. Main 686

32-J.n.o.

LES CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT

QUEBEC, 30. — Le gouvernement canadien a décidé de tenir, au cours de la prochaine exposition, un pavillon des chemins de fer de l'Etat. Ce pavillon sera l'un des plus intéressants. On pourra voir dans ce pavillon une immense carte de 44 pieds de largeur et de 20 pieds de hauteur sur laquelle sont dessinées les lignes des chemins de fer du gouvernement. Une série de globes électriques indiquent les diverses lignes et les embranchements. Ces lumières sont allumées par un mécanisme qui met en même temps en mouvement un petit train en miniature qui parcourt les principales lignes indiquées.

LE RENFLOUAGE D'UNE BARGE A QUEBEC

QUEBEC, 30 — La cie Chevalier de Beauport, commence aujourd'hui une opération très difficile dans le bassin Louise alors qu'elle tentera de renflouer la barge a charbon Albert Y. Gowen qui a coulé dans le bassin ces jours derniers. L'opération durera trois ou quatre jours. Cette barge est remplie de charbon.

UNE RECOLTE CONSIDERABLE

VALENCES, 31.—La récolte du riz en Espagne cette année est très abondante. Elle nécessitera les services de 15,000 travailleurs.

Le Docteur J. D. LeMay

20 rue Brooks, Sherbrooke, P. Q. désire annoncer au public qu'il

GUERIT LA CONSOMPTION

la TUBERCULOSE, le DIABETE, les MALADIES DE PEAU, avec une grande facilité par des médicaments nouveaux expérimentés. Certificats sur demande.

—14 J.n.o.

INTERNATIONAL Business College

214 STE. CATHERINE O. MONTREAL
ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL
LE JOUR ET LE SOIR
Fondé 1895 ANGUS OAZA, Princ. Tel. Main 809

41—jno.

Demandez la
Farine Préparée
BRODIE

Chez tous les épiciers. Conservez les sacs afin d'avoir des primes.

BRODIE & HARVIE
LIMITEE. MONTREAL.
41-5

RAFAEL MERRY DEL VAL DECEDE

San Cebastian, Espagne, 31. — Rafael Merry del Val, père du Cardinal Merri del Val, le secrétaire du Vatican et de Alfonzo Merry del Val, l'ambassadeur espagnol, est décédé.

Vous Pouvez Dire que les Gens qui ont du Fer dans leur Sang sont Forts, Vigoureux, Sains

Le médecin dit que le "Nuxated Iron" (Fer Nuxaté) ordinaire rendra les personnes nerveuses, épuisées, 100% plus fortes en deux semaines en bien des cas.

NEW-YORK, N.-Y.—"Un coup d'oeil suffit pour reconnaître les personnes qui ont du fer dans leur sang," dit le Dr E. Sauer, un médecin de Boston, qui a beaucoup étudié dans ce pays et dans les grandes institutions médicales de l'Europe, dans un récent discours. Ils sont de ceux qui agissent et qui osent. Les autres sont de la catégorie des faibles. Des nuits sans sommeil passées par suite de douleurs supposées, la dose constante avec des drogues dont on contracte l'habitude et des narcotiques pour la faiblesse nerveuse, les maux d'estomac, du foie ou des reins et des essais inutiles de réagir avec du café fort ou autres stimulants, tout cela est ce qui les fait souffrir et attendre inutilement la force demandée. Leur mal réel est le manque de fer dans le sang. Sans le fer le sang ne peut changer la nourriture en tissus vivants et, par conséquent, rien de ce que vous mangez ne peut vous profiter, vous ne pouvez vous fortifier sans lui. Au moment où le fer est suffisant une multitude de systèmes dangereux disparaissent.

J'ai vu des douzaines de personnes nerveuses et épuisées et pour qui la vie était un fardeau, doubler et même tripler leurs forces et leur endurance, puis se débarrasser entièrement de tous les symptômes de la dyspepsie, de la maladie de foie et autres troubles dans l'espace de dix à quatorze jours, simplement en prenant du fer sous une forme assimilable. Et cela après avoir eu, dans certains cas, les soins du médecin qui durèrent des mois sans obtenir aucun bénéfice.

Si vous ne vous sentez pas bien et que vous ne soyez pas très fort, vous vous devez à vous-même de faire l'essai suivant : Voyez combien longtemps vous pouvez travailler ou quelle distance vous pouvez marcher sans ressentir de fatigue. Ensuite, prenez deux tablettes de "Nuxated Iron" trois fois par jour, après les repas, pendant deux semaines. Puis essayez de nouveau vos forces et constatez l'amélioration qui s'est produite en vous.

Il n'y a rien d'aussi bon que l'ancien fer pour mettre des couleurs aux joues et de la bonne chair saine aux os. Mais vous devez prendre du fer, sous une forme que vous pouvez facilement absorber et assimiler comme le "Nuxated Iron" (fer nuxaté) si vous voulez qu'il vous fasse quelque bien, autrement il sera moins qu'utile.

Note.—Le "Nuxated Iron" (fer nuxaté) recommandé plus haut par le Dr Sauer, est un des plus récents composés organiques à base de fer. Contrairement aux autres produits ferrugineux inorganiques, il est facilement assimilé, n'attaque pas les dents, ne les noircit pas et ne détériore nullement l'estomac, au contraire, c'est un remède puissant pour tous les cas de dyspepsie, comme pour la dépression nerveuse ou l'épuisement. Les manufacturiers ont une telle confiance dans le "Nuxated Iron" qu'ils offrent $100.00 à forfaire au bénéfice de toute institution de charité s'ils ne réussissent à refaire la santé de tout homme ou femme au-dessous de 60 ans et à augmenter leurs forces de 100% ou plus dans l'espace de quatre semaines, pourvu toutefois qu'ils n'aient pas de sérieuses maladies organiques. Ils offrent en plus à remettre votre argent s'ils ne double pas au moins votre force et votre endurance dans l'espace de 10 jours. Il est en vente à Montréal à la American Drug Store, Bryson's Ltd., Lyons Ltd., et dans toutes les autres pharmacies. 43-a

LES TRIBUNAUX D'EXEMPTION

Il y en aura trois cents dans la province de Québec et soixante-quinze à Montréal.

OTTAWA, 31.—Il a été annoncé officiellement, ce midi, que le nombre des tribunaux chargés de statuer sur les demandes d'exemption des personnes conscriptibles sous la loi du service militaire sera de 1100 au lieu de 1,000 comme il avait été dit tout d'abord.

Environ trois cents tribunaux d'exemption locaux seront établis dans la province de Québec. Sur ce nombre, il y en aura à peu près soixante quinze pour la ville de Montréal et la banlieue.

La famine menace l'Autriche-Hongrie

Une dépêche de Rome annonce que la situation devient de plus en plus grave dans l'empire.

Ce qu'on apprend

NEW-YORK, 31. — Un câblogramme de Rome au "Sun" dit:

"Des rapports qui arrivent au Vatican de source diplomatique et ecclésiastique en Autriche, indiquent que le manque de vivres est si grand dans l'empire que la mauvaise alimentation produit les plus graves effets. La dépression cérébrale parmi les écoliers à la suite d'une nourriture insuffisante les force à suspendre leurs études. Il est probable que les écoles devront fermer bientôt.

"Comme exemple du prix élevé des vivres, on dit qu'un sac de farine coûte $40.00 et une livre de porc, $2.00. On ne permet le gras de viande qu'une fois par quinzaine pour une personne. Par suite du manque d'empois, les religieuses ont été autorisées à ne porter que des voiles.

"Les remèdes employés jusqu'ici sont insuffisants. Tous les vivres sont destinés à l'armée et la famine semble générale.

La note de Wilson au Saint-Siège

ROME, 31. — On déclare au Vatican que le pape Benoît XV, en recevant la réponse du président Wilson à ses propositions de paix, n'a tenté de cacher son grand désappointement. Le pape considère la réponse du président Wilson comme ne donnant guère accès à de nouveaux efforts pour la paix maintenant. Ce n'est pas un secret que le Souverain Pontife comptait sur une réponse plus favorable des Etats-Unis que d'ailleurs.

Avant que la réponse du président Wilson fut lue, on disait au Vatican que les réponses venant des divers gouvernements seraient plus favorables que le ton des commentaires de la presse. On disait en même temps que le Pape avait manifesté l'intention d'envoyer un nouveau message après avoir reçu les réponses des nations belligérantes, leur signalant les questions sur lesquelles toutes les nations en guerre pouvaient s'entendre et celles au sujet desquelles il serait nécessaire d'entrer en discussion.

NOS DENTS SONT TRES BELLES, NATURELLES ET GARANTIES.

SATISFACTION A TOUS.

PLOMBAGES EN OR, ARGENT, PLATINE, PORCELAINE.

NOUS POSONS LES Dents

Sans palais, d'après les méthodes les plus nouvelles

Ces ponts sont hygiéniques et donnent le plus grand confort. C'est le dernier mot en art dentaire.—C'est l'absence de toute nuisance mécanique pour la langue et la parole, ainsi que pour la mastication.

UN DENTIER

De première qualité, GARANTI pour $5.00

ADRESSEZ-VOUS A
L'INSTITUT DENTAIRE
DU
FRANCO AMERICAN MEDICAL INSTITUTE
(INCORPORE PAR LE GOUVERNEMENT)
164, rue Saint-Denis, Montréal.
UN PEU PLUS BAS que la rue Ste-Catherine

La part glorieuse d'une famille de Québec dans la guerre actuelle

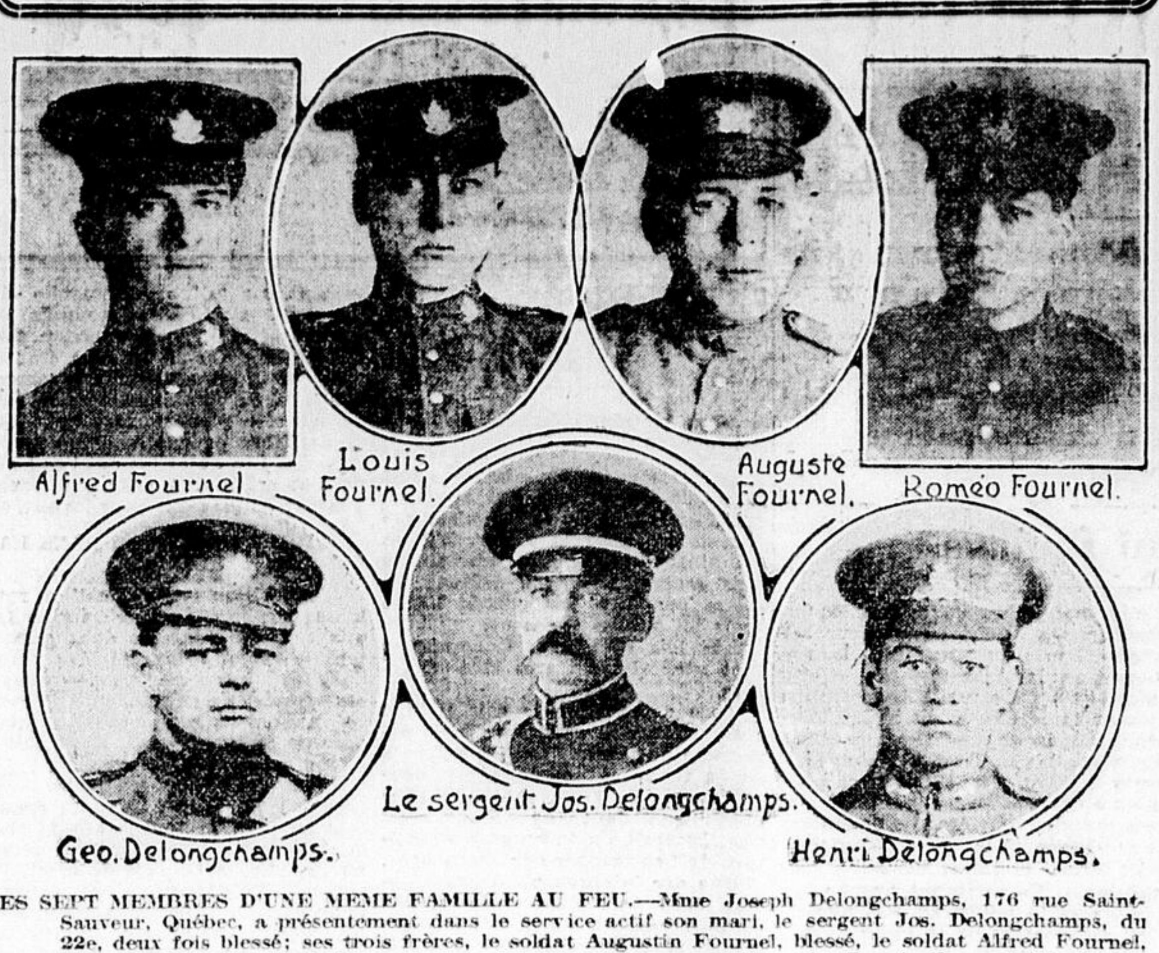
Alfred Fournel
Louis Fournel.
Auguste Fournel.
Roméo Fournel.
Geo. Delongchamps.
Le sergent Jos. Delongchamps.
Henri Delongchamps.

LES SEPT MEMBRES D'UNE MEME FAMILLE AU FEU.—Mme Joseph Delongchamps, 176 rue Saint-Sauveur, Québec, a présentement dans le service actif son mari, le sergent Jos. Delongchamps, du 22e, deux fois blessé; ses trois frères, le soldat Augustin Fournel, blessé, le soldat Alfred Fournel, blessé, et le soldat Louis Fournel, deux fois blessé; son neveu, le soldat Roméo Fournel, fils du soldat Augustin Fournel, tous quatre faisant partie actuellement du 22e bataillon, et ses deux fils, Geo. Delongchamps, 18 ans, faisant partie du corps des cyclistes du 258e Bataillon, actuellement à Valcartier, et Henri, 17 ans, soldat dans le 6e régiment de garnison à Lévis.

LES FUNERAILLES DE LA VICTIME

Tout Longueuil vient rendre hommage à la mémoire de M. Zotique Bourdon, tombé sous la balle d'un assassin.

29 août

Les plus imposantes funérailles, dont Longueuil ait jamais été témoin, ont eu lieu, ce matin, en l'église paroissiale, alors que M. Zotique Bourdon, l'industriel de Longueuil, tombé sous les balles d'un assassin sur la route de St-Guillaume d'Upton, dans la soirée de samedi dernier, a été inhumé.

La vaste église de Longueuil regorgeait de fidèles, et au moins une centaine d'automobiles suivaient le corbillard. Des centaines et des centaines de personnes suivaient à pied le cortège funèbre, tandis qu'une automobile, surchargée de fleurs, précédait le corbillard. Dans le cortège, on remarquait la présence d'un détachement des Forestiers Catholiques, présidé de leur bannière.

La levée du corps fut faite par le curé Payette, qui officia au service, assisté comme diacre et sous-diacre des abbés Déchesne et Quesnel. La chorale de Longueuil, avec le concours de plusieurs chantres étrangers, rendit avec beaucoup de maîtrise la messe de Borduas, sous la direction de l'hon. Dr J. Girouard. A l'orgue, présidait M. V. Mainville. Les solistes furent M. N. Camille Duguay, Jos. Saucier, Leprohon, H. A. Cholette, A. C. Bénard, Gauthier et Gareau.

L'église disparaissait entièrement sous les draperies les plus riches et le catafalque, superbement érigé au centre de la nef, était illuminé à giorno, par des centaines de lumières discrètes. Tout le temple lui-même à l'intérieur était magnifiquement illuminé.

Le deuil était conduit par MM. Emery Pelletier, Thomas Pelletier, Moïse Pelletier, Edouard Pelletier, Antoine Bénard, Napoléon Jodoin, Misael Sénécal et W. Beaudry, beaux-frères du défunt; MM. Rosario Robert, Raoul Desrochers, Raymond Desrochers, Joseph Emard, Léopold Chauvin, Léon Desrochers, Charles Lussier, Joseph Daignault, ses cousins; MM. Alphonse Bourdon, Arthur Bourdon, Michel Robert Louis Chauvin, J.-Bte Desrochers, Joseph Desrochers, ses onchers, Joseph Desrochers, ses oncles; MM. Roméo Vinet, Albert Pelletier, Antoine Pelletier, René Pelletier, Prime Pelletier, Rodrigue Pelletier, Conrad Pelletier, ses neveux.

DESASTREUX INCENDIE

LE FEU A DETRUIT QUATRE REMISES ET TROIS YACHTS SUR LA RIVIERE RICHELIEU.

ST-JEAN, 30. — A sept heures et demie mercredi soir un incendie s'est déclaré dans les remises de yachts de M. Henri Claprood, marchand, sises sur la rivière Richelieu du côté est de la jetée du canal près du pont Gouin; quatre remises sur sept sont brûlées. Trois yachts sont brûlés, celui de M. A. Winters, secrétaire de la Standard Clay Products Co., valant $1,000 celui de M. Henri Claprood, valant $700, celui de M. O. Depelteau du bas du Richelieu, valant $500. Il n'y a que M. Claprood qui avait des assurances sur son yacht et ses remises.

Les dommages sont de trois milles piastres, les pompiers sont arrivés en temps pour contrôler l'incendie et épargner quatre autres yachts de passer au feu. L'incendie a été causé par une explosion de gazoline dans le yacht de M. Winters qui revenait de faire une promenade sur la rivière avec sa famille et remisait son yacht. Les flammes se sont répandues rapidement et il n'a pas eu le temps de le sauver et de prévenir les flammes de se répandre dans les remises.

DES TROUBLES A QUEBEC

ON BRISE LES VITRES DE LA RESIDENCE DE L'HON. SEVIGNY.

QUEBEC, 30. — On recommence à s'agiter à Québec. Hier soir, des individus ont manifesté dans les rues. En passant au coin des rues St-Cyrille et Tunrbull, ils ont brisé les vitres de la résidence de l'hon. A. Sévigny. Du même coup, ils ont aussi cassé plusieurs grandes vitres de la résidence de M. C. C. Piché, chef du service des ingénieurs forestiers qui est voisine de celle du ministre.

AU CHAMP D'HONNEUR

M. OMER VEZIAU, qui vient de tomber face à l'ennemi lors des derniers engagements en France. Le soldat Veziau qui laisse une femme et plusieurs enfants, s'était enrôlé dans le 69ème régiment. Il habitait, 703 rue Visitation. Il n'avait que 26 ans.

PLAINTES CONTRE 42 AUTOMOBILISTES

POUR EXCES DE VITESSE SUR LA ROUTE EDOUARD VII, ILS COMPARAISSENT DEVANT LE MAGISTRAT DE ST-JEAN.

ST-JEAN, 31 — Quarante-deux plaintes ont été déposées contre des automobilistes de Montréal qui font de la vitesse sur la route Edouard VII.

Les accusés seront traduits devant le magistrat du district, M. Victor Cusson, vendredi matin.

DES NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

QUEBEC, 31 — S. E. le cardinal Bégin vient de faire les nouvelles nominations suivantes:

M. l'abbé Arthur Dumais, chapelain des Soeurs du Bon Pasteur, à Québec, a été nommé curé de Sainte-Louise, comté de Kamouraska; M. l'abbé Théodore Gagnon, vicaire à Saint-Grégoire de Montmorency, a été nommé curé de Sainte-Brigitte de Laval; M. l'abbé P. Veilleux, a été nommé chapelain du collège de Beauceville.

L'assemblée de vendredi au Parc George-Etienne Cartier

Fernand Villeneuve.
Paul. Lafortune.
G.-M. Leclere.
P.-E. Mongeau.

QUATRE DES MEMBRES DU GROUPE DES "CONSTITUTIONNELS" qui ont pris part à l'assemblée anti-conscriptionnistes vendredi en qualité d'orateurs. Villeneuve est celui que le maire Martin menace de faire arrêter dès qu'il ouvrira la bouche, en public pour prêcher la révolte ; Paul Lafortune, qui a déclaré ce midi à la PATRIE qu'il condamne les désordres qui se sont produits hier et qu'il ne les a jamais conseillés dans ses discours ; Mongeau et Leclerc sont deux fervents adeptes du groupe constitutionnel.—(Cliché Albert Dumas, 249 Ste-Catherine Est).

Soignez l'Irritation après le Bain en appliquant de l'Onguent du Dr Chase

CETTE règle a été adoptée par la plupart des mères et devient d'un usage général à cause des magnifiques résultats obtenus. Les poudres qui bouchent les pores ont fait leur temps. Quoiqu'elles absorbent l'humidité, elles n'ont aucune valeur de guérison. Des affections permanentes de la peau ont souvent eu pour cause les poudres qui bouchent les pores.

Par contraste, l'Onguent du Dr Chase est antiseptique, calmant et guérit. Il détruit promptement les germes des maladies et par conséquent empêche le développement de l'eczéma et des autres affections de la peau dont les enfants souffrent communément.

Cet onguent qui a le pouvoir de guérir les irritations et les rougeurs de la peau, rend à cette dernière la soupiesse et le velouté. C'est donc une bonne habitude que de faire usage de l'Onguent du Dr. Chase après le bain.

60c la boîte, chez tous les marchands, ou d'Edmanson, Bates & Co., Ltd., Toronto. Il n'est pas naturel qu'un pharmacien cherche à vous vendre un substitut. Allez chez le pharmacien qui vous remettra ce que vous demandez. 6

LES TROUBLES A MONTREAL

OTTAWA, 1er. — La conduite de manifestants et d'orateurs qui conseillent la révolte et le défi de la loi de la conscription par la force armée, ainsi que l'attitude tenue par des soldats en uniforme qui se mettent en frais d'interrompre et de faire rater des assemblées publiques, ont fait le sujet d'une discussion très épicée à la Chambre des Communes, hier soir, pendant la votation des estimés du département de la milice.

M. Alphonse Verville, député ouvrier de Maisonneuve a fait déclancher la discussion en soulevant la question des soldats en uniforme qui causent des désordres à des réunions politiques ou autres et empêchent les orateurs de parler.

CONDUITE DES SOLDATS

Le député ouvrier après avoir lu les règlements de la milice qui défendent à un soldat en uniforme de prendre part à une démonstration ou à une assemblée politique a déclaré qu'il était à peu près temps que le peuple canadien et le parlement sachent à quoi s'en tenir sur la conduite irrépréhensible de soldats revenus du front ou de soldats en uniforme.

"Je veux que les soldats soient respectés, a dit M. Verville, mais ils ne seront pas respectés, s'ils ne respectent pas la liberté en ce pays. Il est indéniable que les soldats revenus du front perdront leurs titres au respect qu'ils ont acquis par suite de leurs services sur les champs de bataille, si les récents désordres auxquels ils ont été mêlés se continuent. Si le gouvernement ne met pas un frein à cette ingérence mal avisée, le peuple de ce pays se chargera, lui, de rappeler ces soldats à la raison.

CE QU'ILS FONT AILLEURS

A Winnipeg, les soldats ont cherché à causer des ennuis aux délégués à la récente convention libérale. A Toronto, des soldats de retour du front ont empêché une assemblée d'avoir lieu au temple du Travail et ont démoli presque tous les meubles à l'intérieur de cet édifice. A Sydney, Cap Breton, des politiciens ont incité des soldats à interrompre une assemblée.

D'ici à quelque temps, une grande bataille politique sera engagée dans ce pays et il ne fera pas bon pour des soldats de tenter d'interrompre des assemblées. M. Verville a invité le ministre de la Milice à arrêter les désordres causés par les soldats.

Le capitaine James Arthurs, de Parry Sound, un officier de retour du front qui a participé à la prise de la côte de Vimy a déclaré que les soldats en uniforme étaient des soldats revenus du front qui étaient obligés de garder leur uniforme jusqu'à ce que la question de la pension de guerre qui leur sera attribuée aura été définitivement rélgée. Ces soldats ont tous les droits de citoyens et ils ont le droit d'assister à des assemblées publiques et de se joindre à des clubs politiques.

Le capitaine Arthurs a reproché à M. Verville d'avoir fait un discours de très mauvais goût. Parlant de l'incident de Sydney. Alors que M. J. C. Watters, le président du congrès des métiers et du travail a été chassé d'une salle publique par des soldats armés d'oeufs pourris en guise de projectiles. Le capitaine Arthurs a dit qu'il ne blâmerait certainement pas les soldats d'avoir infligé à M. Watters, le traitement qu'il a subi.

M. C.-A. Gauvreau.—"Un ouvrier vaut parfois un soldat dans ce pays".

Le capitaine Arthurs.—"Oui, un soldat de retour du front vaut un ouvrier en aucun temps."

M. Verville a retorqué que tout soldat, qu'il soit en uniforme ou non n'a pas le droit d'interrompre aucune assemblée. Les soldats jouissent des mêmes droits que tous les citoyens, mais ils n'ont pas le droit de causer des désordres. M. Watters avait tous les droits d'un citoyen libre quand il a adressé la parole à une assemblée publique à Sydney et l'ingérence des soldats est injustifiable. "Si le drapeau Union Jack ne nous donne pas le droit de la liberté de parole dans ce pays, il serait temps de le mettre de côté. Que tous les citoyens de ce pays jouissent de la liberté de parole tant qu'ils s'en tiennent dans les limites de la loi", a dit M. Verville en terminant.

DES AGGRESSIONS

Le maire Médéric Martin, qui avait voulu faire une observation au capitaine Arthurs pendant son discours, a déclaré que l'agitation contre la conscription dans Montréal a été commencée par un jeune homme du nom de Villeneuve, venant de Prescott, Ontario. M. Martin a ensuite donné sa version des corps à corps entre des soldats et des citoyens dans la ville de Montréal depuis que l'annonce a été faite que le Canada aurait la conscription. Il a rappelé qu'une grande parade composée d'environ vingt-cinq mille manifestants contre la conscription avait lieu un soir, à travers les rues de Montréal, lorsqu'un détachement de soldats fut rencontré. Les manifestants loin de molester les soldats ont rompu leurs rangs pour les laisser passer. Le dernier soldat à passer arracha d'un manifestant un petit drapeau tricolore qu'il tenait à la main et ce fut le point de départ d'une attaque contre le soldat qui avait commis l'aggression.

ORDRES D'ARRESTATIONS

Dans une autre circonstance à une grande assemblée de protestation contre la conscription au pied du funiculaire du Mont-Royal, un officier insulta M. Verville qui parlait et aurait été rudement malmené s'il n'était pas intervenu. Le maire Martin a ensuite déclaré qu'il a fait tout en son possible pour prévenir les désordres entre soldats et civils à Montréal. Il a donné des instructions à la police d'arrêter tous les anti-conscriptionnistes qui prêchent la révolte et qui cherchent à inciter la foule à commettre des actes de violence ou des attentats contre la propriété. Continuant, M. Martin a dit que dans la plupart des cas ce sont

LES SOLDATS

qui sont les provocateurs, il a ensuite cité le cas d'un soldat ivre qui occupait un siège dans la galerie des spectateurs à la Chambre des Communes pendant le débat sur la conscription et qui s'est servi d'un langage vil et insultant à l'endroit de l'hon. M. Lemieux qui parlait à la Chambre. Un député à la législature de Québec fut témoin de cet incident. Le maire Martin a déclaré en terminant qu'il avait pris toutes les dispositions possibles pour empêcher des troubles sérieux d'éclater à Montréal, mais que si des troubles se produisaient et il y avait effusion de sang, le premier ministre devra en porter toute

LA RESPONSABILITE

pour avoir mis la conscription en force sans donner au peuple le droit de se prononcer sur cette mesure par voie de referendum. Il n'y a pas qu'à Montréal que l'opposition contre la conscription est grande. Cette opposition est en évidence de l'Atlantique au Pacifique et le gouvernement ne réussira jamais à appliquer cette loi du service militaire obligatoire au pays.

M. DONALD SUTHERLAND

de South Oxford, a dit qu'il se levait pour protester contre le discours du maire de Montréail.

Le maire de Montréal accomplirait beaucoup mieux son devoir s'il demeurait dans la Métropole pour voir à ce que la loi de conscription soit respectée. Il vient de faire des déclarations qui ne font certainement pas honneur à un mandataire du peuple au parlement canadien. Le maire de Montréal a tout simplement cherché à attribuer aux soldats de retour du front et au premier ministre la cause de tous les désordres et des troubles qui ont éclaté à Montréal et ailleurs. M. Sutherland a censuré M. Martin pour avoir déclaré que la premier ministre serait responsable s'il y avait effusion de sang dans la province de Québec, parce que la conscription est maintenant loi. Une telle déclaration dans la bouche d'un représentant du peuple canadien au parlement est honteuse et condamnable.

Le maire de Montréal a rétorqué à M. Sutherland que s'il n'avait pas été à Montréal vendredi c'est qu'il avait été retenu à Ottawa par le vote sur le projet du Canadien Nord. M. Sutherland a parlé comme un homme qui ne lit pas les journaux français, autrement, il se rendrait compte que le maire de Montréal a donné des instructions à la police d'arrêter les manifestations anti-conscriptionnistes qui dégénèrent en désordres qui sont un défi à la loi. M. Martin a clos ses remarques en disant qu'il faisait tout en son possible pour induire les citoyens de Montréal à respecter la loi.

SIR EDWARD KEMP,

le ministre de la Milice a ensuite baissé le rideau sur l'incident en disant que les soldats se conduisent la plupart du temps en gentilhomme. Les occasions où les soldats se comportent mal sont excessivement rares. Il arrive fréquemment que les soldats sont blâmés pour des troubles quand ils ne sont pas blâmables.

Le ministre de la Milice a exprimé l'opinion que les soldats se conduisaient généralement bien en toutes les circonstances et il ne n'appréhendait pas les excès que le député de Maisonneuve anticipait au cours de la prochaine campagne électorale.

Nos soldats

Paul Robidoux
Narcisse Robidoux.

M. PAUL ROBIDOUX, blessé récemment au feu et M. NARCISSE ROBIDOUX, également au front, tous deux fils de M. Benjamin Robidoux, de la rue Joliette, No 484.

LE PRIX DU PAIN AUX ETATS-UNIS

IL EST DIFFICILE D'EN ESPERER LA DIMINUTION.

WASHINGTON, 31 — L'espoir d'une diminution prompte et radicale des prix du pain s'est apparemment évanoui ce soir, lorsque M. Herbert Hoover, contrôleur des vivres, a annoncé que ce à quoi le public pouvait s'attendre de mieux était un pain de 16 onces —pour 10 sous ou peut-être 8 sous.

Le pain de 16 onces à 8 sous n'est possible, dit M. Hoover, que si les boulangers, détaillants et consommateurs s'unissent pour éliminer le gaspillage par la distribution et déterminer un prix fixe.

DESTRUCTION D'UNE MAISON A BEAUPORT

QUEBEC, 31 — Le feu a détruit complètement, hier soir, à Beauport, un magasin appartenant à M. Cyrille Parent et habité par M. C. Clark et sa famille qui y passent

LE BONHEUR D'AVOIR UN CORPS SAIN

Il n'a pas eu une heure de maladie depuis qu'il prend "Fruit-a-tives."

M. MARRIOTT

73 Lees Ave., Ottawa, Ont.
9 août 1915.

"Je crois de mon devoir de vous dire ce que "Fruit-a-tives" a fait pour moi. Il y a trois ans, je commençai à me sentir épuisé et fatigué, et je souffrais beaucoup de maladie du foie et des reins. Ayant lu que "Fruit-a-tives" était un bon remède, je résolus de l'essayer. Depuis trois ans et demi j'en prends régulièrement et je ne voudrais pour rien au monde changer de remède. Je n'ai pas eu une heure de maladie depuis que j'ai commencé à prendre "Fruit-a-tives" et je sais aujourd'hui ce que j'ignorais depuis bien des années—c'est-à-dire le bonheur qu'il y a d'avoir un corps sain et un cerveau lucide.

WALTER J. MARRIOTT.

50c la boite, 6 pour $2.50, échantillon 25c. Chez les marchands de remèdes ou envoyée franco sur réception du prix par Fruit-a-tives, Limited, Ottawa.

LA NOTE DE WILSON A ROME

Ce qu'en dit l'"Osservatore Romano" au sujet des propositions de paix de Benoit XV.

ROME, 28 (retardée). — L'Osservatore Romano, l'organe du Vatican, publie un long article sur les objections faites aux propositions de paix sur lesquelles le Pape attendait une réponse favorable de la part des Etats-Unis. Toute démarche du Pape, selon l'Osservatore, est toujours mal interprétée.

Sur le silence du Pape sur la question balkanique, le journal dit que le Pape ne peut pas offrir une solution immédiate de la question, laquelle a occupé si longtemps le monde diplomatique de l'Europe. Cependant, il a demandé aux peuples de conférer sur la question et d'en arriver à un arrangement.

L'Osservatore Romano, discutant la base morale de la note, dit que le Saint-Père, comme le président Wilson, suggère la substitution de la force morale du droit à la force matérielle, et, à ce sujet, met en présence, les déclarations de Wilson et du Pape qui sont identiques.

Le journal dit que la politique russe est celle de la paix sans annexions ni indemnités et que cette politique a déjà été acceptée par les Austro-Allemands.

CHEZ LES ANTI-CONSCRIPTIONNISTES

UNE SERIEUSE ECHAUFFOUREE ENTRE LES MANIFESTANTS ET LA POLICE

A l'issue d'une réunion tenue par les "Constitutionnels" au Parc George-Etienne Cartier vendredi, une procession s'organise à travers les rues de la métropole, et rue Ste-Catherine Ouest une rencontre s'opère entre les manifestants et la police.

Un civil a le bras traversé d'une balle et quatre hommes de police sont blessés au cours de la mêlée.

DES ARRESTATIONS

31 août

La démonstration des anti-conscriptionnistes a failli tourner au tragique, hier soir, quand la police décida de rompre les rangs de la procession et de disperser les manifestants. Quand la poussière se fut abattue et le calme rétabli on constata que le résultat était que quatre agents avaient été blessés sérieusement, un citoyen avait eu le bras traversé par une balle de revolver, et une trentaine d'hommes et de jeunes gens avaient reçus des contusions plus ou moins graves.

Le choc eut lieu au square Philipp et les manifestants venaient de l'assemblée de Saint-Henri. Un esprit de tumulte régnait dans les rangs et, à plusieurs endroits on avait brisé les vitres. Comme les conducteurs de tramway avaient eu la précaution d'attacher après l'avoir baissée, la tige de contact, les manifestants se vengeaient en fracassant les carreaux à coups de bâton.

Au square Phillips, où la rencontre eut lieu entre la foule et la police, les manifestants firent une certaine résistance: on lança des pierres et on tira du revolver. Ce n'est qu'alors que la police se servit du bâton. Dans la mêlée un énergumène tira un coup de pistolet au hasard, frappant au bras un loustic attiré par l'aventure.

Il y avait plus de 7,000 personnes à l'assemblée et tous les orateurs déclarèrent que malgré le danger, ils étaient pour rester dans la lutte jusqu'au bout.

Il n'y eut plus de troubles jusqu'à ce que les manifestants passent de la parade au désordre, rue Sainte-Catherine. C'est le sous-chef Grandchamps, accompagné du commissaire Ross qui dirigea les opérations. Quand la police chargea, les manifestants ripostèrent, chargeant à leur tour, lançant des pierres et prirent la fuite dans la direction du square Phillips, de l'avenue Union, de la côte du Beaver Hall et de la rue de l'Université. L'inspecteur Bélanger avec une vingtaine d'agents suivit la bande qui descendait la côte du Beaver Hall, croyant que l'on manifesterait à la "Gazette" ou au "Star", mais il n'en fut rien, la foule s'était évanouie par les rues latérales. Le sous-chef Grandchamps et l'inspecteur Robert s'occupèrent, avec les agents à disperser le reste rue Sainte-Catherine.

Au cours de la rencontre, au square Phillips, le lieutenant Corcoran, du poste du G.T.R. reçut un lourd moellon en pleine poitrine. Le constable Brousse du 10, a reçu une pierre sur la tête. Le constable Bériau, d'un poste de l'Est, tomba dans la charge et se tordit un genou; il fut transporté à l'hôpital Général et plus tard, chez lui. Le constable Gravel, de Saint-Henri, a reçu une pierre, en pleine face, quand la procession partit du square Georges-Etienne Cartier.

ANSELME LACASSE, de la rue Aylwin, qui a été blessé au cours de l'échauffourée.

Les deux frères Donat et Samuel Lacasse habitant respectivement 154 et 205 rue Aylwin, furent transportés à l'hôpital Général . Donat souffrait d'une blessure causée par une balle dans le bras gauche; Samuel avait une large entaille au cuir chevelu. Ces blessures ne sont pas sérieuses et tous deux purent après avoir été pansés retourner chez eux.

Le premier acte de violence eut lieu rue Atwater quand on fracassa les vitres d'une épicerie. On crut à un moment donné que la foule allait prendre par la rue Saint-Antoine, mais les chefs de file montèrent le raidillon et prirent par la rue Sainte-Catherine. Tout le long de la route on criait: — "A bas la conscription!" Parfois on tirait quelques coups de pistolet.

Rue Sainte-Catherine on brisa quelques vitres à l'établissement Forum. Près de la rue Fort, la foule se réfugia sur les trottoirs, abandonnant la chaussée aux appareils des pompiers qui se rendaient au triple galop, à un incendie. La parade se reforma aussitôt. Des groupes de jeunes gens allaient devant les manifestants prévenant les gens de céder la place à la procession. Dans les tramways, les femmes et les enfants effrayés se réfugiaient dans les portiques, après avoir déserté le véhicule. Une pierre brisa une grande vitre de l'étalage Castle et fils. On craignit à un moment donné pour la succursale du "Star", angle Peel. Des agents étaient stationnés là. La procession passa tout droit.

Le commissaire Ross voulait faire arrêter la parade rue Guy, mais on ne put rassembler assez d'agents. La foule était rue Peel quand on décida de la disperser. Au premier ordre qui fut donné aux manifestants de s'en aller, une grêle de pierres s'abattit sur les agents, dont plusieurs furent blessés.

Pendant le tumulte, une grande vitre des étalages Morgan fut brisée. Le même cas se répéta au magasin du confiseur Joyce, puis chez Martin Haley & Co., rue Bleury, chez Hicks Electric Co., chez Jones Brothers. La police surveilla longtemps la rue Sainte-Catherine après que la procession eut été dispersée, au cas où l'on aurait tenté de reformer les rangs. Les trottoirs étaient bondés de curieux surtout en face des bureaux de la PATRIE et angle Saint-Denis et Ste-Catherine. La police n'eut aucune peine à disperser ces groupes.

Le commissaire Ross demeura avec la police jusqu'à minuit et visita les différents journaux où les agents étaient stationnés. Il alla aussi à l'hôpital Général prendre des nouvelles du constable Bériau. Il déclara qu'il était très satisfait du travail des agents et espérait qu'ils parviendraient à prévenir toute affaire sérieuse.

Il y avait à l'assemblée, à Saint-Henri, plus de 7,000 personnes pour écouter les appels passionnés des orateurs populaires. La foule grondait et avait mauvaise mine et tous les appels à la violence étaient applaudis. La rage atteignit son paroxysme quand le jeune Lalumière, en termes véhéments, raconta que son frère Elie, avait été arrêté à 11 heures du soir, la veille. Il termina en disant qu'il était venu pour le remplacer et que tous les soirs il parlerait.

Paul Lafortune déclara que l'on avait téléphoné à sa mère pour la prévenir que si lui, son fils, allait parler à une assemblée anticonscriptionniste il serait arrêté et partagerait le sort d'Elie Lalumière. Il fit un discours enflammé contre la conscription, mais il se servit de termes qui ne pouvaient pas être interprétés contre lui. — "Ils nous traitent de lâches et d'embusqués parce que nous n'allons pas au front combattre les Boches. Préparons-nous pour combattre les Boches, mais vous savez desquels je parle."

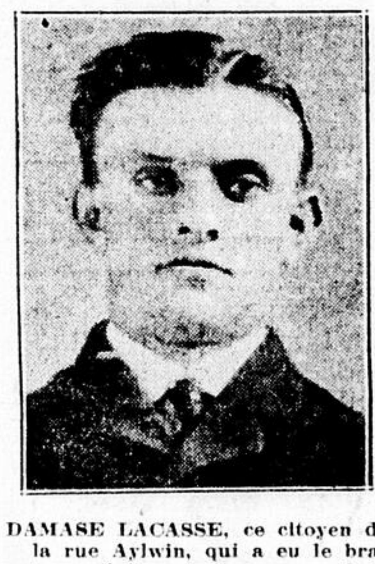

DAMASE LACASSE, ce citoyen de la rue Aylwin, qui a eu le bras traversé d'une balle au cours de la manifestation anti-conscriptionniste.

La foule avait un caractère dangereux qui ne fit qu'augmenter quand un des orateurs raconta qu'à Valcartier, une bataille avait lieu entre les soldats anglais contre les Canadiens-français et les Américains.

Il y eut une cinquantaine de coups de revolver de tirés et l'orateur put difficilement se faire entendre. On lançait à différents intervalles de gros pétards et au sommet des poteaux, des gamins lançaient des fusées et allumaient des feux de Bengale.

Les agents de police étaient stationnés rue Notre-Dame. Il y eut des bagarres et la foule se partageait les spectacles.

Adrien Lachaine fut invité à présider par Joseph Leclaire. Il demanda à la foule: "La conscription vient d'être établie: que voulez-vous, la révolution ou la grève générale ? L'opinion de la foule était divisée. — "Moi, je veux la grève générale !"

Silvio Lamalice dit que la loi de conscription avait été faite pour vilipender la race canadienne-française. L'Australie n'a pas voulu de la conscription et elle est composée d'Anglais ; c'est parce qu'il y a ici des descendants de Français que l'on a choisi le Canada pour l'épreuve.

Paul Lafortune déclara qu'il n'irait pas de l'autre côté pour servir de chair à canon. Il ferait tous les sacrifices pour son pays. C'est une guerre créée par les capitalistes. Des imbéciles ont dit que l'Allemagne menaçait le Canada. Les chefs ouvriers par tout le Canada se sont prononcés contre la conscription. Il termina en invoquant, lui aussi, la grève générale.

LE SOUS-CHEF DE POLICE GRANDCHAMPS, qui commandait le service d'ordre à la manifestation.

Robert Parson parla dans le même sens. Eugène Lajeunesse conseilla à la foule de s'organiser par groupe de 50 et de se choisir des officiers pour mieux résister à la police.

Il y eut une tempête quand il prévint la foule de ne rien donner à F. Villeneuve, Bernier et Leclaire qui étaient rentrés dans la foule pour collecter afin d'aider la cause. La meilleure chose à faire, dit-il, c'est de laisser chaque groupe s'organiser. — Les collecteurs, dit-il, ne veulent l'argent que pour s'amuser avec.

Un soldat du nom de J. H. Foucault, qui a fait 21 mois de tranchées, avec le 22ème, raconta les misères que l'on a à subir. "Une fois, dit-il, il fut 9 jours dans les tranchées, sans fermer l'oeil."

Edward Daly parla en anglais et en français. Il traita Bourassa d'hypocrite et l'accusa d'être la cause des ennuis des Canadiens-français.

Puis un nommé Bernier conseilla le calme et l'ordre, puis la procession commença.

LE MAIRE VA INTERVENIR

OTTAWA, 31. — Le major A. Daly Gingras, commandant en second du 258ème bataillon Canadien-français, l'unité que l'hon. P. E. Blondin avait entrepris de lever, est arrivé à Montréal hier après-midi. Parlant des démonstrations qui ont lieu dans la métropole en rapport avec la loi de la conscription, l'officier a exprimé l'opinion qu'elles cesserait bientôt.

Médéric Martin, maire de Montréal, qui est à Ottawa, a déclaré qu'il allait mettre fin à ces réunions dès son retour en la métropole.

"Je ne leur permettrai pas de prononcer des discours conseillant la révolte, comme ils l'ont fait, a dit le maire gravement. Je vais donner des instructions à la police d'y mettre fin. La loi doit être respectée." En ce qui concerne le jeune Villeneuve, l'un des principaux organisateurs des assemblées anti-conscriptionnistes, le maire Martin a déclaré qu'il avait donné des instructions au chef Campeau de le faire arrêter s'il avisait de nouveau en public le peuple à se révolter.

COUGHS, COLDS, BRONCHITIS, LA GRIPPE AND LUNG TROUBLE.
OLIVEINE EMULSION

OLIVEINE EMULSION

Le GRAND RECONSTITUANT de la SANTE

Pour les toux, les rhumes, la bronchite, la grippe, les affections des poumons.

LE GRAND TONIQUE

pour les hommes et les femmes d'affaires épuisés, les mères surmenées, les garçons et les fillettes délicats, et pour toutes les personnes abattues par le dur travail ou la maladie et qui ont besoin d'un fortifiant.

Prenez les Pilules Oliveine pour la constipation, la biliosité, la dyspepsie et les irrégularités de l'estomac et de l'intestin.

L'Onguent Oliveine est un remède merveilleux pour les hémorroïdes, l'eczéma, les éruptions et toutes les maladies de la peau.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS.

FRASIER, THORNTON & CO. Limited
COOKSHIRE, P.Q., CANADA.

SEPT OUVRIERS DE FERME SONT TUES

ABERDEEN, Maryland, 30. — Sept hommes ont été tués et deux autres blessés sérieusement à la traverse du chemin de fer Pensylvania. Les malheureux ramassaient des tomates dans une voiturette qui a été frappée par un train express.

FATAL ACCIDENT AUX EBOULEMENTS

QUEBEC, 30. — On apprend des Eboulements, comté de Charlevoix, qu'un brave citoyen de l'endroit a été la victime d'un accident qui lui a coûté la vie. En voulant manoeuvrer de lourdes pièces de bois, M. Pierre Gauthier, fut projeté sur une roche où il se brisa l'épine dorsale. Il reprit, un instant, sa connaissance mais il succomba peu après. Il laisse une épouse et plusieurs enfants.

MORT D'UN AVOCAT DE QUEBEC

QUEBEC, 30. — M. L. F. Burroughs, avocat de Québec, frère de M. E. L. Burroughs, député protonotaire de la Cour Supérieure de cette ville, est décédé, en cette ville, après une longue maladie. Depuis assez longtemps il avait été obligé d'abandonner sa profession qu'il exerça autrefois en société avec Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême.

LE COULAGE D'UNE BARGE A CHARBON

QUEBEC, 30. — Une enquête aura lieu, sous peu, pour établir les responsabilités du coulage d'une barge à charbon qui, sans cause apparente, a coulé, dans la nuit de lundi à mardi, dans le bassin Louise, précipitant à l'eau plusieurs milliers de tonnes de charbon que l'on était à décharger.

On croit que la barge a brisé sa coque en frappant le quai. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

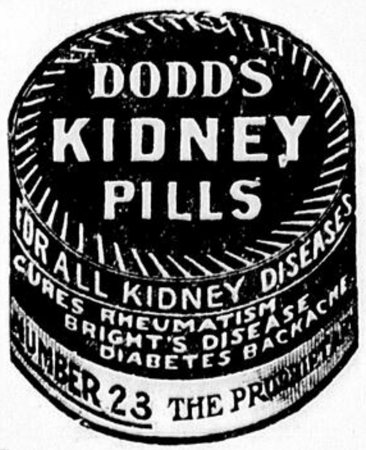

Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de rognons, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

Lantic Sugar
10 lbs. Pure Cane
Extra Quality Granulated

Les Pêches

Sont les fruits les plus précieux pour les confitures ou conserves. Les conserves aux pêches domestiques nous permettent de déguster, durant tout l'hiver à un prix modique, le fruit le plus succulent de l'automne.

Lantic Sugar

(Sucre Lantic)

est le meilleur pour les pêches et tous les autres fruits à conserves. Le sirop clair et étincelant fait ressortir toute la saveur délicieuse du fruit. Canne pure, grains "FINS". Les ménagères d'expérience mentionnent le nom, chaque fois qu'elles commandent du sucre durant la saison des conserves.

"Le Sucre d'Utilité Générale"

Cartons de 2 et 5 lbs.
Sacs de 10 et 20 lbs.

ETIQUETTES A CONSERVES *GRATUITES.* Envoyez-nous la marque de commerce—une boule rouge—que vous détacherez d'un sac ou carton, et nous vous enverrons un livret d'étiquettes gommées contenant six étiquettes pour chacun des fruits suivants : Fraises, Framboises, Mûres, Groseilles, Raisins, Cerises, Prunes, Pêches et Poires.

Adressez ATLANTIC SUGAR REFINERIES, Limited
Edifice "Power", Montréal.

67F

Au champ d'honneur

LES LISTES D'HIER CONTENAIENT 766 NOMS DE SOLDATS CANADIENS TOMBES A L'ENNEMI.

Les listes publiées le 29 par le ministère de la Milice, à Ottawa, contiennent les noms de 766 soldats tombés au champ d'honneur. Nos Canadiens-français y figurent encore largement. Voici leurs noms:

BLESSES A L'ENNEMI

J. Lalonde, Parry Sound, Ont.
P. A. Arsenault, St-Chrysostome, I.P.E.
H. E. Gaudin, New Westminster.
A. Lessard, Hull, Qué.
A. Rivet, Edmonton.
C. M. Meyer, Lachine, Qué.
R. Duval, Grand'Mère, Qué.
L. W. Paquette, Weedon, Qué.
J. Bergeron, 112 Wolfe, Montréal.
H. Boyer, 610 Orléans, Montréal.
N. Lecourt, St-Antoine, Montréal.
J. Dernuty, 647 Henri-Julien Montréal.
R. Boisjoli, 208 Préfontaine, Montréal.
L. Fournel, Québec.
A. Laforest, 1685 St-Dominique, Montréal.
S. Cornay, 40 St-Charles, Montréal.
A. Gauthier, Roberval, Qué.
P. E. Bélisle, St-Janvier, Qué.
E. H. Leblanc, Cogan, N.B.
J. H. Sabourin, Longueuil.
L. Cuillette, 4A Nellada, Montréal.
E. Dorais, ville St-Laurent, Montréal.
E. Aubry, St-Agnès, 26, Montréal.
A. Méthot, Pérée, Qué.
F. Babin, Bonaventure, Qué.
H. Binette, Alexandria, Ont.
E. Cyr, Thetford Mines, Qué.
A. Joubert, Sorel, Qué.
W. Lachapelle, Gananoque, Ont.
V. Marchand, Portage la Prairie, Ont.
T. T. Hamelin, Gorget, Sask.
F. Corriveau, St-Malachie, Qué.
A. M. Dechamp, Shelburne, N. E.
J. Doucette, Glace Bay, N.E.
N. Robillard, South Indian, Ont.
J. A. Ferrier, Winnipeg.
V. Duperreault, 54 ruelle Fréchette, Montréal.
O. Guidry, Campbellton, N B.
R. Gagnon, Hull, Qué.
A. Paul, Apohaque, N.E.
J. Larocque, Brockville, Ont.
R. Bousquet, Newport, Vt.
F. E. Doucet, Albert, N.B.
R. R. Choquet, 1224 Des Erables, Montréal.
A. Fournel, Québec.
J. A. Dussault, Québec.
M. Lacroix, Copper Cliff, Ont.
A. Caron, Grande Rivière, Qué.
E. Lefebvre, 101 Shepperd, Montréal.
F. Jacques, Lewiston, Maine.
S. T. Vincent, Winnipeg.
P. Girard, Campbellton, N.B.
J. Guilbault, 90A Norbert, Montréal.
J. B. Levergneux, St-Jean, Qué.
J. A. Dubreuil, Sudbury, Ont.
A. Maynot, Farnham, Qué.
T. Paul, 278 Adam, Maisonneuve.
D. Lemay, Knife River, Minn.
E. L. Brousseau, Savona, C. B.
H. Labelle, 2213 St-Urbain, Montréal.
F. Méthot, Hull, Qué.
A. Lambert, St-Didace, Qué.
A. Lavoie, Chicoutimi.
D. Dorion, Québec.
P. Lavictoire, Russell, Ont.
C. Tremblay, Matane, Québec.
O. Martel, 207 Sanguinet, Montréal.
A. Brien, Ste-Agathe, Qué.
H. Gauthier, 9 Meilleur, Montréal.
N. Landry, Rimouski.
A. Gauthier, Québec.

LE PAIN MOINS CHER

WASHINGTON, 31.—Le prix du boisseau de blé de la récolte de 1917 ayant été fixé à $2.20, il est à prévoir que le prix du pain diminuera.

GRAVEMENT BLESSE DEVANT LENS

LE SOLDAT JEAN NOEL DUPUIS TOMBE SOUS LE FEU DES BOCHES A UNE ATTAQUE SUR LENS.

HOWICK, 30. — M. J. C. Dupuis de la paroisse de Howick, comté de Chateauguay, vient de recevoir une dépêche lui annonçant que son fils Jean Noël a été gravement blessé à la figure, à l'abdomen et à un bras par un coup de feu, le 17 août courant. M. Dupuis avait trois fils au front. L'un est revenu blessé au mois de mars dernier. Jean Noël, dont il est question était au front depuis 18 mois et était éclaireur du fameux 22ème bataillon C.-F. Décoré de la médaille militaire à la bataille de Courcelette et ayant passé sain et sauf les batailles d'Ypres, Courcelette, Vimy, etc., il vient de tomber face à l'ennemi devant Lens. Espérons que ses blessures ne soient pas mortelles.

LE SOLDAT JEAN NOEL DUPUIS fils de M. J. C. Dupuis, de Howick, comté de Châteauguay, gravement blessé devant Lens.

UN NOUVEAU PONT DU GOUVERNEMENT

LE PONT DELAGE A PONT ROUGE A ETE INAUGURE PAR LE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUEBEC, 30. — Une foule nombreuse a assisté dimanche, à l'inauguration d'un nouveau pont en fer à Pont Rouge. Ce pont, qui s'appellera le pont Delage, en l'honneur de l'hon. Cyr. F. Delage, ancien député du comté de Québec, qui en avait obtenu la construction, a été construit au coût de $8,000 par le gouvernement provincial et la municipalité du Cap Rouge. L'hon. Cyr. F. Delage et MM. S. Leclerc, député du comté assistaient à la cérémonie et adressèrent la parole. La cérémonie a été présidée par M. O. Blanchet, maire de la paroisse, et la bénédiction faite par le curé Pampalon.

CONVALESCENTS !

Pourquoi languir dans un état de faiblesse et d'inactivité qui fait de votre convalescence une seconde maladie ?

Vous n'êtes plus malade—cependant vous n'êtes pas encore en santé.

Votre physionomie perd graduellement l'empreinte des souffrances éprouvées; les fonctions ramenées à l'équilibre manquent cependant d'énergie et de stabilité et votre constitution entière, encore ébranlée par les atteintes plus ou moins violentes qu'elle a subies, réclame impérieusement l'aide nécessaire pour compléter la guérison.

La santé renaissante ne demande pas de drogues — la période des drogues est passée — mais elle exige un vin tonique et reconstituant comme le VIN ST-MICHEL pour augmenter la richesse du sang et faire de nouveaux globules rouges ; pour activer l'appétit naissant, pour remonter l'organisme encore déprimé, pour augmenter les forces et l'énergie. Essayez le

VIN ST-MICHEL

vous tous, victimes de la grippe ou d'autres maladies longues et pénibles, jeunes mères, femmes qui traversez la période critique. Il vous débarrassera de tous ces petits malaises ennuyeux que la maladie laisse derrière elle et vous remettra sur pied vite et bien.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, rue St-Paul Ouest, Montréal.
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass. (Agents pour les Etats-Unis).

LE MAGAZINE DE LA PATRIE

DANS LES PAYS LIBERES

Parmi les territoires reconquis par nos armées, le village de Maucourt, dans l'Oise, ne présentait plus qu'un informe amas de ruines.

LA COMTESSE DE CHABANNES qui a entrepris de reconstruire le village de Maucourt, dans l'Oise, et y rappelle les habitants.

Voici que des habitations nouvelles ont surgi des décombres. Elles s'élèvent, très simples de lignes, accueillantes d'aspect, sur l'emplacement des vieilles maisons effondrées. Et chacune d'elles a ses hôtes, surpris et charmés de trouver, dans ces logis de bois verni, les meubles, les ustensiles, les objets de première nécessité, en un mot, un intérieur où s'abriter, en tâchant d'oublier les mauvaises heures passées et dans l'espérance de celles qui bientôt luiront. Une bonne fée a voulu cette renaissance: la comtesse de Chabannes, femme de tête et de coeur, adoptant le hameau anéanti, a, non seulement consacré sa fortune à sa reconstruction provisoire — qui permettra d'en attendre la réédification définitive — mais encore elle a présidé elle-même, avec le concours de l'autorité militaire, aux plus menus détails de son aménagement. Et, grâce à ce geste généreux, les villageois, que l'invasion avait chassés et dispersés, reviennent avec leurs familles sur leur terre natale, la bonne terre qui les nourrira demain comme hier.

Non loin de Maucourt — aujourd'hui Maucourt-Chabannes — un autre village libéré, Quesmy, a eu son héroïne. Durant l'occupation, Mme Pellequer, institutrice, remplaça les autorités disparues, à Maucourt comme à Quesmy; elle s'improvisa secrétaire des deux mairies, fit fonction d'officier d'état civil, sans cesser de donner ses leçons aux enfants des deux communes et, par son sang-froid, son énergie, sa ferme attitude, elle sut forcer les ennemis eux-mêmes à l'admiration et au respect. Cette vaillante femme a certes bien mérité la Croix de guerre, qui lui a été remise récemment au cours d'une cérémonie émouvante de simplicité, groupant autour d'une pièce de 75 les vieux territoriaux du cantonnement et les jeunes écoliers de Maucourt et de Quesmy.

Une des nouvelles maisons de Maucour.

UN AGENT DE LIAISON A QUATRE PATTES

L'histoire ne dit pas son nom; mais, comme le fait est récent, on peut, je l'espère, réparer cette lacune. En tout cas, c'est un bon chien de berger que l'on avait chargé de porter un pli à l'état-major.

Le lieutenant, avant de le laisser partir lui donna la consigne: "Que rien ne t'arrête, bon toutou; il faut arriver."

Quatre-Pattes promit en remuant la queue — ce qui est la manière de dire oui pour les chiens — et fila comme un trait. Mais les boches veillaient. Ils firent à cet agent de liaison les honneurs d'une salve; une balle lui brisa une patte de devant. Quatre-Pattes n'hésita pas; il courut sur trois pattes et ne s'arrêta que lorsqu'il eut remis le pli en mains sûres.

Avant de le citer à l'ordre du jour, on le porta à l'ambulance où il fut soigné avec tous les égards dûs à sa bravoure. Et maintenant il trotte à côté de son maître avec une patte en aluminium.

DEUX CHEFS

M. VENIZELOS ET LE GENERAL REGNAULT, commandant les troupes de débarquement.

L'ALLEMAGNE CRIMINELLE

Selon les "Dernières Nouvelles de Leipzig", le nombre des procès-verbaux en Allemagne est passé de 121,000 en 1913 à 255,000 en 1916; le nombre des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels de 567,000 à 740,000; le nombre des procès pour crimes de 23,000 à 27,000. Ceux qui liront ces chiffres à l'étranger se réjouiront, car ils se diront qu'ils ont ainsi la preuve de l'affaissement de la moralité dans le peuple allemand, preuve qui leur paraîtra d'autant plus manifeste qu'un septième de la population est sous les armes. Ce sera naturellement une conclusion erronée (sic). Il n'en est pas moins incontestable que ça et là l'état moral de l'Allemagne a subi un recul.

IMPERIAUX EMBUSQUES

Dans les statistiques des pertes françaises et anglaises, toutes les classes, toutes les conditions, toutes les situations sociales sont largement représentées. Les plus vieilles familles de France et d'Angleterre ont mêlé leur sang sur les champs de bataille à celui des enfants de l'atelier et du sillon. La part du sacrifice est égale... Du palais à la chaumière une splendide émulation de gloire ennoblit, immortalise les deux nations.

Nous n'avons point le relevé exact des hobereaux ou fils de hobereaux allemands tombés dans cette boucherie provoquée par leur orgueil de caste. On affirme que l'aristocratie germanique n'a pas été épargnée. C'est possible...

Mais si l'on a pu dire jadis que le roi était le premier gentilhomme de son royaume, il faut bien admettre qu'une telle tradition impose de très hauts devoirs aux héritiers des dynasties militaires. Il faut proclamer que l'exemple du courage poussé jusqu'à l'immolation doit être la première vertu des princes qui ont organisé, prémédité, commandé la guerre. Il faut pour soutenir le prestige des missions souveraines exposer au premier rang du combat ou même de la mort les personnes "sacrées" qui osent ordonner au nom de Dieu.

La race impériale des Hohenzollern est féconde. Un enfant mâle peut s'asseoir sur chaque marche du trône. Or, si nous faisons le compte des vides creusés par la mitraille dans les familles allemandes, nous en trouvons une... qui ayant eu cinq fils aux armées n'en a pas un seul dans la tombe, et c'est celle de Guillaume II, roi de Prusse, empereur d'Allemagne, qui depuis trois ans marche dans les charniers vers son rêve hideux de domination universelle.

On demeure confondu de la résignation teutonne. Tous les foyers allemands sont en deuil. L'empire mobilise des soldats qui ne sont pas des hommes. Mais il y a dans la maison du "maître" des hommes qui n'ont du soldat que l'uniforme, dont le front altier n'a pas une cicatrice, dont l'épée n'a pas une meurtrissure, et dont le coeur, s'il ne s'est pas offert aux risques sanglants, doit être lâche.

Trois ans de guerre ! Et pour ces fils cuirassés, bottés, éperonnés du Kaiser, pas une occasion, pas une tentation de vaillance ! Pas un élan vers la mêlée où mouraient par millions bourgeois, ouvriers et paysans ! Pas une blessure, pas une fêlure, pas une déchirure à ces peaux, à ces casaques impériales ! Pas un geste de grandeur dans la plus grande tragédie des siècles !

Impériaux embusqués... survivants volontaires..., caricatures d'aiglons éloignés de la foudre..., vous aurez pour juges les morts les drapeaux et l'histoire.

LUCIEN MILLEVOYE.
"La Patrie" de Paris

EN GRECE

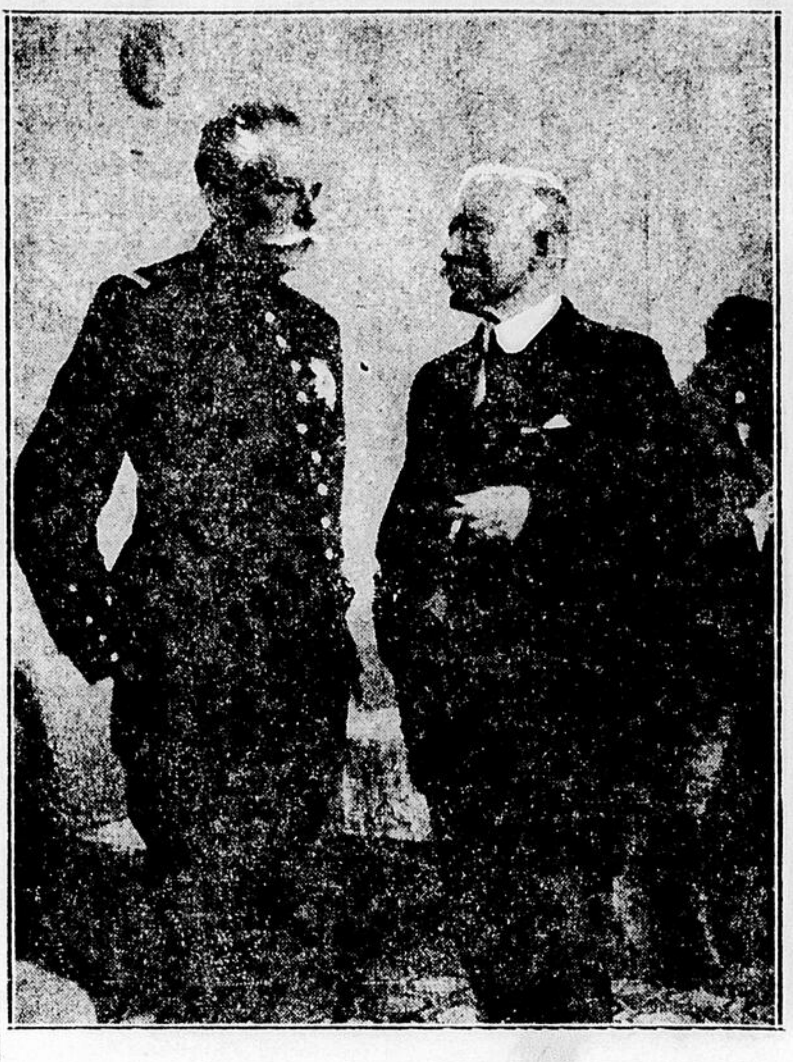

LE GENERAL SARRAIL, venu de Salonique, s'entretenant avec M. Jonnart.

D'UN JOURNAL DU FRONT

—Les Allemands se font des illusions, ils nous croient aux abois.

—Tout au moins ils le disent...

—Et ça se répète de boche en boche!

LA SEMAINE AMUSANTE DES ENFANTS

MEMOIRES D'UN ENCRIER

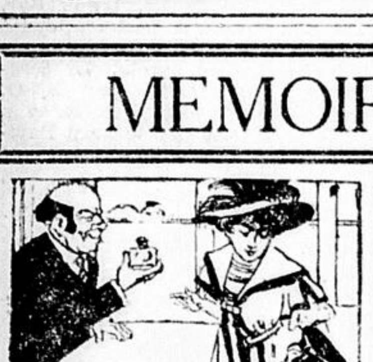

1 — « Je suis un simple encrier. Avant de servir, je restai longtemps, bien tranquille, chez un papetier, parmi d'autres objets de bureau. Une dame qui jugeait son fils en âge...

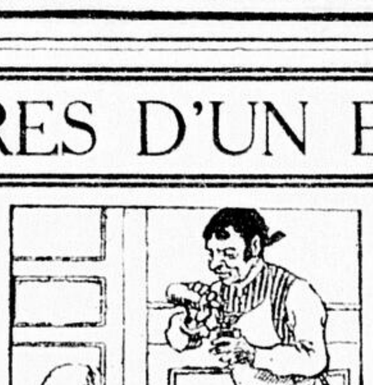

2 — « ... d'apprendre à écrire m'acheta. Une fois dans sa maison on me remplit d'encre. Pouah ! le premier contact avec ce liquide noirâtre ne me fut pas très agréable, je vous assure...

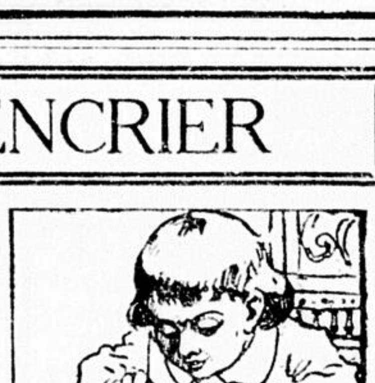

3 — « ... mais, quoi! il le fallait, puisque j'étais fait pour cela. On commença à montrer au jeune garçon à faire des bâtons, et le petit malpropre éclaboussa de taches d'encre ma robe de verre jusqu'alors si pure.

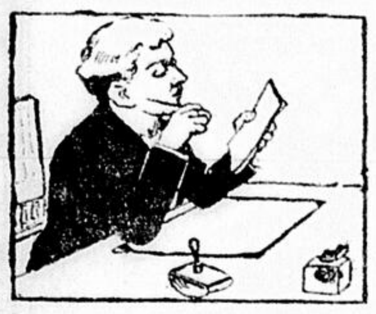

4. — « Je ne m'attarderai pas à vous dire tout ce qui fut écrit, grâce à moi; non, ce serait peu intéressant. Je saute plusieurs années. J'arrive à l'époque où mon maître est devenu...

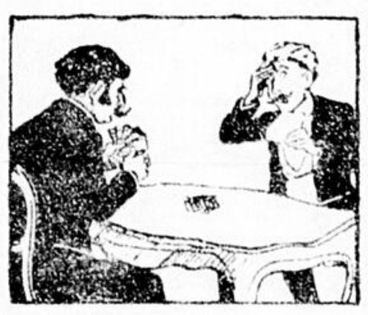

5. — « ... un jeune homme. Ce jeune homme était léger mais le fond était bon. Un jour, ayant besoin d'argent, car il était joueur, il imita la signature de son père.

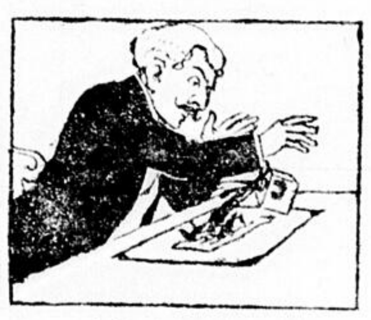

6. — « Indigné, je profitai d'un mouvement qu'il fit pour m'accrocher à sa manche et me vidai à moitié sur la signature fraîchement tracée.

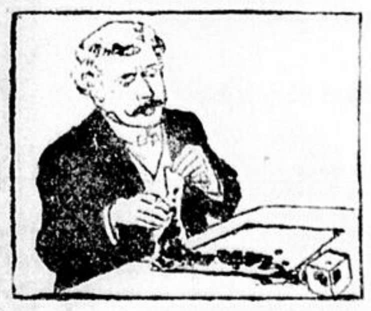

7. — Sur le premier moment, mon jeune maître fut consterné, mais ayant réfléchi, il dit : « Après tout, je suis content de ce qui arrive. J'étais fou d'avoir commis cette...

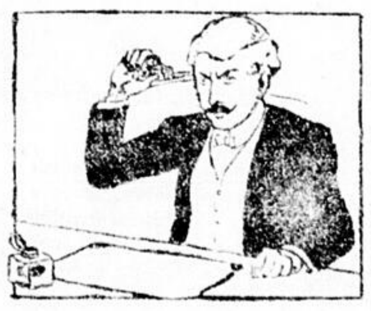

8. — « ... vilaine action. » Et il déchira le papier. Plustard, ayant mangé sa fortune, il voulut se suicider. Il appliquait déjà le canon du revolver sur sa tempe, lorsque, me voyant...

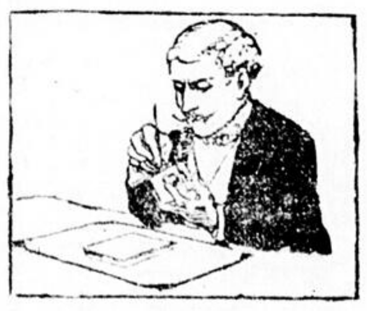

9. — « ... il pensa à écrire quelques lettres d'adieu, ainsi que ses dernières volontés. Je contenais, heureusement, si peu d'encre à ce moment-là, qu'il ne put écrire et remit au lendemain son funeste projet d'en finir avec la vie.

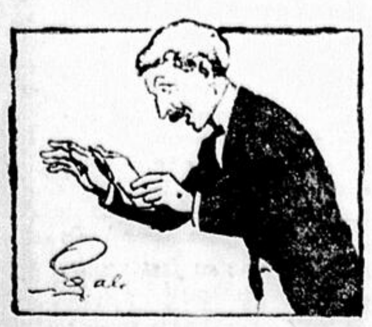

10. — « Et il fit bien, car il reçut une lettre d'un notaire lui apprenant qu'il héritait d'un parent éloigné; vous jugez de sa joie et de la mienne. Mais l'ingrat, oubliant que c'était...

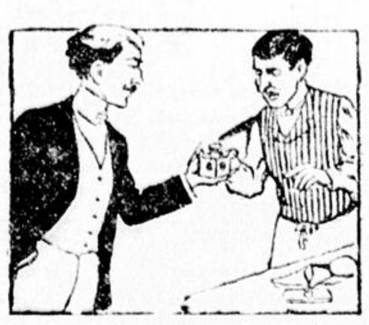

11. — « ... à moi qu'il devait de profiter de cette aubaine, acheta un autre encrier et me donna à son domestique; je me sentis rougir d'humiliation. Ce domestique...

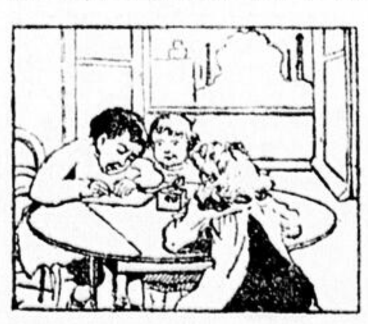

12. — « ... me donna à un de ses amis. Les enfants de celui-ci se servaient de moi pour faire leurs devoirs, n'ayant aucun égard pour ma fragilité, si bien que je fus bientôt écorné.

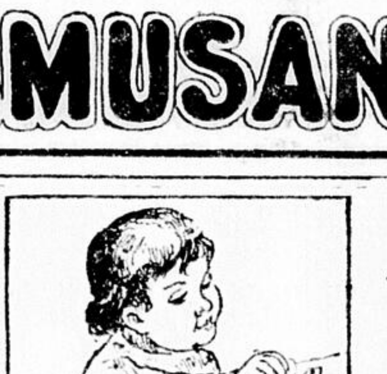

13. — « Un jour, le plus jeune, un tout petit enfant, ayant vu une pièce d'or qu'on avait oublié de mettre en place, s'en empara et la jeta dans mon encre. Les parents, qui n'étaient pas riches, désolés, cherchèrent en vain où avait pu passer le louis. » Le petit...

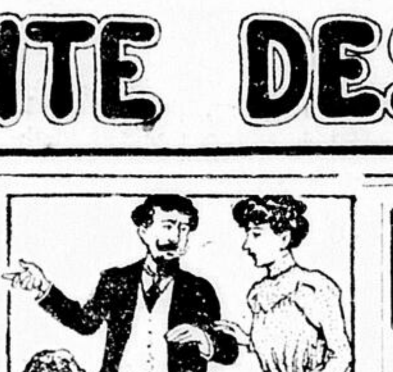

14. — ... les laissa chercher, ne leur disant pas que c'était lui qui l'avait pris. Quant à moi, n'étant pas doué de la parole, il aurait fallu que j'aille me briser à terre pour dévoiler le secret ; mais j'avoue que je n'en eus pas le courage. Les pauvres gens eurent une série...

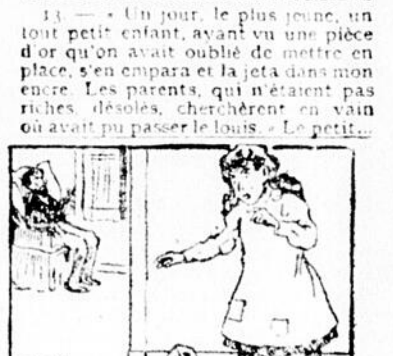

15. — ... de malheurs et tombèrent dans la misère. Le père était malade et il n'y avait plus d'argent pour acheter un médicament, les enfants n'avaient rien à manger. Faisant taire alors mon égoïsme, je m'échappai des mains de l'un des enfants pour tomber à terre

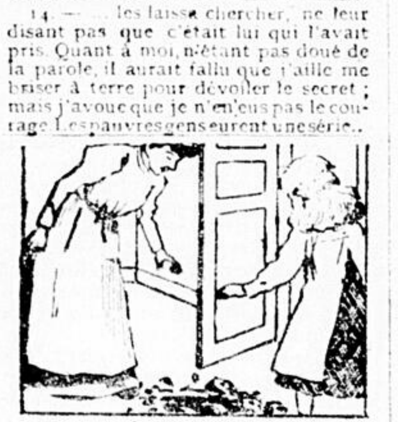

16. — « Je m'y brisai, tachant le parquet, mais rendant la liberté au louis d'or qui roula et tinta joyeusement. Ce fut un cri de stupéfaction et d'allégresse.

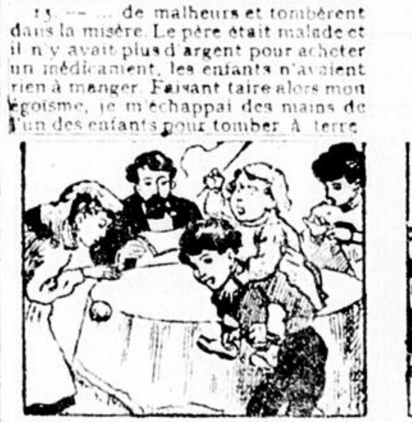

17. — « Ce jour-là, les enfants purent manger. Le père eut son médicament et guérit. Il retrouva son emploi et la gaîté revint au logis. » Dans ma chute volontaire, je m'étais brisé en trois...

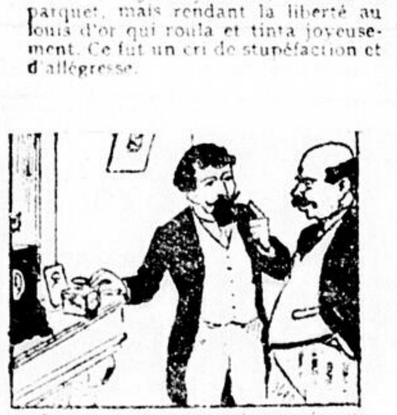

18. — ... morceaux. Le père me recolla avec soin, mais je ne pouvais plus servir. Il me garde cependant avec reconnaissance pour pouvoir me montrer lorsqu'il raconte cette aventure. »

HEROS MALGRE LUI

Bob et Mimi dans le jardin,
Sous l'oeil vigilant de leur bonne,
Prennent leurs gais ébats... Soudain
Une horloge voisine sonne.
Bob s'arrête pour écouter.
Il compte... son front s'illumine !
Quatre coups, l'heure du goûter.
"Vite, ma bonne, ma tartine...
Par-dessus le beurre, tu sais,
Tu mettra de la confiture.
— Oh ! Bob, tu n'es pas bon Français.
Je rougis de toi, je t'assure,
S'écrie alors Mimi. Vilain,
Tu ne penses pas à la guerre !
On ne doit manger que du pain."
Du pain sec, ça ne sourit guère
A maître Bob, fieffé gourmand.
"Mais je suis trop petit encore
Pour faire le soldat vraiment !"
Répond-il, et sa voix implore.
Las ! Mimi vient de décider
Qu'à la victoire de la France
Petits et grands doivent aider.
Pour lors, il faut de l'endurance,
Dame ! Ils en ont bien, les poilus !
Puis il faut de l'économie :
Manger son pain rassis, sans plus,
Et ne pas gaspiller la mie.
La bonne coupe, approuvant fort,
Dans la miche une belle tranche.
Pauvre Bob ! comme il fait effort
Pour y mordre de ses dents blanches.
Il est saisi d'un vague effroi
Devant la cruauté de l'heure
Et, dans son complet désarroi,
Il rit d'un oeil, de l'autre pleure.
C'est qu'il lui faut faire son deuil
Des friandises, ô détresse !
Et qu'en même temps, de l'orgueil
Le souffle puissant le redresse :
"Je suis un héros pour de bon.
Je sers mon pays, quelle gloire !
Mais dis, sera-ce encore bien long,
Mimi, pour avoir la victoire ?"

LES PETITS SANS CHEMISES

Cent cinquante environ arrivés de Noyon à peu près nus. On les a reçus à Versailles où ils grelottent en compagnie des aïeuls trouvés trop vieux par les Allemands pour être envoyés en esclavage. A l'heure où vous lirez ces lignes, on leur aura, certainement, procuré quelques vêtements, mais cela grandit, cela use les petits poussins. Qui d'entre vous leur fera des cache-nez, leur tricotera des bas et des jupons pour l'hiver prochain? Ce sont des "poupées vivantes" pour les petites filles heureuses et choyées comme vous l'êtes...

LE MONDE A L'ENVERS

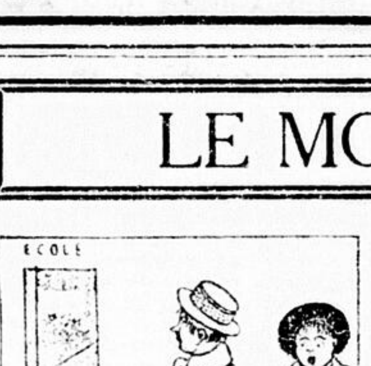

« Jamais content », telle pourrait être la devise de Jean Grognon. Selon lui, tout est mal ici-bas; avec cela, il s'estime supérieur à ses camarades avec lesquels il ne daigne jamais jouer.

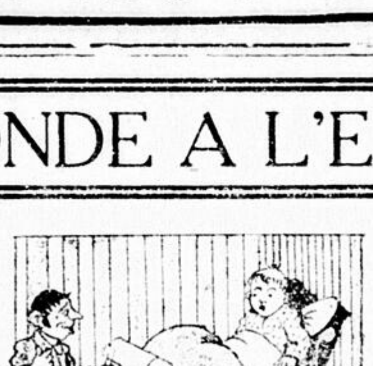

Un soir, il était à peine endormi quand son père vint le réveiller. « Mais je viens de me coucher, proteste-t-il. » « Tu ignores donc qu'à partir de maintenant tout est renversé, lui dit son père, la journée commence à minuit et l'heure recule au lieu d'avancer. »

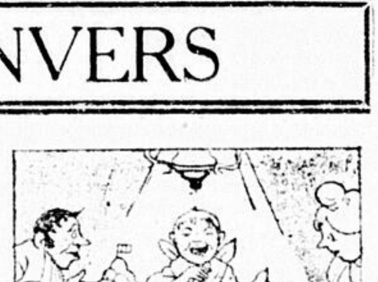

Jean se lève donc et, comme de juste, puisque tout marche à l'envers, on se met à dîner, mais en commençant par le dessert et, en finissant par la soupe. C'est cela qui fait le bonheur de Jean, il avale autant de dessert qu'il peut et laisse les autres plats.

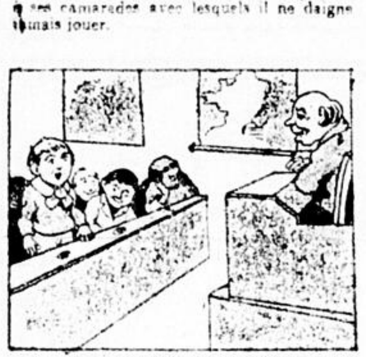

On avait commencé le repas à sept heures et demie, sept heures sonnaient comme on finissait. A cinq heures, Jean s'en va à l'école. Pendant la classe le professeur l'interroge. « Mais je n'ai pas appris ma leçon. » « Ça ne fait rien, récitez d'abord, vous l'apprendrez ensuite. »

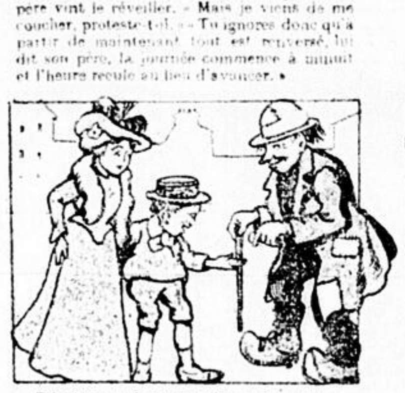

Décidément, Jean avait bien raison de trouver que tout allait mal autrefois, c'est bien plus pratique qu'avant. A midi sa mère vient le chercher, en route ils croisent un mendiant qui, au lieu de demander l'aumône donne deux sous à l'enfant.

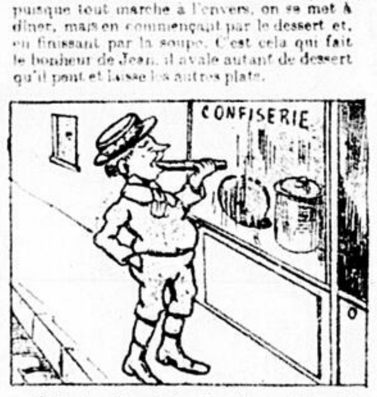

Grâce à cette aubaine, il achète un bâton de sucre d'orge : de mieux en mieux, à mesure qu'il le suce, le bonbon s'allonge au lieu de diminuer. C'est vraiment épatant.

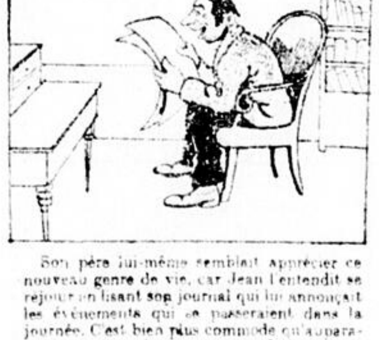

Son père lui-même semblait apprécier ce nouveau genre de vie, car Jean l'entendit se réjouir en lisant son journal qui lui annonçait les événements qui se passeraient dans la journée. C'est bien plus commode qu'auparavant, alors que les journaux ne faisaient que rapporter les événements qui s'étaient produits.

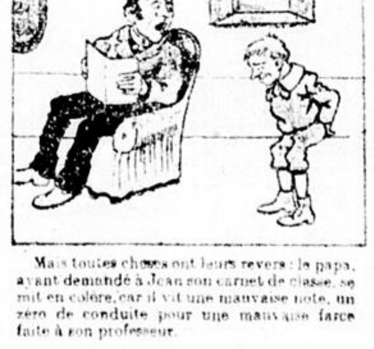

Mais toutes choses ont leurs revers : le papa, ayant demandé à Jean son carnet de classe, se mit en colère, car il vit une mauvaise note, un zéro de conduite pour une mauvaise farce faite à son professeur.

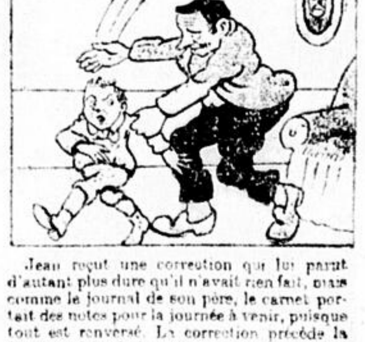

Jean reçut une correction qui lui parut d'autant plus dure qu'il n'avait rien fait, mais comme le journal de son père, le carnet portait des notes pour la journée à venir, puisque tout est renversé. La correction précède la faute au lieu de la suivre. Décidément, l'ancien système avait du bon.

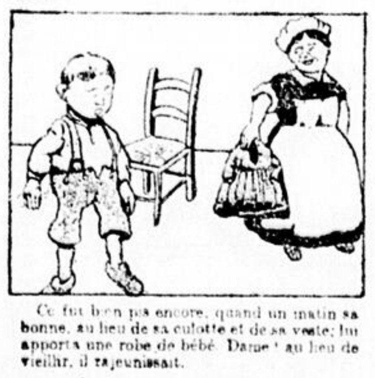

Ce fut bien pis encore, quand un matin sa bonne, au lieu de sa culotte et de sa veste, lui apporta une robe de bébé. Dame ! au lieu de vieillir, il rajeunissait.

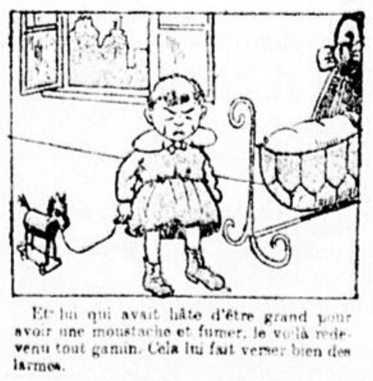

Et lui qui avait hâte d'être grand pour avoir une moustache et fumer, le voilà redevenu tout gamin. Cela lui fait verser bien des larmes.

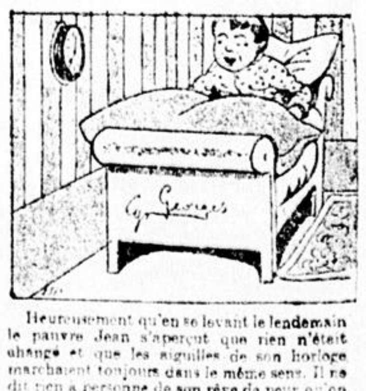

Heureusement qu'en se levant le lendemain le pauvre Jean s'aperçut que rien n'était changé et que les aiguilles de son horloge marchaient toujours dans le même sens. Il ne dit rien à personne de son rêve de peur qu'on ne se moquât de lui, mais il est corrigé de sa manie de trouver tout mal.

MAKES THE WHITEST, LIGHTEST
MAGIC BAKING POWDER
CONTAINS NO ALUM

LA POUDRE A PÂTE MAGIC

NE CONTIENT PAS D'ALUN

GARANTIE COMME ÉTANT LA POUDRE À PÂTE LA MEILLEURE ET LA PLUS PURE QU'IL SOIT POSSIBLE DE PRODUIRE.

FAITE EN CANADA

LA POLICE DECOUVRE UN DEPOT DE DYNAMITE

Elle saisit également une automobile dans laquelle se trouvaient des explosifs.

De nouvelles arrestations seraient opérées dans le cours de la journée.

RUMEURS INQUIETANTES

31 août

Hier soir, l'inspecteur Giroux, de la Police Fédérale, avec le concours de plusieurs agents de la sûreté municipale, a opéré une descente dans une maison de la rue St-Hubert, dans Villeray et saisi une certaine quantité de dynamite. Comme on le conçoit, cette descente a créé un vif émoi dans le quartier. L'affaire se rapporte, dit-on, à l'attentat de Cartierville et bien que les rumeurs se multiplient à ce sujet, il est impossible dans la précipitation des événements d'obtenir de justes informations à ce sujet. La police fédérale sur la révélation de quelque affilié aux dynamitards a fait promptement irruption dans la maison en question.

Une autre saisie importante de dynamite a été faite hier soir, alors que les agents de police du poste No 2 ont capturé une automobile volée à l'angle des rues Ste-Catherine et Délorimier. L'auto avait été abandonné à côté du trottoir; quand les policiers arrivèrent à l'angle des rues précitées, ils firent une rapide inspection de la machine. Celle-ci contenait un bâton de nitroglycérine et une paire de ciseaux dont on se sert pour couper le fil de fer barbelé. On se demande si le dangereux explosif et l'outil ne devaient pas servir à accomplir ou perpétrer un attentat dans le genre de celui de Cartierville. On suppose, d'un autre côté, que les occupants de l'automobile, se voyant serrés de près, auront jugé prudent de déguerpir, abandonnant leur machine volée sur la chaussée.

Une enquête a permis de constater que la machine appartenait à un monsieur Morgan et qu'elle avait été volée le 28 août. On avait peinturé les roues d'une couleur différente et on avait altéré le numéro de la licence afin de dépister la police.

IL TOMBE MORT EN JOUANT AUX DAMES

QUEBEC, 30 — On a appris, hier, que M. F. X. Chabot, de Ste-Claire de Dorchester, ancien inspecteur des poids et mesures pour le gouvernement fédéral, est tombé foudroyé alors qu'il était à jouer aux dames avec des amis. Il était âgé de 81 ans et était très populaire dans tout le comté de Dorchester.

LA PREMIERE LIGNE DE DEFENSE

Du sang pur est la première ligne de défense contre la maladie. Du sang fort et sain neutralise les poisons des germes envahisseurs ou détruit les germes eux-mêmes. Voilà pourquoi beaucoup de gens sujets à la maladie ne la contracte jamais. Ceux dont le sang est pauvre et aqueux et qui par conséquent manquent de la force défensive sont les plus sujets à la maladie. Tout le monde peut observer que les gens en santé et au sang rouge, sont moins sujets aux rhumes, à la grippe que les gens pâles et sans sang. Ce sont les gens sans sang qui se fatiguent facilement, sont hors d'haleine au moindre effort, qui n'ont pas d'appétit, et qui se lèvent le matin aussi fatigués que quand ils se sont mis au lit.

Quoique les femmes et les jeunes filles souffrent principalement du manque de sang, le trouble affecte aussi les garçons et les hommes.

Il affecte plus les femmes et les filles que parce que leur organisme demande une plus grande quantité de sang.

Pour renouveler et tonifier le sang, il n'y a pas de remède comparable aux Pilules Roses du Docteur Williams. Ils fortifient l'organisme entier, rendent le sang riche et rouge, nourrissent et renforcissent les nerfs affaiblis, donnent de l'appétit, mettent des couleurs sur les joues, donnent un sommeil rafraichissant et chassent cette sensation de fatigue anormale. Du soleil en abondance et une nourriture hygiénique feront le reste.

Vous pouvez vous procurer les Pilules Roses du Dr Williams' chez n'importe quel marchand de remèdes ou par la malle, 50c la boite ou six boites pour $2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

Décoré par le Roi

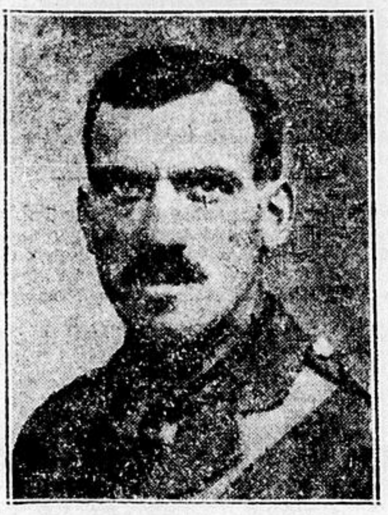

Le lieutenant LUCIEN G. MORISSETTE, de Causapscal, à qui le Roi a remis hier la Croix militaire, en son palais de Buckingham.

POUR MIEUX CONTROLER CES PRODUITS

L'Angleterre défend l'importation, sans permis, du bacon, du beurre et du lard.

Des prix sont fixés

LONDRES, 31.—Le roi George V a signé aujourd'hui une proclamation défendant l'importation du bacon, du beurre et du lard excepté par un permis.

Le but de cette action est de permettre au gouvernement de prendre le contrôle de toutes les marchandises importées énumérées et de concentrer en une seule organisation les achats des divers Etats. Le ministère des vivres établit aux Etats-Unis une seule agence d'achats qui fera tous les achats et cela à partir de lundi prochain. Ceux qui détiennent actuellement des contrats C. I. F. et F. O. B., pour le lard et le bacon avec des compagnies américaines sont priés d'en informer le ministère des vivres.

En attendant d'autres arrangements, des permis seront accordés à certains importateurs de bacon, de lard ou de jambon dans d'autres pays que les Etats-Unis pour continuer leurs importations. Le bacon canadien se trouve sous les mêmes restrictions que les marchandises américaines. Importé de la part du ministère des vivres, il sera distribué par les moyens ordinaires à termes fixes quant aux commissions et profits, protégeant ainsi le public consommateur. Voici une déclaration publiée par le ministère:

"L'on doit se mettre dans l'idée que les prix des importateurs sont principalement déterminés par les prix du marché prévalant dans les pays étrangers et sur lesquels le contrôleur des vivres n'a aucun contrôle, et qui doivent être maintenus à un prix qui peut assurer l'importation régulière en ce pays des produits nécessaires. Les prix des producteurs ont aussi été fixés pour le bacon, le jambon et le lard du pays."

Le ministère des vivres fixe aussi un prix maximum, limitant les profits sur le fromage et le beurre. Ce nouveau prix entrera en vigueur le 3 septembre.

VICTIME D'UN ACCIDENT

St-Edouard de Napierville, 30—M. Henri Patenaude, télégraphiste, qui, il y a six mois, s'était brisé une jambe en tombant sur la glace vient d'être victime d'un nouvel accident.

Jeudi soir dernier, M. Patenaude revenait de Napierville dans un char-à-bras quand, tout à coup, le char versa et M. Patenaude se brisa une jambe. Il fut conduit à Lacolle, chez ses parents. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

LES QUEBECOIS AU FRONT

QUEBEC, 29. — La nouvelle a été reçue hier, de deux autres québécois blessés au front. Ce sont le caporal Jack Ryan, fils de Mme Thomas Ryan, de l'avenue des Erables et le soldat James Malone, fils de M. Jas. Malone, qui a été noyé dans le naufrage du steamer Tours.

On a appris aussi la nouvelle de la promotion du lieutenant Fred Hill, très populaire à Québec, au grade de capitaine dans le 1ème bataillon des constructeurs de chemins de fer.

COMMENT IL TRAHIT SON PAYS

Le général Vernander raconte comment l'ancien ministre Soukhomlinoff fut responsable de la défaite russe.

Crime sans nom

PETROGRAD, 29.—"Le général Soukhomlinoff, quand il était ministre de la Guerre, ne consacrait ni temps ni pensée à la conduite des opérations militaires", a dit aujourd'hui le général Vernander, qui était alors sous-secrétaire d'Etat du même ministère, au procès de son ex-chef pour haute trahison.

"Il ne donnait aucun soin à l'équipement de l'armée et ne passait aucun contrat avec les usines et ateliers de munitions. Il en résultait que celles-ci se fabriquaient très irrégulièrement et après 130 jours de guerre, l'armée russe se trouvait dépourvue d'obus."

Le général Ivanoff, ex-commandant en chef des armées russes en Volhynie et en Galicie, a témoigné hier qu'il avait des renseignements particuliers lui permettant d'affirmer que des secrets militaires avaient été livrés par Petrograd à l'Allemagne et par Varsovie à l'Autriche-Hongrie.

Le général Velitchko, directeur du service du génie, a dit qu'à son avis Soukhomlinoff était, plus qu'aucun autre homme, responsable des défaites de l'armée russe. Aussitôt qu'il eut été nommé ministre de la Guerre, il supprima les conseils techniques créés pour discuter les questions de défense nationale. Le Tsar Nicolas ne peut dans l'opinion du témoin, être tenu personnellement responsable des désastres, parce qu'il s'en rapportait entièrement à ce ministre qui aurait dû être son conseil compétent.

Lord Grey est decédé

LONDRES, 29 — Le comte Grey, ancien gouverneur-général du Canada, est mort ce matin dans sa propriété de Howick House (Northumberland), après une longue maladie. Les funérailles auront lieu à Howick samedi, et en même temps un service à sa mémoire aura lieu à Londres.

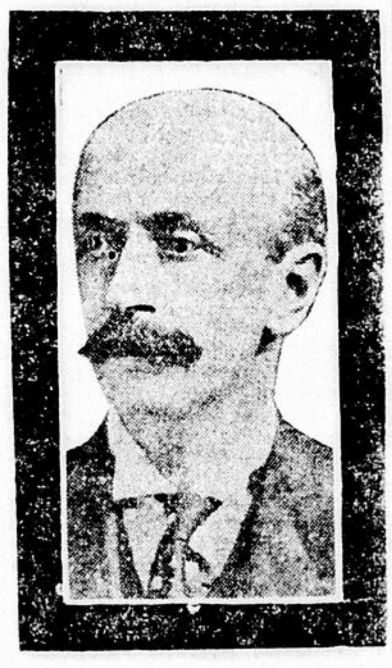

LORD GREY, qui vient de décéder en Angleterre.

Alfred Henry George, 4e comte de Grey était avocat de profession et avait épousé en 1877 Alice Holford, une anglaise qui lui survit ainsi que deux filles, Lady Evelyn et Lady Sybil Grey. Le grand père de Lord Grey fut premier ministre d'Angleterre.

Les Crampes de l'Estomac et les Coliques

Ces affections sont très douloureuses et les attaques sont souvent soudaines et quelquefois mortelles. Le siège principal de cette affection se trouve dans l'estomac et les intestins ce qui produit des crampes douloureuses accompagnées souvent de vomissements. Si vous êtes affecté de ces désordres, il n'y a qu'un moyen de vous en guérir et c'est l'emploi de l'Extrait de Fraises Sauvages du Dr Fowler. Il a établi un record de guérison de 72 années, et nous avons encore à attendre qu'un cas nous soit signalé qui n'a pas été soulagé ou guéri.

Méfiez-vous des imitations et des substituts vendus par les marchands peu scrupuleux qui veulent faire un plus grand profit, parce que ces préparations sans valeur, qui ne sont pas réputées, et qui n'ont pas de nom peuvent être dangereuses pour votre santé.

Mme H. Miller, 735 Mark Street, Fort William, Ont., écrit : "L'été dernier mon mari revint de son travail et pouvait à peine se tenir droit à cause des crampes. La première chose que je lui administrai c'était de l'Extrait de Fraises Sauvages du Dr Fowler; il n'en prit pas beaucoup avant que sa santé fut rétablie. C'est le seul remède que je donne à mes enfants contre le choléra en été ou contre les crampes de l'estomac. J'en ai toujours en sous la main dans la maison pendant les deux ou trois dernières années."

Prix : 35c. Fabriqué seulement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto. 6

LE MARI S'OPPOSE A UNE OPERATION

La Femme est Guérie, en prenant le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Des Moines, Iowa—"Il y a quatre ans, j'étais très malade et dans un abattement complet. Les médecins prétendaient que, sans une opération, je ne pourrais jamais être bien portante, et que je ne vivrais pas un an. Mon mari s'opposait à une opération et il m'apporta le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. J'en ai pris, et tout de suite j'ai éprouvé un mieux sensible, et maintenant, je suis bien, je suis grasse et assez forte pour vaquer à mes occupations journalières. Je recommande donc le Composé Végétal à toute femme malade et épuisée, comme un merveilleux tonique pour ramener l'énergie et la santé. Mon mari dit que sans votre Composé Végétal, il y a déjà longtemps que je serais morte". Mde Blanche Jefferson, 703 Lyon St., Des Moines, Iowa.

Il est toujours prudent, avant de consentir à une opération, d'essayer de reconstituer le système féminin, et en guérir les irrégularités au moyen du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham; beaucoup de femmes ont éliminé l'opération chirurgicale au moyen de cette préparation.

Ecrivez à "Lydia E. Pinkham Medicine Co.", Lynn, Mass., pour avoir des conseils—ce sera confidentiel.

UN CHEF DES "ANTI" DISPARAIT

M. Elie Lalumière, président de la ligue des Constitutionnels, aurait été enlevé on ne sait où.

"Habeas Corpus"

1 septembre

A l'assemblée anti-conscriptionniste d'hier soir, Wilfrid Lalumière, frère du disparu, aurait déclaré que s'il savait seulement l'endroit où il est détenu il dirigerait personnellement l'assaut contre cette prison. "Mon frère a été arrêté à 11 heures hier soir, a-t-il déclaré. Je suis venu prendre sa place. Mon frère a combattu cette loi et je ferai de même. Je vais essayer de savoir où il est et de le faire remettre en liberté. Je serai au Champ de Mars demain soir" (ce soir).

La nouvelle de la mystérieuse disparition de Lalumière se répandit hier après-midi quand son frère accompagné de Mtres Alb. Théberge, C.R. et Alban Germain, C.R. vinrent s'enquérir auprès des autorités afin de savoir si le jeune homme avait été arrêté, ou si quelque mandat avait été émis la veille contre lui.

A tous les postes de police il fut répondu que Elie Lalumière n'y était pas incarcéré. Au greffe de la Cour de Police on ne put rien découvrir qui indiquât qu'un mandat eût été émis.

Les avocats, après avoir acquis la conviction que la police municipale, que le bureau du grand-connétable, que la police provinciale enfin n'avaient rien eu à faire avec la disparition de leur client, tentèrent de communiquer avec l'inspecteur Giroux de la police fédérale qui est à Montréal depuis environ trois semaines en rapport avec les attentats à la dynamite, et avec les autorités du Bureau d'Immigration. A l'hôtel Riendeau où l'inspecteur est descendu, on apprit que Giroux ne serait de retour que vers le soir. On ne put d'autre part obtenir aucun renseignement satisfaisant au Bureau d'Immigration, rue Saint-Antoine. C'est alors qu'il fut décrété de présenter une requête à un juge de la Cour Supérieure aux fins d'obtenir l'émission d'un bref d'habeas corpus en vue de pouvoir communiquer avec lui, le défendre devant un tribunal de justice, et requérir sa mise en liberté.

Comme on ignorait à cette heure le lieu où il était détenu la requête concluait à ce que le bref soit adressé au capitaine J. N. Carter, régistraire des aubains, Alphonse Regimbal, agent d'immigration et Olivier Campeau, chef de police de Montréal.

Voici cette requête qui devait ce matin prendre une nouvelle forme à la suite des événements:

Province de Québec.)
District de Montréal)

COUR SUPERIEURE

Elie Lalumière, marchand, des cité et district de Montréal;

Requérant.

A l'un des honorables juges de la cour supérieure pour ce district, siégeant à Montréal;

La requête de Elie Lalumière, marchand, des cité et district de Montréal et ci-dessus désigné, et actuellement détenu par le capitaine de police, J. N. Carter; Olivier Campeau, chef de Police de la Cité de Montréal et Alphonse Regimbal, assistant gérant de la Dominion Immigration Agency, tous des cité et district de Montréal;

Expose respectueusement:

1. — Que votre requérant, contre son gré, volonté et consentement, sans qu'il y ait contre lui aucune poursuite civile ou criminelle motivant cette détention, est détenu et sous la garde des dits Carter, Campeau et Regimbal, et que par telle détention votre requérant est privé de sa liberté;

2. — Que sans le bénéfice d'un bref d'Habeas Corpus ad subiiciendum, pour ordonner aux dits J. N. Carter, Olivier Campeau et Alphonse Regimbal de produire devant l'un des juges de cette cour le corps de votre requérant, et faire voir à la satisfaction du dit juge une cause justifiable de détention, votre requérant sera privé de la liberté dont a droit de jouir tout sujet de Sa Majesté:

Pourquoi votre requérant conclut à ce que vu la déposition produite avec les présentes il émane un bref d'Habeas Corpus ad subiiciendum sous l'autorité de la Cour Supérieure, adressé au capitaine J. N. Carter, régistraire des aubains ennemis (Registrar of Enemy aliens); Olivier Campeau, chef de Police de la cité de Montréal et Alphonse Regimbal, assistant gérant de la Dominion Immigration Agency, et H. Giroux, inspecteur de la police fédérale, sous la garde desquels votre requérant devant l'un des juges de cette cour, et de faire voir la cause de cette détention et de la justifier à la satisfaction du dit juge, pour sur le tout être ordonné ce que de droit et justice, et à ce qu'à défaut par les dits J. N. Carter, Olivier Campeau, Alphonse Regimbal et Giroux de justifier de telle détention votre requérant soit mis en liberté;

Montréal 30 août 1917.

Proc. du Requérant.

Je, Edouard Lalumière, des cité et district de Montréal, et domicilié au No. 1338 de la rue Delorimier, étant dûment assermenté, dépose et dis:

1.—Tous les faits allégués dans la requête sont vrais au meilleur de ma connaissance:

2.—Il n'y a aucune raison probable ni raisonnable de détenir le requérant comme mentionné dans la dite requête.

Assermenté à Montréal, district de Montréal, ce 30 août 1917.

A. CARTIER,
Comm. C. S.

TOUJOURS LE REGNE DE TERREUR

Le bourgmestre d'Hamont est condamné à mort et le prieur du monastère de cette ville est jeté au bagne.

Les accusations

AMSTERDAM, 29. — Le bourgmestre d'Hamont, dans la province belge du Limbourg, a été condamné à mort par les autorités allemandes sous le prétexte qu'il aurait aidé de ses compatriotes à s'échapper en Hollande. Le prieur du monastère d'Hamont et le professeur Ballings, de la même ville, ont été condamnés à l'emprisonnement pour la vie sous la même accusation, dit l' "Echo Belge".

Mme Errera, la femme du directeur de l'Université de Bruxelles, suivant la même dépêche, aurait été arrêtée par les Allemands qui l'accusent d'espionnage. Elle est aussi accusée d'avoir fabriqué des cartes d'identification.

UN PROCES QUI SERA COUTEUX

IL FAUT FAIRE VENIR DES TEMOINS DE LOIN DANS LE PROCES DE MCLEAN, ACCUSE DE MEURTRE.

SEWARD, Alaska, 31 — La justice fera l'impossible pour terminer lundi prochain le procès de A. F. McLean, professeur du gouvernement à Nushagak, Baie de Bristol. Il est accusé de meurtre ; il aurait assassiné sa femme le 2 janvier, 1916. L'intention du gouvernement en terminant celui-ci lundi est d'éviter les dépenses qu'occasionnerait la garde des témoins tout l'hiver.

Plusieurs témoins amenés de la Baie de Bristol seront obligés de rester ici tout l'hiver s'ils se trouvent dans l'impossibilité de pouvoir rendre témoignage avant le départ du bateau pour son dernier voyage de la saison. Ce procès sera le plus dispendieux qu'il y ait jamais eu dans ce territoire. Plusieurs des témoins ont dû faire deux mille milles pour venir rendre témoignage.

L'HARMONIE ENTRE LES RACES

UNE RESOLUTION PROPOSEE PAR LE MAIRE DE LONGUEIL A L'UNION DES MUNICIPALITES CANADIENNES.

LONDON, 31. — L'Union des Municipalités Canadiennes a terminé sa convention hier soir. Plusieurs questions importantes ont été discutées au cours de la journée, de même qu'on a adopté plusieurs résolutions.

L'adoption d'une résolution proposée par le maire Thurber, de Longueuil, Qué., constitue un mouvement en faveur de meilleures relations entre les provinces d'Ontario et de Québec. Elle se lit comme suit :

"Attendu que les relations amicales qui existaient entre les provinces du Dominion sont maintenant mises en grave danger par le fait de déclarations et d'écrits immodérés, qu'il soit résolu que cette convention de l'Union des Municipalités Canadiennes, manifestent le désir que Québec et le reste du pays se tendent amicalement la main, demande aux citoyens du Canada de s'abstenir de toutes déclarations, soit orales ou écrites, qui tendent à diviser en factions le peuple de ce pays, l'empêchant ainsi de mener à bonne fin les destinées du Dominion.

UN CHEVAL EMBALLE LE TUE

QUEBEC, 31 — M. C. Hanley, de cette ville, s'est fait tuer d'une façon tragique, hier soir. Il se préparait à monter dans sa voiture au coin de la rue St-Augustin et d'Artillerie quand son cheval prit le mors aux dents et le renversa sur le pavé où il se défonça le crâne. Il est mort quelques instants après.

Femmes faibles et languissantes, apprenez comment refaire vos forces.

LISEZ CE QUI SUIT:

—Ah! que je suis fatiguée!
—Je suis rendue à bout!
—Dieu, je n'en puis plus!

Voilà le triple refrain que l'on entend si souvent répéter par bien des femmes.

Ce qu'elles éprouvent ce sont des malaises divers, des sensations de fatigues continuelles, un affaiblissement général qui s'empare de tout le système.

Les causes de ceci peuvent se résumer à une seule : Pauvreté du sang. Les effets sont la suppression des meilleures facultés: le courage, l'énergie et la vigueur.

Une fois atteinte de débilité générale, une femme devient en quelque sorte inutile; son inaction la rend malheureuse et c'est sa pire souffrance. Si c'est une mère de famille, combien sont à plaindre ceux-là qui dépendent d'elle et requièrent ses soins!

Sans cesse elle est fatiguée, n'a pas de position, manque d'air et ne trouve aucun repos. Elle a froid lorsque les autres ont chaud et la chaleur l'étreint quand les autres ont froid. A table, rien ne lui plaît; en bonne société, elle s'ennuie; couchée la plupart du temps, elle voudrait dormir, mais le sommeil ne vient pas. Elle est maigre et pâle.

Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles, tonique puissant et remède souverain, sont infaillibles et guérissent les cas les plus accentués d'anémie, de faiblesse générale. Elles font du sang nouveau qui coule abondamment dans les veines. Elles assurent donc le rétablissement complet de n'importe quelle jeune fille, mère ou femmes âgée atteintes de faiblesse générale et de maladies ayant pour cause la mauvaise qualité ou le manque de sang.

Femmes faibles et languissantes, lisez ce qui suit :

"La faiblesse et un dérangement interne m'avaient fait souffrir pendant deux ans et j'étais bien affaiblie. L'estomac fonctionnait mal; le coeur battait très fort; je me sentais les membres lourds et j'avais des élancements dans la tête et les reins. J'avais employé beaucoup de remèdes, mais sans beaucoup d'effet. Les Pilules Rouges, que j'ai prises ensuite, ont eu de meilleurs résultats. C'est bien grâce à leur efficacité si aujourd'hui j'ai bonne santé". Mme M. C. Beauclair, 102 Merrimack, Manchester, N.-H.

"Je ne digérais plus rien; j'étais faible, toujours lasse, pâle et maigre. J'avais de gros maux de tête, des palpitations de coeur et divers symptômes nerveux. Dès que j'eus commencé à prendre des Pilules Rouges, mes forces s'augmentèrent, ensuite mon mal de tête disparut, puis aussi ces énervantes fatigues et faiblesses d'estomac qui me décourageaient. J'étais devenue gaie et courageuse pour faire mon ouvrage, j'avais engraissé et mon teint était bon".—Mme Fred. Lauzon, 111 rue Montcalm, Hull, Qué.

Mme M. C. BEAUCLAIR

"Pendant quatre ans j'ai souffert de maux de tête, de manque d'appétit, de tiraillements et de faiblesse d'estomac, de fatigues dans le dos et les jambes. Mes forces avaient aussi beaucoup diminué. J'avais eu les soins de médecins, mais leurs remèdes, bien que très dispendieux, avaient été impuissants à me ramener à la santé. Les Pilules Rouges me donnèrent des forces tout de suite. J'en avais à peine employé quelques boîtes que je me sentais comme rajeunie, ranimée; l'appétit était revenu et j'étais surprise d'être capable de voir à mon ouvrage. Je me suis rétablie on ne peut mieux"—Mme P. Goulet, 3, Cottage, Danielson, Conn.

"Quand je me suis mariée, je souffrais de pauvreté de sang. Peu de temps après, ma faiblesse devint plus grande et j'eus des maux de tête, de pénibles digestions, des désordres du côté du foie, des palpitations de coeur. Un médecin me traitait, mais comme je ne pouvais plus même garder ses remèdes, il me dit un jour qu'il n'avait plus rien à me donner. J'allais être mère et, à cause de cela, j'avais des craintes. Désespérée, je me rendis voir le médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges et elles ont eu de si bons effets qu'au bout de trois mois je me portais bien. J'aurai toujours une grande confiance dans les Pilules Rouges". — Mme Origène Tougas, 96 rue Shepherd, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Les femmes pâles et débiles ne doivent pas hésiter, aussitôt qu'elles sentent quelques malaises, à consulter le Dr E. Simard, qui a étudié en Europe les maladies des femmes. Les consultations du Dr Simard sont tout à fait gratuites, et se donnent tous les jours, excepté le dimanche, au No. 274, rue Saint-Denis, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, durant la saison d'été. Les femmes qui ne peuvent se rendre à nos bureaux sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (limitée), 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Quel Bonheur ! dit la Jeune Maman:

"Grâce au bon **SIROP du Dr CODERRE**, j'ai, bien des fois, soulagé mes enfants de douleurs d'intestins, de douleurs d'estomac, de souffrances de la dentition, etc., et je considère que c'est le meilleur dont une mère puisse se servir".—Mme FELIX COMEAU, 165 avenue Gaulin, Woonsocket, R.-I.

MERES, insistez auprès de votre marchand pour qu'il vous donne le **SIROP du Dr CODERRE** et n'en acceptez jamais d'autre. Evitez les imitations.

Le **SIROP du Dr CODERRE** est vendu par tous les marchands de remèdes. Prix 25c la bouteille.

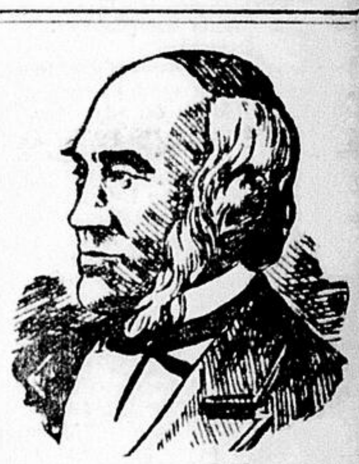

LE LIEUT. COLONEL HECTOR PREVOST

CARRIERE DE CET OFFICIER CANADIEN-FRANÇAIS QUI EST NOMME SUR LE NOUVEAU CONSEIL MILITAIRE.

29 août

Le lieutenant-colonel Hector Prévost, qui représente Montréal au nouveau conseil militaire nommé par le gouvernement, pour l'assister à mettre en vigueur la loi de la conscription, était une figure bien connue à Montréal il y a quelques années.

Il se retira en 1906 et depuis partageait son temps entre la Californie, Fraserville et la Rivière du Loup, n'ayant pas de résidence permanente à Montréal... Un des gros propriétaires fonciers de cette ville, il était retiré de la vie active des affaires depuis quelques années. Il est âgé de soixante ans. Lorsqu'il vient à Montréal, il loge au Ritz-Carleton.

Le colonel Prévost est un vétéran de la campagne du Nord-Ouest, en 1885, alors qu'il servit comme major dans le 65ème régiment. Il naquit dans la métropole et fut intéressé aux affaires d'entreposage pendant maintes années. Il résidait à l'angle des rues Mountain et Sainte-Catherine, où est maintenant l'édifice Ogilvy.

Lorsque le 65ème régiment fut organisé, en 1880, il y entra comme lieutenant et prit une part active à toutes les affaires militaires. Il organisa la 7ème compagnie. En 1886, il obtint le grade de major et fut attaché à l'Ecole d'Infanterie de Saint-Jean. Il offrit ses services au gouvernement impérial durant une période de trouble, mais ils ne furent pas acceptés. Plus tard, il fit partie du second régiment de la Légion Etrangère, au Tonkin. Il fut nommé aide-de-camp de lord Stanley et de lord Aberdeen, gouverneurs-généraux du Canada. En 1892, il devint lieutenant-colonel et obtint le commandement du 65ème régiment. Il abandonna ce poste cinq ans plus tard. Le colonel Prévost fut nommé commandant de la 7ème brigade d'infanterie en 1902 et prit sa retraite en 1906.

NOMMEE SUPERIEURE

LEVIS, 31 — La Rvde Mère St-Ernest, de l'Asile St-Michel Archange, a été nommée supérieure du couvent des Soeurs de la Charité, à Notre-Dame de Lévis, en remplacement de la Rvde Mère St-Honoré qui devient supérieure du couvent de Lowell, Mass.

Le Sirop d'Anis Gauvin

POUR LES ENFANTS

Epargnera au bébé bien des souffrances résultant des malaises, des indigestions, des maladies si communes au jeune âge; il leur assurera un bon sommeil tranquille et favorisera ainsi leur croissance et leur développement.

Il est prudent d'en avoir toujours une bouteille à portée de la main.

EN VENTE PARTOUT: 25 cents LA BOUTEILLE.

Le Sirop Gauvin
POUR LE
RHUME
Soulage dès la première dose et guérit promptement
Toux, Rhumes, Bronchites, Enrouement.
PRIX : 25 cts la bouteille.

Les Cachets Gauvin
CONTRE LE
MAL DE TETE
Soulagent promptement
Maux de Tête, Migraines, Névralgies, Sciatique, et toutes les douleurs.
PRIX : 25 cents la boîte.

UN ENFANT L'A ECHAPPE BELLE

ST-JEAN, 31.—Un accident d'automobile qui aurait pu causer la mort, est arrivé mercredi après-midi à l'enfant âgé de cinq ans, de M. Adémar Chevalier. M. Elliott, teneur de livres de M. H. Black, passait à petite vitesse dans son auto, coin des rues St-Paul et de Salaberry, lorsque l'enfant eut peur d'un chien qui était sur le trottoir, et en se sauvant pour traverser la rue, il se jeta devant l'auto qui le renversa en lui enfligeant des contusions à une jambe.

LE PORT DE QUEBEC

QUEBEC, 28. — Les Commissaires du Port de Québec, ont donné, samedi soir, au Château Frontenac, un dîner à quatre sénateurs qui sont venus à Québec faire une visite à l'hon. M. L'Espérance et visiter le port de Québec. Ce sont les sénateurs Nicolls, Richardson, McCall et McLennan. Ils ont témoigné hautement leur admiration pour tout ce qu'ils ont vu au cours de leur visite. Le sénateur Richardson croit que le port de Québec grâce à ses qualités naturelles et à l'esprit d'entreprise de ceux qui le dirigent, est appelé à devenir l'un des mieux outillés de l'Amérique.

PENIBLE ACCIDENT A SAINT-JEAN

ST-JEAN- QUE., 31. — A neuf heures et demie vendredi matin un pénible accident est arrivé dans la cour de la gare du G. T. R. à St-Jean à M. Charles Bérubé, âgé de 37 ans de St-Jean, chèqueur employé de la compagnie. Alors qu'un train de fret était à accoupler ses wagons il a passé sur la voie entre deux wagons dans une espace de deux pieds et par malheur l'un d'eux attaché à la locomotive fit un mouvement en arrière au même instant et le malheureux se trouva frappé et pressé entre les deux. Il a l'avant-bras gauche brisé de graves contusions intérieures à l'abdomen. Il n'a pas perdu connaissance. Il n'a pas eu d'hémorragie externe.

Le Dr G. Lassé appelé en toute hâte est arrivé sur les lieux après quelques minutes et lui a donné les soins professionnels, les plus pressants et appliqué les bandages temporaires voulus.

UNE CONVENTION "WIN-THE-WAR"

SOURIS, Man., 31.—A une réunion des libéraux et des conservateurs tenue hier soir, il fut résolu d'appuyer la formation d'un gouvernement national et l'application de la conscription.

PAIN BLANC ET PAIN BIS

La théorie si habilement défendue par le docteur Nadeau, dans sa brochure "La grande erreur du pain blanc", publiée avec l' "imprimatur" de l'honorable M. Caron, ministre provincial de l'agriculture, est depuis quelque temps soumise à de rudes assauts qui menacent de la réduire en poussière. Nous avons récemment opposé à cette théorie l'opinion d'un médecin parisien qui, dans le "Petit Journal", démontrait que la véritable erreur était de gâter la digestibilité et la saveur du pain en le faisant de farine de froment complet. Le contrôleur des vivres, l'honorable M. Hanna, vient de citer une autre opinion dans le même sens, celle de M. Tasker, un expert anglais en renom en matière de farines, qui conseille fortement au Canada de ne pas changer son mode de mouture. Les farines canadiennes, dit-il, jouissent d'une excellente réputation sur les marchés étrangers ; il y aurait beaucoup plus à perdre qu'à gagner à se mettre à exporter de mauvaise farine, contenant du son ou d'autres matières impropres à la panification.

On peut sans risque prédire que les Etats-Unis, qui sont placés dans des conditions économiques sensiblement pareilles à celles qui existent dans notre pays, continueront de manger du pain blanc, malgré la nécessité de partager avec l'Europe leur approvisionnement de blé.

C'est au moins ce que fait augurer une étude de M. Harry Snyder, professeur de chimie à l'université du Minnesota, dont les conclusions viennent d'être annoncées à une convention de maîtres boulangers de trois Etats de l'union américaine.

Suivant le professeur Snyder, le pain blanc est le meilleur pain de guerre. Le pain blanc est le fruitt de l'expérience des siècles, et, s'il avait quelque défaut, on les aurait déjà découverts et corrigés.

Que le pain blanc soit également le meilleur et le moins cher, on peut, dit le professeur Snyder, s'en convaincre en comparant avec quelques-uns des produits recommandés comme des succédanés acceptables :

> Par exemple, lorsque l'avoine est à 70 cents le boisseau et le blé, à $3.80, il semblerait de saine économie de mêler le plus d'avoine possible à la farine de froment. Un boisseau d'avoine pèse 32 livres, et un boisseau de blé, 60 livres, ce qui réduit déjà approximativement de moitié l'écart de prix. A la mouture, l'avoine perd 30 pour cent de son poids, et le déchet d'avoine, au point de vue alimentaire, ne vaut pas mieux que la paille. Cela augmente considérablement le prix de la partie comestible de cette céréale. C'est pourquoi deux cents livres de farine d'avoine valent $9, lorsque l'avoine est à 70 cents le boisseau. D'autre part, la farine d'avoine, employée isolément, ne fait pas de pain, parce qu'elle ne contient pas de gluten. On ne peut mêler plus de trente pour cent de farine d'avoine à la farine de blé, et, même dans ces proportions, on obtient un pain lourd, non appétissant et indigeste.

Le professeur Snyder démontre que le seigle ne peut davantage servir à fabriquer du pain économique. Le seigle coûte en effet presque autant que le blé et est loin de donner un aussi bon pain.

Quant au pain de blé complet, il n'est pas aussi nourrissant que le pain blanc :

> Les expériences faites par le Ministère d'Agriculture (des Etats-Unis) ont prouvé qu'il faut 106 livres de blé complet, mouture à 82 pour cent, pour égaler en éléments nutritifs 100 livres de pure farine blanche. D'où il suit qu'on ne peut accroître la valeur alimentaire de la récolte de froment en réduisant en farine l'écorce ainsi que l'albumen du grain. Il y a quelque soixante-quinze ans, Alexander Graham — un exportateur dyspeptique de denrées alimentaires — réussit à agiter plus profondément le pays avec la question de pain de froment complet que tous les réformateurs contemporains de notre régime alimentaire, parce qu'alors la question était nouvelle et que le fond en était ignoré. Depuis Graham, cette question a été périodiquement ramenée devant le public, mais sans beaucoup retenir l'attention. A tous les points de vue, l'emploi exclusif et universel de farine de blé complet est une proposition fausse. Il n'y a pas non plus de succédané du pain. On peut économiser le pain en se nourrissant d'autre chose ; les propriétés nutritives caractéristiques du pain blanc ne se remplacent pas.

D'où il faut conclure que le docteur Nadeau devrait se remettre au travail et écrire sur "L'Erreur du Pain bis" une autre brochure que l'honorable M. Caron aura sans doute l'amabilité de faire imprimer et distribuer dans notre province, afin que nos concitoyens soient à jamais réconciliés avec le pain blanc.

LE CONTROLE DES VIVRES

Loin de nous toute intention d'entraver l'action du contrôleur des vivres et de déprécier les efforts qu'il fait en vue de la conservation de nos approvisionnements alimentaires. Mais il nous parait, ainsi qu'à nombre de nos concitoyens, que ses efforts jusqu'ici ont été plutôt timides.

La première ordonnance de M. Hanna imposait aux salles à manger publiques deux jours par semaine sans boeuf et sans bacon, et deux repas sans boeuf et sans bacon les autres jours. Chacun a compris qu'une pareille règlementation, appliquée seulement aux salles à manger publiques, ne réduira pas considérablement la consommation de ces denrées, et que son efficacité se mesurera à la docilité du public en général à s'y conformer sans y être rigoureusement forcé.

M. Hanna a lancé une autre ordonnance, interdisant absolument la vente et la consommation de certains produits potagers en conserves "jusqu'à nouvel ordre" — ce que certains ont interprété jusqu'au mois d'octobre. Dans le décret ministériel, les produits placés sous le coup de cette interdiction sont énumérés ; ce sont : les pois, les haricots, les tomates, les betteraves, le céleri, le maïs, les épinards, la rhubarbe, la citrouille.

Le pouvoir de contrôler a été donné à M. Hanna ostensiblement pour augmenter les réserves de provisions de bouche disponibles pour l'exportation. De quel appoint cette ordonnance sera pour les Alliés, nous ne saurions dire. A notre point de vue, ce sera pour les Alliés, nous ne saurions dire. A notre point de vue, ce ce sera un appoint infinitésimal.

Par surcroît, M. Hanna crée des exceptions. Il vient en effet d'annoncer que les gens qui travaillent aux récoltes pourront faire usage de conserves de légumes en dépit du décret.

Interprétant sa première ordonnance, le contrôleur des vivres a aussi déclaré que l'interdiction du boeuf les mardis et et vendredis ne s'applique pas à la viande de veau.

Nous sommes incapables de voir une réelle économie à consommer du veau à la place du boeuf. La vraie économie consiste plutôt à ne pas envoyer les animaux à la boucherie avant qu'ils aient atteint leur pleine croissance.

A abattre les jeunes bovins pour la consommation domestique, afin d'exporter de plus grandes quantités de boeuf, c'est nous exposer à n'avoir, l'année prochaine, ni veau pour notre table, ni boeuf à expédier en Europe ; c'est tendre au rapide anéantissement des troupeaux.

M. Hanna n'a pas d'assurance que la guerre sera finie en 1918, ni même en 1919. Or le veau qu'il nous conseille de consommer cette année à la place du boeuf, serait du boeuf en 1918 ou en 1919.

Quant aux restrictions relatives au lard fumé, elles ne semblent plus avoir leur raison d'être, puisque l'Angleterre annonce qu'elle n'achètera au Canada ni viande de porc, ni lard fumé.

De sorte que le contrôle des vivres, tel qu'il a été exercé jusqu'aujourd'hui, semble éminemment perfectible.

Pour accroitre efficacement les ressources alimentaires de l'Europe, il faut qu'il devienne beaucoup plus rigoureux.

Et pour la protection du consommateur canadien, il est pour ainsi dire tout à établir. Pour le consommateur canadien, il faut que M. Hanna règlemente le prix des denrées. Selon l'expression du "Globe", de Toronto, il faut que le contrôleur contrôle, au lieu de déclarer, comme il vient de le faire, qu'il ne peut obvier à la loi de l'offre et de la demande.

Le "Telegram", de Toronto, réclame aussi que M. Hanna ne se contente pas de contrarier la liberté du consommateur, mais qu'il mette également un frein à l'appétit des profiteurs.

CANADIAN NORTHERN ET PACIFIQUE

Le bruit s'est répandu récemment que la compagnie du Pacifique Canadien faisait en sous-main peser son influence pour empêcher la consommation de l'achat du réseau du Canadian Northern, afin de pouvoir elle-même faire ensuite l'acquisition du chemin de fer de MM. Mackenzie et Mann. Cette rumeur a paru assez plausible à certains grands organes conservateurs de l'Ontario pour les induire à dénoncer avec une remarquable aigreur la compagnie du Pacifique ainsi que, par surcroit, les influences financières soupçonnées hostiles au projet du ministère fédéral, et notamment la Banque de Montréal.

A cette rumeur, sir Thomas Shaughnessy vient d'apporter un démenti catégorique. Il déclare que sa compagnie n'a cherché à influencer le vote d'aucun député sur le projet d'achat présenté par le gouvernement et ajoute que le Pacifique Canadien ne convoite pas le réseau du Canadian Northern.

Il est vrai que quelques pourparlers ont été échangés entre les représentants du Canadian Northern, en vue de l'achat éventuel par ce dernier du réseau acculé à des difficultés financières insurmontables. Ces négociations avaient été engagées sur le désir exprimé par le gouvernement fédral, et leur inutilité est vite devenue évidente : le Pacifique ne consentirait pas à se charger du fardeau.

Cette déclaration de sir Thomas Shaughnessy n'exonère pas seulement le Pacifique Canadien des soupçons dirigés contre lui ; elle indique aussi que le ministère fédéral n'a lui-même entrepris de nationaliser le Canadian Northern que parce qu'il n'entrevoyait pas d'autre alternative pour éviter à ce chemin de fer une banqueroute qui eut causé un tort considérable au crédit du Canada.

De la déclaration de sir Thomas, nous sommes en effet forcé de conclure que le gouvernement aurait été enchanté de voir le Pacifique Canadien faire l'acquisition du Canadian Northern et ainsi faire servir ses immenses ressources à résoudre le problème que présente pour le pays la situation financière embarrassée de ce chemin de fer. Les journaux qui ont dénoncé la compagnie du Pacifique en l'accusant de manoeuvre pour faire échouer le plan ministériel ont donc fait fausse route.

D'autre part, les critiques exprimées par le président du Pacifique contre le bill du Canadian Northern ne sauraient passer inaperçues. Sir Thomas réprouve l'arbitrage pour déterminer la somme que l'Etat devra payer aux détenteurs d'actions, parce que cette méthode est trop incertaine. Il souhaite que cette transaction ne fasse pas peser sur le pays de lourdes responsabilités financières jusqu'ici insoupçonnées, et pose en principe qu'en fixant le prix d'achat les arbitres ne devront pas tenir compte du capital engagé dans ces entreprises hasardeuses, mines, scieries, hauts-fourneaux, qui étaient greffées sur l'entreprise du Canadian Northern, mais qui étaient en réalité des spéculations individuelles des promoteurs du chemin de fer.

Venant d'un homme de l'expérience et de la haute compétence du président du Pacifique, ces remarques auront assurément un grand poids sur l'opinion.

LE PONT DE QUEBEC

Plusieurs milliers de curieux se sont rendus hier aux environs du pont de Québec, dans l'attente de voir poser l'arche centrale. Les journaux avaient annoncé que cette opération, qui évoque le souvenir de la catastrophe de l'année dernière, serait effectuée hier. Et malgré qu'ils aient par la suite annoncé que l'opération était remise, un grand nombre ont cru que ce dernier avis avait simplement pour but d'éloigner les spectateurs, et ils ont accouru tout de même, au-devant d'une déception.

L'arche centrale du pont de Québec sera sans doute posée prochainement, suivant la même méthode adoptée l'année dernière. Les causes de l'accident de l'année dernière ont été bien définies, et il y a mille à parier contre un que l'accident ne se répètera pas.

La pose de cette arche immense est une prouesse qui fera la gloire des ingénieurs qui sont chargés de son exécution. Ce sera un spectacle imposant pour le public en général, instructif pour un certain nombre.

Nous avons confiance que la date en sera officiellement annoncée d'avance, afin que ceux qui désirent être présents y assistept.

Il n'y a aucune bonne raison d'écarter les curieux, qui se tiendront forcément à distance, sur le fleuve ou sur les rives, et ne gêneront aucunement les travaux.

UN CONSTABLE TROP ZELE

IL ARRETE PAR MEPRISE, M. C. CASGRAIN, AVOCAT DE MONTREAL, QUI PARTAIT EN EXCURSION DE CHASSE.

QUEBEC, 31. — M. C. Casgrain, avocat de Montréal, a été ce matin le héros d'une aventure assez désagréable. M. Casgrain est arrivé ce matin par le bateau pour une excursion de chasse dans les environs de Québec. Il était descendu du bateau et marchait sur le quai portant son fusil en bandouillière quand un constable s'approcha de lui et lui intima l'ordre d'avoir à le suivre au poste où il aurait à expliquer sa présence sur les quais avec un fusil.

Au poste M. Casgrain s'expliqua facilement. Mais il dut prouver qu'il était bien M. Chase Casgrain, avocat de Montréal, venu en voyage de chasse à Québec. Et M. Casgrain n'eut pas de misère à trouver parmi ses nombreux amis de Québec quelqu'un pour l'identifier. M. Casgrain fut aussitôt relâché.

LE GRAND CONGRES DES INSPECTEURS

QUEBEC, 30. — On fait actuellement de grands préparatifs, au Conseil de l'Instruction Publique, pour le grand congrès des inspecteurs d'écoles qui aura lieu, à Québec, en septembre. Tous les inspecteurs, catholiques et protestants de la province, assisteront à ce congrès au cours duquel on étudiera des mesures très importantes concernant le programme de l'éducation dans la province. On croit que soixante inspecteurs assisteront au congrès.

UN AUTRE NAVIRE S'EST ECHOUE

QUEBEC, 31. — Les autorité de la Quebec Salvage & Wrecking Co. ont reçu, hier, un message leur demandant de nouveau du secours pour un autre navire qui s'est échoué près de l'une des îles de la Madeleine. Le "Lord Stratchcona" et la goélette G. T. D., ont été aussitôt expédiés dans ces parages pour tâcher de renflouer le navire. Le navire échoué est un transport de guerre qui était parti de Montréal depuis quelques jours. S'il est remis à flots, on le ramènera à Québec.

NOUVELLES DE ST-THEORE D'ACNOT

ST-THEODORE D'ACTON, 1 — Plusieurs parents étaient en promenade chez M. F. X. Gendron, maître de poste: Ludger Gauvin, chef de gare, de St-Stanislas, Champlain, avec sa femme et leurs deux enfants, ils allaient terminer leur congé au bord de la mer à Rimouski et chez leurs parents, M. et Mme L. P. Pinsonneault, M. et Mme F. X. Desmarais, l'abbé J. A. Desmarais, Ptre, et l'étudiant Arthur, tous d'Upton.

—M. Victor Lincourt, médecin de Mégantic, ainsi que sa femme et son beau-frère, sont venus en auto passer une quinzaine chez M. Edouard Lincourt, ils ont fait de jolies excursions d'automobile à Valcourt, St-Hyacinthe, Montréal, etc., etc.

Le Catarrhe ne se Guérit Pas par des APPLICATIONS LOCALES parce que celles-ci n'atteignent pas le siège de la maladie. Le catarrhe est une maladie locale, due en grande partie aux conditions de la constitution, et pour le guérir, vous devez prendre un remède interne. Le Remède de Hall contre le catarrhe—Hall's Catarrh Cure, se prend à l'intérieur et agit directement sur le sang et les surfaces muqueuses du système. Le Remède de Hall pour la guérison du catarrhe fut prescrit par un des meilleurs médecins dans son pays des années durant. Il est composé des meilleurs toniques qui sont connus, combinés avec les meilleurs purificateurs du sang. La combinaison parfaite des ingrédients dans le Remède de Hall pour la guérison du catarrhe, voilà ce qui produit des résultats si étonnants dans la condition du catarrhe. Demandez des témoignages gratuits. F. J. Cheney & Co., props., Toledo, O.
En vente chez tous les pharmaciens, 75c.
Prenez les Hall's Family Pills (Pilules de famille) pour la constipation. 8—4

Voici Ce Qu'il Vous Faut

Rf. Nutrition Puissante, Hypophosphites, Restauratifs des Nerfs, Stomachique de Valeur.

POUR GUERIR
Les Nerfs, l'Estomac et les Reins

Les Tablettes du Dr Cassell sont un véritable remède pour toutes les sortes de maladie des nerfs, de l'estomac et des reins, chez les vieux ou les jeunes. Elles sont composées d'ingrédients soigneusement choisis, dont chacun possède une action restaurative définie sur les nerfs centraux, contrôlant les différentes actions de la vie; ainsi elles procurent une activité nouvelle aux organes corporels et une nouvelle activité au système entier.

Le Dr Ramsay Colles, J.P., F.R.S.L., F.R.H.S., dit: "C'est avec un grand plaisir que j'exprime ma satisfaction, concernant l'effet curatif des Tablettes du Dr Cassell dans les cas des maladies nerveuses. D'après plusieurs cas j'ai remarqué tardivement, je suis capable de prouver que les Tablettes du Dr Cassell constituent un remède sûr et recommandable pour la famille et paraissent être particulièrement effectives pour la faiblesse nerveuse et corporelle."

Les Tablettes du Dr Cassell sont le remède moderne et reconnu à la maison pour la Dépression nerveuse, pour la Paralysie des Nerfs et Spinale, la Paralysie Infantile, le Rachitisme, la Danse de St-Guy, l'Anémie, l'Insomnie, les Maux de Reins, la Dyspepsie, le Catarrhe Stomacal, les Etourdissements, le Mal de Tête, la Palpitation, l'Affection Débilitante, l'Epuisement, Vital, la Perte de Chair et la Caducité Prématurée. Spécialement recommandables pour les mères qui nourrissent et pendant les Périodes Critiques de la vie.

Les pharmaciens et les marchands par le Canada vendent les Tablettes du Dr Cassell. Si vous ne pouvez vous en procurer dans cette ville, envoyez aux seuls agents, à la Cie Ltée Harold F. Ritchie, 10, rue McCaul, Toronto; un tube, 50 cents, six tubes pour le prix de cinq.

Seuls propriétaires : Dr Cassell's Co., Ltd., Manchester, Angleterre.

ECHANTILLON GRATIS. Envoyez vos nom et adresse et 5 cts. pour frais de poste, etc., à la Cie Ltée Harold F. Ritchie, 10, rue McCaul, Toronto, et un échantillon appréciable vous sera envoyé par la poste franco de port.

Les Tablettes du Dr. Cassell

LES BILLS QUI ONT ETE SANCTIONNES

Un extra de la "Gazette Officielle du Canada" paru hier donne comme suit la sanction des bills accordés par le juge Duff, mercredi.

SALLE DU SENAT

Ottawa, mercredi, 29 août 1917.

Aujourd'hui, à trois heures et quart de l'après-midi, l'honorable Juge DUFF, agissant en qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur-général, s'est rendu à la Salle du Sénat, dans l'édifice du Parlement, et a pris son siège sur le Trône. Les membres du Sénat étant présents, il a plu au Député Gouverneur général de faire requérir la présence de la Chambre des Communes, et cette Chambre s'y étant rendue, il a plu au Député Gouverneur-général de sanctionner, au nom de Sa Majesté, les bills suivants : —

64. Loi pour faire droit à Rozilla Lamb. (O2).

65. Loi pour faire droit à John Newton Salter. (R2).

66. Loi constituant en corporation "The North American Accident Insurance Company." (P2).

67. Loi portant modification de la Loi des Pêcheries. (74).

68. Loi modifiant la Loi du chemin de fer Saint John and Québec, 1916. (91).

69. Loi modifiant la loi concernant l'intérêt. (99).

70. Loi pour faire droit à William Henry Bishop. (S2).

71. Loi constituant en corporation la Section canadienne de la Ligue aérienne de l'Empire britannique. (1).

72. Loi concernant une certaine Convention entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour la protection des oiseaux migrateurs au Canada et aux Etats-Unis. (92).

73. Loi portant la modification de la Loi de la Cour Suprême et de la Loi de la Cour de l'Echiquier. (98).

74. Loi concernant le Conseil consultatif honoraire pour recherches scientifiques et industrielles. (83).

75. Loi constituant en corporation l'Association des bonnes routes du Dominion. (E2).

76. Loi concernant "The Montreal Central Terminal Company." (N2).

77. Loi constituant en corporation "The English Valley and Hudson Bay Railway Company." (M2).

78. Loi ayant pour objet de modifier la Loi des Chambres de Commerce. (115).

79. Loi ayant pour objet d'aider les soldats revenus au pays à s'établir sur des terres, et ayant aussi pour objet d'augmenter la production agricole. (116).

80. Loi constituant en corporation "The Cascade Scenic Railway Company." (32).

81. Loi concernant la compagnie dite "The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company." (39).

82. Loi modifiant la Loi des Douanes. (67).

83. LOI CONCERNANT LE SERVICE MILITAIRE. (75).

84. Loi modifiant le Code Criminel (concernant les jurés). (97).

85. Loi modifiant le Code Criminel et la Loi de la preuve en Canada. (124).

LE 8ME ET LE 9ME QUITTENT QUEBEC

QUEBEC, 1. — Le 8e et le 9e régiments ont quitté hier la garnison de la citadelle qu'ils occupaient depuis plusieurs mois. Le 8e et le 9e ont reçu l'honneur du salut militaire de la part de la garnison qui les remplace à Québec. Celle-ci leur a présenté les armes comme ils quittaient l'arme au bras, la citadelle. Les deux régiments canadiens s'en vont dans d'autres casernements que la censure ne permet pas encore de désigner.

MORT TRAGIQUE D'UN VIEILLARD

QUEBEC, 30. — Un vieillard, âgé de 81 ans, du nom de Edmond Potvin, est mort subitement, hier matin, au milieu d'un repas de noces, chez M. Alphonse Bernier, à Lauzon. Le vieillard s'affaissa soudain pendant que tous les convives mangeaient joyeusement. Quand on se porta à son secours, il était mort.

Mme Bourdon, de Montréal, a été guérie d'une maladie horrible par notre médecin.

Cette dame, qui demeure au No. 9 AVENUE LALLEMAND, STE-CUNEGONDE, se fera un plaisir de montrer aux gens qui voudront bien la voir, comme quoi elle a été guérie à nos bureaux d'une maladie dont elle souffrait à la main droite depuis plusieurs années. Elle avait le pouce et tout le dessus de la main ainsi que la moitié du bras, tout couvert d'ulcères des plus repoussants. Ces chairs toutes sanguinolentes et couvertes de pus étaient horribles à voir. Après avoir consulté un grand nombre de médecins et avoir usé de leurs remèdes et après avoir employé tous les onguents de toutes ces femmes charlatans qui pullulent à Montréal, elle a fini par où elle aurait dû commencer: elle est venue consulter nos médecins et après deux mois de traitements elle est parfaitement guérie.

Consultez gratuitement nos médecins. CAPSULES VINEL, Capsules du Père André, 50 cts la boîte, 6 pour $2.50. Tablettes Laxatives, 25 cts. Onguent du Père André contre le rifle, 50 cts la boîte, franco par la malle. SIROP EXPECTORANT ET LINIMENT DU PERE ANDRE, 35 cts la bouteille, par la malle 10c extra. Mentionnez "La Patrie".

La Compagnie Chimique Vinel Limitée. 921 rue Saint-Denis, Montréal, Tél. St-Louis 7607, Dépt. D.

Sans Patrie

Feuilleton de la Patrie Hebdomadaire

Reproduction et adaptation autorisées par la Société des Gens de Lettres.

Par Gouraud d'Ablancourt.

34

—Et ne pas savoir ! exclama Jacques avec désespoir ; c'est cependant pour moi la plus précieuse des indications.

—Moins que tu ne penses. Ce collier pouvait avoir été acheté... volé... avant de t'appartenir.

—Sans doute. Tout est mystère. Ne pourrais-je écrire à mon oncle Pierre ?

—Tu sais comme les messages parviennent rarement en ce pays perdu.

—Si seulement je pouvais partir, aller le voir...

—A quoi bon ? Attends encore. Je serai tellement désolée seule ici sans toi.

—Si je rapportais la lumière, le bonheur...

Elle eut un geste d'infini doute:

—Quand je ne serai plus, tu seras libre... et je suis vieille, Jacques.

Pour toute réponse, le jeune homme pencha la tête sur l'épaule d'Eliane et mit un baiser sur sa joue.

—Je vais descendre, dis ; le malheureux d'en bas compte sur moi. Ne restez pas triste, tante Eliane ; j'ai un peu trop entr'ouvert mon coeur, vraiment trop; j'ai peur qu'un soupçon d'ingratitude n'ait passé. Il ne faudrait jamais m'en vouloir, ma blessure est si saignante qu'elle s'épanche quelquefois au dehors... mais ne craignez rien, la volonté d'un homme est bien puissante, et je finirai bien par la cicatriser. Bonsoir, allez dormir ; à demain.

Il s'engagea dans l'escalier, rapidement, pendant que les deux mains tremblantes de la vieille fille se rejoignaient sur son rosaire.

Flic-Floc s'était levé, il avait pu se vêtir ; sa main presque désentlée lui permettait de tenir sa plume.

—Mon Dieu, se dit Jacques en voyant ce tableau, comment aurais-je, moi, le courage de me plaindre!

—Ah ! c'est vous, fit l'invalide ; vous savez, je meurs de faim. Depuis hier soir, je n'ai rien pris. Ce matin, je n'ai pas eu la force de me lever.

—Je suis impardonnable, s'écria Jacques ; au milieu de toutes mes histoires personnelles, je vous ai oublié, mon pauvre voisin ; mais ayez une minute de patience, j'accours avec des provisions. Comment se fait-il que le concierge n'ait pas apporté votre diner ?

—Le concierge soigne les riches de la maison, ceux qui donnent de gros pourboires.

Jacques s'enfuit, tout ému ; en quelques enjambées, il fut au restaurant voisin, prit un bol de bouillon, une assiette de boeuf aux haricots, un pain et une bouteille de vin, puis, chargé ainsi, attentif et lent, il remonta.

—Vous ne sauriez croire le regret que j'ai d'avoir été si peu prévoyant, dit-il dès le seuil.

—Mais vous ne me devez rien.

—Je vous dois ce que tout homme est obligé d'accomplir vis-à-vis d'un plus malheureux que lui.

—La charité.

—Disons l'amitié.

—L'amitié! de vous à moi? Ce serait drôle, par exemple.

—Pourquoi? interrompit Jacques froissé.

Flic-Floc ne répondit pas, il mangeait goulûment ainsi qu'un meurt-de-faim, et les pleurs en venaient aux yeux du jeune homme. Que la vie était donc douloureuse à vivre, mon Dieu! Chacun n'arrivait pas à se mettre à l'aise en ce monde, à assurer son lendemain; ah! comme c'était clair qu'il y avait une autre vie là-haut, une vie compensatrice...

Quand le malheureux se fut repu sans mot dire, pendant que Jacques arrangeait le feu, il se retournait brusquement vers son jeune voisin et, riant, il dit d'un ton satirique:

—J'ai décidément un excellent serviteur et pas cher. Vous êtes adroit et tranquille, deux qualités requises pour un bon valet. Vous n'avez pas idée du plaisir que j'éprouve à vous voir me servir.

Jacques ne releva pas l'insolence, il dit simplement:

—Je sers un membre souffrant du Christ divin, je ne suis pas un valet.

Cette fois, le misérable éclata d'un rire bruyant:

—Mon cher, vous êtes typique en vérité. Vous m'avez parlé de vocation manquée, vous rêviez sans doute à l'état ecclésiastique?

—Je n'en serais pas digne. Je voulais être soldat.

—Qu'y a-t-il d'impossible?

—Je n'ai pas d'état-civil, répondit Jacques franchement, las d'insidieuses questions et voulant en une fois en finir. Je suis né en Afrique, je fus recueilli par un digne homme, mon père mourut sans me laisser aucun héritage.

—Pas même celui de son nom?

—Cela valait mieux ainsi, soupira Jacques. Vous m'interrogez, Monsieur; votre attitude envers moi n'est pas sympathique; quel motif vous guide? Si c'est curiosité, je n'ai pas de quoi la satisfaire, car je suis bien ignorant moi-même.

—Ça pourrait être de l'intérêt, cela pourrait être encore autre chose: j'ai beaucoup voyagé, connu beaucoup de monde.

—Ah! s'écria Jacques, vivement intéressé, pourriez-vous m'éclairer?

—Mais sur quoi?

—Sur ma famille. Qui donc était ma mère?

—Voilà pour vous une cruelle incertitude, en effet.

—Je pense qu'elle était douce, bonne et pieuse. Quand je rêve, je la vois belle comme les anges et sainte comme eux. Elle me regarde avec des yeux en pleurs, et cependant un sourire se joue sur ses lèvres.

—Vous avez de l'imagination.

—C'est peut-être un bonheur. Je me fabrique de la joie, je rebâtis ma vie, je l'arrange autre et j'oublie le présent. Est-ce que par hasard vous auriez connu mon père?

—Dites-moi son nom, je vous promets le secret.

—... Mathias Ely.

—Vous en avez honte?

—Un condamné.

—Peut-être un malheureux, une victime du sort injuste; oui, je l'ai connu, il était bon, serviable; il s'était dévoué à l'amitié; un homme l'a méprisé, trahi; il s'est cruellement vengé, voilà.

Jacques écoutait ardemment.

—Continuez, par pitié?

—Mais c'est fini. J'ai connu cet homme et je l'estimai.

—Puissiez-vous dire vrai. Un père martyr me console de la pensée insupportable d'un père coupable.

—Martyr, vous pouvez le dire; peu d'hommes sur terre ont autant souffert que lui.

—Et ma mère?

—Je ne sais rien d'elle.

—Où avez-vous connu mon père?

—A Saint-Cyr.

—Vous étiez officier?

—Oui, j'ai donné ma démission pour voyager, j'ai parcouru l'Afrique.

—Mais c'est la Providence qui m'a mis sur votre route.

—Providence ou hasard. Cette fois je suis de votre avis, le mot diffère, le sens en est le même.

—Je ne trouve pas, moi. La Providence conduit son malheureux enfant au-devant d'un peu de clarté... Parlez encore, je vous en supplie. Ce père m'aimait-il?

—Probablement.

—Etais-je né quand vous l'avez connu?

—Je ne le pense pas.

—N'ayez pas de réticences, je vous en supplie; voyez à quel point vous pouvez me soulager.

Flic-Floc eut un rire moqueur.

—Je vous crois. Vous expiez un peu pour les autres, mais c'est la loi de la nature, je ne peux rien dire de plus. Emportez cette joie: Mathias Ely était pauvre, méconnu; il voulut conquérir la richesse, l'estime, une belle place au soleil; il se trompa de route et fut malheureusement plus que coupable.

—Etiez-vous son ami?

—Son meilleur puisque, seul contre tous, je l'ai défendu et le défends encore. A présent, bonsoir, mon pauvre garçon. Allez rêver des sourires et des pleurs de votre mère. C'est bien humain assurément.

Jacques se retira en proie à une agitation fébrile; cet homme l'effrayait.

Un mystère était là évidemment; le déchiffrer n'était pas chose aisée avec une nature aussi peu sympathique que celle du journaliste.

Plus le pauvre enfant cherchait à sortir du bourbier, plus il s'y enfonçait.

Cet homme aigri, envieux, jaloux, avait-il donc quelque chose de commun avec son père?...

—:o:—

Tous les journaux de Paris avaient annoncé la soirée improvisée par un Comité d'âmes charitables ainsi qu'on en rencontre tant dans le monde parisien, pour venir en aide aux artistes pauvres et âgés.

Cette idée était née d'un fait-divers, banal, et profondément triste.

Un ancien chanteur de l'Opéra-Comique était mort de faim et de découragement dans une mansarde, n'osant mendier, ne pouvant plus travailler de son métier, n'en sachant aucun autre.

Il avait vécu quelque temps du produit des chansons qu'il égrenait dans les cours ; une fatalité l'avait tué.

Ce pauvre état de chanteur ambulant ayant eu l'énorme concurrence des fantaisies ruineuses pour les petits, de quelques artistes en renom qui avaient pris leur place, s'étaient amusés à singer leur misère sous un prétexte charitable.

De sorte que, venant après les impresarios du pavé, les pauvres réellement miséreux, avec leur organe cassé, n'avaient plus trouvé de sous à recueillir, la bourse des cuisinières charitables était vidée et celle de leur maître allégée de quelques sous en faveur des amateurs du métier.

Alors un groupe s'était ému, principalement parmi les fidèles des théâtres, et un Comité de dames s'était formé pour organiser cette fête, trouver des talents gratuits, placer une énorme quantité de billets.

Et tout cela avait marché à souhait ; quelques mille billets s'étaient enlevés, payés un louis, et le programme, des plus alléchants, promettait à l'intention charitable une belle récompense.

Eliane et Jacques vinrent de bonne heure ; ils avaient soupé en deux temps, et puis ils voulaient parler à Lola avant le concert, l'assurer de leur encourageante présence.

Seulement, les artistes étaient tous au foyer, de sorte que nos amis ne purent voir la jeune chanteuse.

Ils se consolèrent en allant s'asseoir près de Lahoul qui leur faisaient de loin des signes. Ils étaient venus tous les trois et avaient avec eux le député Hartfeld.

—Mais nous sommes considérablement en avant, remarqua Eliane, en prenant possession de son fauteuil.

—Vous en plaignez-vous, chère Mademoiselle ?dit galamment Hartfeld; nous allons faire une visite, Mme. Lahoul nous a obligés à dîner une heure plus tôt, de sorte que j'ai écourté ma séance à la Chambre. Je me suis sauvé comme Valland pontifiait à la tribune. J'y perdis peu. l'ex-ministre tartinait l'apothéose de Panama.

—Voilà un sujet sur lequel il aurait pu réserver son éloquence. A-t-on discuté l'affaire des Calayara?

—Jamais; on l'enterre celle-là; tous les gros bonnets y ont trempé. Quand je parle à un rapporteur des mines d'or, il prend une mine déconfite, s'esquive maladroit, laissant transparaître son ennui d'être chargé d'une mauvaise besogne qu'il faut trouver bonne.

—Nous allons étouffer ici tout à l'heure, interrompit Georges Lahoul; voyez comme la salle s'emplit; c'est inouï comme un appel charitable est entendu à Paris. Seulement, une chose désolante, c'est la multitude des fra[illegible] faut payer avant d'avoir un petit bénéfice pour son oeuvre. Un quart à peine va au but.

—Le bien se fait quand même, ajouta Mme. Lahoul philosophiquement; je vois des oeuvres commençant avec rien se lancer confiantes et les ressources viennent au fur et à mesure des besoins.

L'autre jour, j'assistais à Saint-Philippe du Roule à un sermon pour l'oeuvre des enfants infirmes et malades recueillis par des Frères maristes.

Comme je ne suis guère riche, je mets peu d'argent dans ma bourse pour ne pas me laisser emballer; mais voilà que le prédicateur disait des choses si touchantes, si justes, si admirables que, remuée jusqu'au fond de l'âme, j'ai eu honte de mes calculs. Donner n'appauvrit pas.

Le soir, d'accord avec mon mari, j'envoyai à l'oeuvre une petite offrande.

Dès le lendemain, nous en étions récompensés: Georges était maintenu au tableau d'avancement.

—Brave coeur! observa Hartfeld. Comme vous avez raison de ne pas calculer.

—Chance et confiance riment toujours ensemble, fit le capitaine. Et puis, au régiment nous n'avons pas besoin d'être riches pour être heureux; c'est la grande famille d'aide mutuelle.

—Vous allez rester deux ans à Paris?

—Ou aux alentours, dans les forts. Notre organisation actuelle est admirable, les officiers travaillent, s'entrainent. Vienne la guerre, nous aurions une belle revanche.

—Ah! taisez-vous, n'assombrissez pas le tableau à plaisir. On frissonne quand on songe à la balle dum dum!

Que voulez-vous! mai j'en prendrais mon parti, de la guerre; savez-vous que nous allons finir par avoir pour généraux des hommes qui n'auront jamais vu le feu?

—Qu'importe! l'heure critique n'est pas sonnée encore.

—Je le pense aussi, observa Henri Hartfeld. L'autre jour, j'étais à

LA FEMME AU FOYER

Finis Galliae!

On avait dit cela sous Charles Sept, après
Les désastres sans nombre et la désespérance,
Mais déjà la Pucelle avait fait ses apprêts,
Et, du geste, boutait l'ennemi hors de France!

Plus tard, devant Paris, le vainqueur s'empourprait
A le crier partout, heureux de sa souffrance,
Mais l'orage passé tous les coeurs étaient prêts...
Et le pays reprit sa hautaine assurance!

Puis ce fut, à Verdun, le cyclone de feu,
Où l'on sentit passer comme un souffle de Dieu
Dans le flot rugissant qui montait pour l'éteindre...

Nous l'avons! disaient-ils avec un rire épais.
Mais encore une fois la Horde se trompait,
Et pas plus que jadis ils ne pourront l'atteindre!

ANTONIN PROULX.

La Mode au Royaume

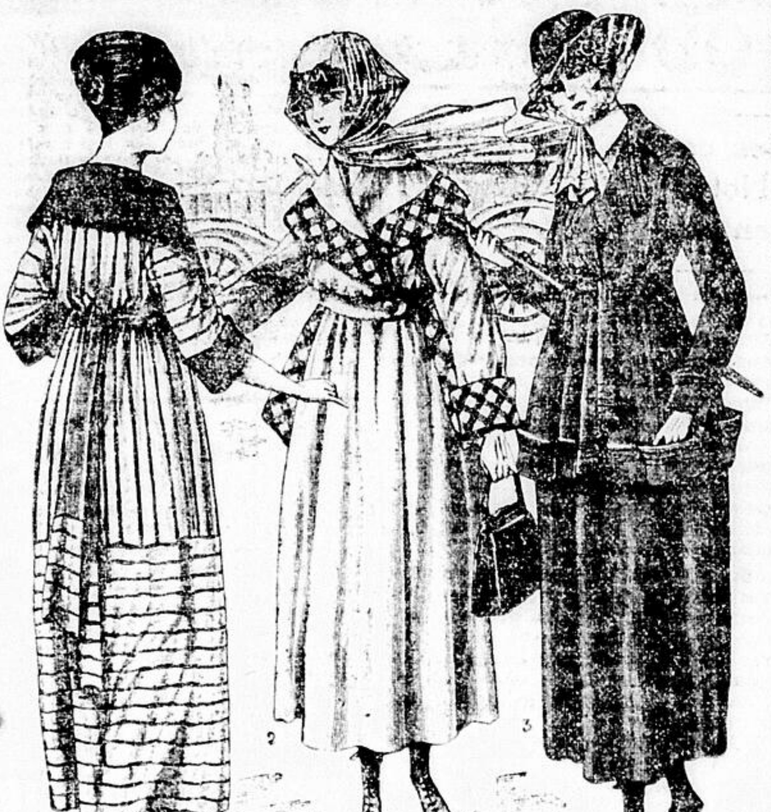

1—ROBE droite en mousseline blanche à raies mauves. Le bas de la jupe est pris dans le travers de l'étoffe. Large ceinture à pans noués derrière en même tissu. Manches kimono trois-quarts. Revers des manches et grand col droit en mousseline unie mauve.

2—MANTEAU de voyage ou d'auto en jersey blanc, orné d'un grand col-châle légèrement ouvert à l'encolure et retombant sur les épaules. Ce col est terminé par un large biais de lainage écossais. Manches longues à revers en tissu écossais. Poches apparentes, sur les côtés, en tissu écossais. Ceinture boutonnée à la taille, en jersey.

3—TAILLEUR en jersey gris fer, Jaquette longue avec grand col-revers orné de piqûres apparentes. Un ourlet apparent, orné de piqûres, termine la basque longue. Manches longues à poignets piqués.

RECETTES

La graisse de porc — La valeur alimentaire de la graisse d'un rôti de porc est supérieure à celle du beurre : conservez-la précieusement; mise sur du pain, elle constituera pour vos enfants d'excellentes tartines.

—:o:—

La cuisine... au soleil — Les journaux publiaient, en 1860, la communication suivante :

"M. Babinet, le savant physicien, vient de découvrir le moyen de faire la cuisine sans feu. Il a soumis à l'Académie des sciences le résultat d'une série d'expériences d'après lesquelles il suffit d'enfermer les aliments que l'on veut faire cuire: pot-au-feu, légumes, fruits, etc., dans un vase noirci complètement et recouvert de plusieurs vitres superposées. L'action du soleil se multiplie en passant par les verres, et l'on peut arriver très facilement à mettre ainsi l'eau en ébullition. La saveur des mets, dit le savent, est plus succulente."

Nou ne savons dans quelle mesure cette expérience a reçu une utilisation pratique. Dnas le cas où certaines de nos lectrices emploieraient le moyen indiqué ci-dessus, nous leur serions reconnaissants de nous le dire, en indiquant tous les détails désirables.

—:o:—

Les pissenlits — Les pissenlits (noms populaires: dents de lion, salade-de-taupe, laitue de chien, florion d'or) constituent une excellente nourriture de printemps, saine et très bon marché, puisqu'ils poussent dans tous les terrains.

Voici une façon excellente de les utiliser :

Choisissez des pissenlits jeunes et blancs, si possible; lavez-les bien dans l'eau froide où vous pourrez les tremper pendant une heure avant de les plonger dans l'eau salée où ils cuiront; les pissenlits se font cuire comme les épinards, mais ils sont un peu plu fermes qu'eux, il leur faut donc une plus longue cuisson.

Quand vous retirerez les pissenlits, vous les hâcherez.

Vous aurez acheté, d'autre part, une demi-livre de chipolata que vous ferez revenir à feu vif dans une poêle garnie de graisse ou de beurre. Joignez-y, pour en relever le goût, quelques lardons et quelques oignons. Mouillez avec du bouillon ou, à défaut, avec de l'eau bouillante. Laissez cuire un quart d'heure et versez le tout sur le hachis de pissenlits. (Plat pour cinq personnes).

Nous ne parlons que pour mémoire des excellentes salades amères que le pissenlit sert à préparer.

D'autre part, la décoction sucrée de pissenlit avant ou après le déjeuner et le dîner est un excellent apéritif et digestif qui ne cause jamais de lourdeur d'estomac. Il faut préparer la décoction à la dose de 60 grammes par litre d'eau, bouillie pendant cinq minutes pour les feuilles et dix minutes pour les racines. On emploi les feuilles en été et les racines en hiver, toujours à l'état frais.

—:o:—

Rouelle de veau à la crème—Coupez votre rouelle de veau en morceaux de la grosseur de la moitié d'un oeuf; lardez chaque morceau en travers, avec du gros lard; assaisonnez de sel, fines épices, persil, ciboule, champions, le tout haché. Mettez dans une casserole avec un peu de beurre, passez sur le feu et ajoutez-y une pincée de farine mouillée avec du bouillon et un verre de vin blanc. Faites cuire et réduire à courte sauce, joignez une liaison de trois jaunes d'oeufs, avec de la crème. Faites lier sur le feu, sans bouillir et servez.

Nos morts

LE CAPORAL J. R. LEMAY, 1772 Delorimier, Montréal, mort à l'ennemi.

BEAU VOL A LONGUE DISTANCE

PARIS, 29 — Le capitaine Guilio Lauréami, un aviateur de l'armée italienne, a établi un nouveau "record" du monde par le vol à longue distance en franchissant 900 milles sans arrêter, d'après une dépêche de Milan au "Temps". Le capitaine partit de Turin pour Naples et s'en revint par le même chemin, fournissant ainsi une course de 920 milles à vol d'oiseau.

Le capitaine Lauréami partit de Turin à 10.07 heures a.m. et arriva à Naples à 3.30 p.m. Il survola cette ville puis mit le cap sur Turin où il était de retour à 8.40 p.m.

Le record des aviateurs pour la longue distance sans arrêt était tenu jusqu'à présent par le sous-lieutenant français Antoine Marchal. Celui-ci en juin 1916 était parti de Nancy (France), et s'était rendu sans arrêt jusqu'à près de Chelm (Pologne russe) dans un aéroplane Nieuport. La distance parcourue était d'environ 807 milles. Au cours de ce voyage extraordinaire, Marchal lança des proclamations des Alliés sur Berlin. Il fut fait prisonnier par les troupes autrichiennes à Chelm et interné à Salzerbach.

SATISFAITS DES DECLARATIONS DU PRESIDENT WILSON

Les représentants des gouvernements de l'Entente ont manifesté leur satisfaction de la note américaine en réponse aux propositions de paix venues de Rome.

UNE ACTION OBSTRUCTIVE

WASHINGTON, 30.—La discussion sur le rejet des propositions de paix par le président Wilson, dans les cercles diplomatiques, aujourd'hui, a révélé que même quelques-uns des gouvernements de l'Entente n'étaient pas préparés à la prompte manière par laquelle le président a disposé d'une affaire aussi importante.

Cependant, les représentants de l'Entente à Washington réalisent que le président Wilson a dû avoir quelques bonnes et suffisantes raisons pour agir si vite. On attribue le motif au désir d'impressionner favorablement la grande convention russe à Moscou, pendant que ce corps est encore dans un état plastique. On suggère aussi que le président a pu avoir le désir par son remarquable document de devancer une action obstructive des éléments pacifiques en dedans et en dehors du congrès des Etats-Unis.

..On n'attend pas ici aucune réponse immédiate. On attend avec intérêt les commentaires des journaux d'Europe, comprenant ceux de l'Allemagne et de l'Autriche. Les dures attaques contre la note américaine de la presse allemande et des discours possiblement condamnatoires des fonctionnaires allemands sont très attendus, après que la réponse du président sera finalement rendue publique en Allemagne. Mais pour le présent, on ne s'attend pas à de nouvelles tentatives des négociations de paix sur la vieille base, entrainant la continuation du pouvoir du régime autocratique actuel de l'Allemagne.

Tandis que les Allemands s'efforcent de continuer la guerre avec désespoir à cause des nombreuses accusations de leurs méthodes, on croit avec confiance que l'esprit de révolte se développera fermement et rapidement au sein du peuple allemand, approchant le jour où il avancera lui-même au point où le président Wilson consentira à ouvrir les négociations de paix, étant convaincu qu'elles seront du peuple allemand lui-même et non des despotes puissants et militaires.

L'effort pour la réforme parlementaire en Allemagne est observé avec un vif intérêt, et pendant que l'on disait aujourd'hui, au département d'Etat qu'aucun avis officiel n'est pas encore reçu, concernant les développements, on n'aurait pas été surpris s'il y avait eu quelques soudaines et importantes manifestations populaires en Allemagne.

On trouve les signes d'une telle issue dans les demi-efforts du chancelier Michaëlis pour rencontrer les demandes des comités du Reichstag de créer un représentant des partis politiques les plus puissants en Allemagne, ce qui serait une longue mesure dans la direction du contrôle parlementaire du gouvernement.

On considère ici les négociations argentines et allemandes, qu'on ne croit pas sincères ni vraies du côté de l'Allemagne, comme une autre évidence de la faiblesse de la politique agressive de l'Allemagne, et à cet effet, pour modifier le gouvernement des Etats-Unis aussi bien que des nations maritimes neutres, et aussi pour procurer une base nouvelle des négociations de paix.

On ne sait pas quand la réponse aux propositions du Pape Benoit ira aux gouvernements alliés. Le département d'Etat est encore sans information officielle à l'effet que sa propre communication est parvenue au Vatican.

La note du président fut, en général, approuvée par les membres de tous les partis.

HORRIBLE ACCIDENT

UN OUVRIER AUX USINES A CHARBON DE L'INTERCOLONIAL A LEVIS MEURT D'UNE FAÇON EPOUVANTABLE.

QUEBEC, 30 — Un nommé Arthur Lamontagne, fils d'Alfred Lamontagne, de Notre-Dame de Charny, chauffeur aux usines à charbon de l'Intercolonial à Lévis, a été pris par un câble qui montait une pelle à charbon et a passé trois fois en dessous d'un gros rouleau en fer. Le malheureux a eu le crâne écrasé en charpie. Il y aura enquête.

CHOLERA INFANTILE

Le choléra infantile est une des maladies fatales de l'enfance. C'est un mal qui prend soudainement, surtout durant les chaleurs de l'été, et si on n'y apporte remède promptement, l'enfant peut être vite hors d'état d'être secouru. Les Tablettes Baby's Own sont un remède idéal pour éloigner cette maladie. Elles règlent les intestins, adoucissent l'estomac et ainsi elles préviennent toutes les redoutables maladies d'estomac. A ce propos, Mme Fred Rose, de South Bay, Ont., dit: "Je suis persuadé que ce sont les Tablettes Baby's Own qui ont sauvé la vie de notro fillette quand elle avait le choléra infantile et je ne voudrais plus m'en passer." Ces tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes, ou envoyées par la poste à 25c la boite, par la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

REFUGIE AU CANADA

LE FILS D'UN MEMBRE DU CONGRES ETABLI DANS L'OUEST DEPUIS AVRIL SERA RAMENE AUX ETATS-UNIS.

Madison, Wis., 30—Le procureur du district A. C. Wolfe a annoncé qu'il ferait émettre un mandat d'arrestation contre Byron Nelson, fils de John M. Nelson, membre du congrès, parce que le jeune homme ne s'était pas enrégistré sous la loi sélective. Le prévenu est au Canada, où il fait la culture du blé, depuis le mois d'avril dernier.

Il sera amené aux Etats-Unis.

LA COUR D'ASSISES

29 août

La prochain session de la Cour du Banc du Roi à Montréal s'ouvrira le 10 septembre prochain. Plus de cent causes sont présentement inscrites au rôle, et il est à prévoir que d'ici quelques jours cette longue liste augmentera de vingt à vingt-cinq causes additionnelles. Il y a deux affaires de meurtre, des cas de tentative de meurtre, de viol, de coups et blessures qui seront soumis aux grands jurés. Toutefois, plus des deux-tiers des accusés opteront au dernier moment, selon l'usage, pour un procès devant un juge de la cour des Sessions. Selon toutes probabilités, l'honorable juge Pelletier présidera les prochaines assises.

Nos blessés

LE SERGENT A. CHAGNON de Saint-Hyacinthe dont le nom apparait sur la liste des blessés

SIR GEO. PERLEY VA AU FRONT

Quartiers-généraux canadiens, en France, viâ Londres, 31. — (Par Stewart Lyon, correspondant spécial de la "Canadian Press")—Sir George Perley, ministre de la milice outre-mer, s'est rendu au front pour quelques jours. Il rendit visite aux divisions canadiennes, sur lesquelles tomba le principal fardeau de la récente bataille. Les soldats furent passés en revue, sous une pluie à verse, les armes et l'accoutrement en parfait ordre, et la lumière de la victoire dans leurs yeux.

Sir George a déclaré à notre correspondant que les pertes de la bataille de Lens furent rapidement comblées par les dépôts canadiens en Angleterre, et que les hommes encore disponibles pour les renforts étaient dans le même bon état que ceux qui ont remporté beaucoup d'honneur pour le Dominion par leurs victoires dans les combats de la crête Vimy et de Lens.

Il n'y avait aucun signe d'abattement chez les jeunes Canadiens prenant, maintenant leur place dans les lignes de feu.

Il s'agit de se procurer du Canada un nombre suffisant d'hommes pour garder, au complet, nos divisions actuellement en campagne. Ceci ne pouvait être accompli que par la mesure du service obligatoire, adoptée récemment à Ottawa.

Ce n'est pas seulement dans les rangs des hommes combattants que les ravages doivent être réparés. Mille Canadiens en France sont engagés pour l'ouvrage vital de construire et d'entretenir les chemins de fer légers et uniformes. Dans plusieurs cas, cet ouvrage est fait sous le feu, et les pertes sont comblées par les hommes engagés à cet ouvrage. Durant les récentes opérations on répara une pièce de rail de chemin de fer brisée à plusieurs endroits et plusieurs fois par des obus. Elle était remise en ordre à chaque fois par des hommes qui risquaient leur vie pour faire cet ouvrage soi-disant non-combattants. Le contingent des forestiers du Canada aussi, qui comprend des hommes pour travailler dans les forêts de France et d'Angleterre, demande continuellement des renforts pour réparer les ravages provenant des accidents et de la maladie.

Sir George dit que les autorités considèrent encore les opérations forestières, dans lesquelles nos hommes sont engagés, comme vitales à la victoire.

Un grand orage a mit un arrêt dans toutes les opérations sur cette partie du front, sauf dans le contre-bombardement, et l'harrassement de l'ennemi sur la seule route qui lui reste dans Lens.

L'inhumation des Allemands morts au récent combat a révélé la présence de nouvelles forces de l'ennemi, qui ne furent pas identifiées jusqu'ici. Des épaulières des hommes du 225ème régiment, de la 49ème division de réserve, du 39e régiment de réserve, de la 13ème division de réserve ont été comptés en nombre suffisant pour indiquer la présence de plusieurs bataillons de ces régiments dans quelques-uns des combats des deux dernières semaines. Enfin 61 bataillons ennemis prirent part à ces combats. La victoire, d'après ces chiffres, est véritablement remarquable.

Les hommes débiles, atteints de rhumatisme, retrouvent leur souplesse et leur vigueur d'antan en rajeunissant et régénérant leur sang avec les PILULES MORO.

Le rhumatisme est une invention du méchant esprit pour éprouver l'âme de l'homme qui n'a pas soin de sa santé.

Le rhumatisme a toujours un commencement, mais rarement une fin. Jour après jour, il amène ses douleurs et ses nuits sans sommeil. Il n'y a que ceux qui en souffrent qui puissent comprendre les douleurs incessantes et ennuyeuses qu'il cause.

Le rhumatisme est un signe de troubles internes graves causés par l'impureté du sang et aussi par le mauvais fonctionnement des organes.

Si vous avez le rhumatisme, que vous ayez consulté votre médecin et qu'il ne vous ait pas apporté de soulagement, prenez les Pilules Moro.

Elles guérissent le rhumatisme parce qu'elles sont par excellence le grand purificateur du sang. Pourquoi temporiser avec cette maladie, lorsque vous savez que plus vous attendez, plus vous souffrez et plus votre cas s'aggrave. Sûrement tout homme qui souffre voudrait se voir guéri. Les Pilules Moro sont le remède à prendre pour se débarrasser de cette maladie qui démoralise et tue à petit feu les hommes qui en souffrent.

Les Pilules Moro donnent appétit, aident la digestion, assouplissent les articulations, donnent de la force aux muscles, font disparaître les douleurs et guérissent le rhumatisme.

Des centaines d'hommes qui avaient enduré des douleurs atroces de rhumatismes pendant longtemps, se déclarent guéris par les Pilules Moro.

"J'ai souffert longtemps de rhumatismes. A plusieurs reprises je m'étais fait traiter, mais les douleurs n'étaient jamais complètement disparues. Les derniers temps elles étaient revenues si terribles que je résolus d'essayer de combattre le mal d'une autre façon. Je me suis rendu au bureau du médecin de la Compagnie Médicale Moro où j'appris les soins qui m'étaient nécessaires, les précautions que je devais prendre et où on me prescrivit le remède qui m'a guéri, les Pilules Moro. A la fin de la deuxième semaine du traitement je fus étonné de me trouver beaucoup mieux. J'ai continué à le bien suivre et je me suis complètement guéri dans une couple de mois. Non seulement je ne ressentais plus de douleur, mais j'étais aussi beaucoup plus fort. J'ai résolu depuis, quand le travail et les obligations de la vie m'auront affaibli, de recourir sans hésiter aux Pilules Moro." — M. Jos. M. Lapierre, 848 rue Berri, Montréal.

"Sans m'empêcher de travailler, des douleurs de reins, du lumbago, me faisaient souffrir depuis une année et me rendaient le travail bien dur. C'est en lisant les guérisons opérées par les Pilules Moro que m'est venue l'idée de me traiter avec ce remède. Quelques boites m'ont redonné mon ancienne vigueur au travail et ont dissipé ce que j'avais de douleurs. J'en suis très heureux." — M. Nazaire L. Roberge, 43 Green, Somersworth, N.H.

"Lorsque des rhumatismes apparurent, il y a quelques années, j'espérais que ce ne serait pas long, que quelques soins, des frictions, des applications chaudes les dissiperaient, mais il n'en fut pas ainsi. J'en vins à souffrir constamment; les douleurs s'étaient établies dans les bras, les reins, les jambes et aussi dans la tête. La plus grande partie du temps je ne pouvais pas travailler et quand je souffrais des jambes, je marchais difficilement. Après cinq ans, mon état était devenu déplorable. En lisant les guérisons opérées par les Pilules Moro, je décidai d'essayer ce remède. Je fus assez promptement remis sur pied, mes forces se sont accrues et, les rhumatismes passés, je me retrouvai aussi frais et vigoureux qu'un jeune homme. Je retournai à l'ouvrage et y fus assidu. Ma digestion, qui laissait à désirer auparavant, se fait très bien et j'ai engraissé." — M. Jos. Bezeau, 24 rue Bourbonnière, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Pour prendre les Pilules Moro, il n'est strictement pas nécessaire de consulter le médecin de la Compagnie Médicale Moro. Cependant, ce médecin est toujours à la disposition des hommes malades et se tient à notre bureau, au No. 272, rue St-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, le samedi, jusqu'à 8 heures.

Les hommes qui sont trop éloignés de la ville pour venir voir notre médecin, peuvent lui écrire et ils auront les renseignements qui leur sont nécessaires. Chaque homme qui écrit doit donner tous les détails propres à bien faire connaitre son état. Toute correspondance est tenue confidentielle.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE D'ABORD

SHERBROOKE, 31 — L'hon. W. Mitchell, trésorier provincial, accompagné de l'hon. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture, étaient les hôtes de la commission de l'Exposition au cours de la journée d'hier.

En réponse à la santé du Gouvernement Provincial, l'honorable Caron a dit que l'agriculture était l'industrie vitale de la province et aussi du Dominion, mais qu'elle n'avait jamais été d'une aussi grande importance qu'à l'heure actuelle, alors qu'il est indispensable pour obtenir la victoire que nous fournissions des vivres en quantité suffisante aux nations alliées.

Se basant sur cette déclaration le ministre de l'agriculture a réclamé la conscription des hommes pour l'agriculture comme une chose absolument nécessaire, étant donné le manque de main-d'oeuvre pour les travaux agricoles. Si les ouvriers agricoles, dit l'hon. Caron, continuent à laisser la ferme comme ils l'ont fait dans ces dernières années nous ne pourrons certainement pas arriver à fournir les vivres nécessaires aux alliés à moins d'enrôler tous les hommes capables de travailler sur les fermes.

M. Caron voudrait que le contrôleur des vivres s'occupa d'abord des ressources pour le Canada et de réserver le surplus de ces ressources pour les armées alliées. La famine menace les pauvres familles et il y faut y remédier par un abaissement du coût de la vie.

LES JOURNALISTES A L'EXPOSITION DE QUEBEC

QUEBEC, 30 — On a décidé que demain serait "jour Khaki" à l'exposition provinciale de Québec qui s'ouvre aujourd'hui. Les commissaires recevront plus de 1,500 militaires, blessés, convalescents ou en entrainement à Valcartier. Les entrées sont gratuites.

Aujourd'hui, c'est le jour des journalistes à qui les commissaires vont faire une réception.

35

Berlin, et tout en admirant la belle tenue d'un régiment qui défilait sous les Tilleuls, le kaiser en uniforme de colonel en tête, je causais avec un officier qui saluait son empereur dévotement, pendant que moi, assez mal à l'aise, je me dissimulais derrière le tronc d'un arbre pour n'avoir pas à lever mon chapeau, ni à paraître étrange au milieu de l'enthousiasme général.

—Tenez, me dit l'Allemand, vous devriez être nos alliés, vous Français; ce serait la paix assurée pour l'Europe et peut-être le moyen de vous faire rendre vos provinces. Nous n'avons pas d'hostilité, nous!

Une partie de la journée, cette phrase me resta dans la pensée, puis elle s'effaça ainsi qu'un invraisemblable rêve...

—Vous avez ouï parler, dit Eliane, de cette Ligue des femmes pour le désarmement général. On envoie des prospectus partout. C'est une espèce de franc-maçonnerie internationale et féminine.

—Oh! les femmes, conclut Henri Hartfeld, devraient bien se tenir un peu plus à leur place; elles empiètent et dénaturent le rôle saintement béni qu'en les relevant leur a créé la Vierge. Elles ont des académies, des cercles avec de luxueux salons, des cabinets de toilette, des bibliothèques, des salles de danse.

—Moi, ajouta Eliane, je voudrais qu'on ajoutât trois choses à ces ladies-club: une salle de travail manuel, un oratoire et une nursery.

—Alors, ce ne serait plus un cercle, c'est-à-dire un lieu où on gâche le temps.

—Les femmes, lança le capitaine en riant, elles finiront par envahir le monde à tel point qu'elles provoqueront la réaction du plus fort, le retour aux anciennes idées de l'Orient.

—Où la femme déchue n'était qu'une servante.

—Seulement notre admirable religion l'a placée sur un piédestal, exprima pieusement Mlle Beaucourt, elle ne peut déchoir.

Ces petites inventions contemporaines que vous blâmez tomberont comme feu de paille, croyez-le, rien ne résiste aux vents destructeurs quand ce n'est pas la Providence qui souffle sur le monde.

—Le fait est que les humains s'occupent sans cesse à chercher. Ils puisent à toutes les sources pour trouver le problème de l'au-delà.

Ils évoquent les voyantes, les devins, les astrologeurs comme s'il n'était pas plus simple de croire aux divines promesses.

—Ah! voilà les trois coups, s'écria Anne-Marie; enfin le concert va commencer.

Tous se turent, emportés bien vite par des flots d'harmonie dans les régions heureuses où transporte l'art.

Lola vint à son tour, accueillit des bravos bien mérités; nos amis quittèrent leurs gants pour faire plus de bruit, et ce furent des rappels, presqu'une ovation.

Eliane en avait aux yeux des larmes de joie émue :

—Ma chère petite élève, soupira-t-elle.

—Ma foi, il lui faudrait bien trente pour cent sur la recette, dit Lahoul, qui savait la situation précaire de la fille des concierges.

—Elle ne les accepterait pas, j'en suis sûre, répondit Mlle Beaucourt.

Après le triomphe de Lola, Henri Hartfeld émit l'idée de s'en aller; la soirée s'énernisait, et il trouvait sage que Jacques, obligé à se lever tôt, veillât moins.

On l'approuva, et la petite compagnie s'enfuit en louvoyant à travers les groupes.

—Je vous emmène tous au boulevard, dit gaiement le député, il est minuit, j'ai faim, je vous offre une tasse de chocolat ou des huitres.

—Rien du tout, dit Eliane; vous aviez raison, Jacques doit dormir.

—Et Anne-Marie aussi, conclut Mme Lahoul.

—Je demande une demi-heure de grâce, insista le député, rien qu'une demi-heure; c'est sur notre route, nous entrerons dans un cabaret de la place de la Madeleine.

Alors ils furent vaincus, contents de s'amuser encore. Les deux enfants n'avaient jamais été souper, ils étaient ravis.

Le bon Hartfeld savait bien la joie qu'il causait, il marcha près de Jacques.

—Voyons, mon enfant, cela va-t-il, votre commerce ?

—Oui, Monsieur, je m'y fais, puisqu'il le faut.

—Eh bien ! franchement, j'aime mieux cela pour vous. Chez le député où j'aurais pu vous faire placer, vous eussiez été dépaysé, peut-être scandalisé. Mon collègue n'est pas un mauvais homme, mais c'est un faible, un irrésolu, il est centre gauche, tourne à tous les vents et dément le lendemain ce qu'il a dit la veille. C'est ennuyeux pour ceux qui l'approchent d'avoir à lutter avec un pareil caractère. Je n'ai pu trouver un meilleur emploi. On paie très mal chez nous. La plupart des députés ne sont pas riches, ils sont arrivés à leur poste poussés par les Comités, et leur bourse est si souvent vide qu'ils ont besoin des chèques des financiers pour les remplir.

—C'est une grande dégradation pour la France, Monsieur.

—Certainement. La brave République pourrait cependant être estimée si elle s'appuyait seulement sur les honnêtes gens; mais tant qu'elle n'aura d'autre idée que de tracasser les religieux et les religieuses, ele ne se relèvera pas. Ce qui fait la force d'un pays, c'est la foi.

Ils suivaient, en causant, le boulevard presque désert, la nuit était douce et limpide, les cyclistes couraient sur l'asphalte de la rue Royale, à cette heure calme où les gros omnibus font trève. C'était le moment choisi pour les courses d'entraîneurs.

Nos amis entrèrent au cabaret, Henri Hartfeld commanda le chocolat, et l'on s'assit dehors, sur la terrasse, en face de la Madeleine, endormie et sombre.

Les étoiles piquaient le ciel, scintillantes. Les jeunes gens levaient les yeux attirés par l'éclat d'en haut.

—Je pense à l'Afrique, par ces belles nuits, soupira Jacques. Tonton Pierre ne voit que les mêmes étoiles que nous.

—Que devient votre frère, Mademoiselle Beaucourt ? fit avec intérêt le député.

—Il vit là-bas, heureux, dit-il, dévoué toujours; mon frère est un vrai missionnaire.

—Fait-il fortune ?

—Bien sûr que non. Ce n'est pas un traficant, mon pauvre frère. Il catéchise les nègres, il les soigne, c'est tout...

—Et son grand rêve de mines d'or?

—Celui-là restera rêve, je le crains.

—Pourquoi n'envoyez-vous pas Jacques l'aider?

—Taisez-vous, par grâce! objecta vivement Melle Beaucourt.

—Oh! j'entends, tante Eliane, riposta Jacques en souriant; mais soyez tranquille, je ne fuirai pas la douce intimité que vous m'avez faite. D'ailleurs, il faudrait pour partir avoir une grosse somme qui assurerait votre vie et mon voyage... Vous voyez, tante Eliane, que je suis bien attaché, rivé au comptoir...

Dans cette fin de phrase, il y avait de l'amertume. Hartfeld le remarqua et changea de sujet de conversation.

—Mon frère Wilhelm m'a écrit pour me parler des missions d'Afrique. Il s'y intéresse passionnément. Ses chrétiens allemands sont facilement colonisateurs. Ils émigrent sans regret, à l'inverse des Français. Alors mon frère veut installer chez lui une école dans le genre de celle de Clermont-Ferrand, pour initier les jeunes gens aux langues exotiques et les lancer renseignés et instruits en ces sauvages contrées.

—Mon frère parle l'arabe et le négro; avec ces deux idiomes on se tire d'affaire aisément.

Le chocolat était délicieux, les deux enfants, Jacques et Anne-Marie, s'étaient rapprochés, ils regardaient les étoiles, cherchant la leur.

—Voyez la mienne, disait la jeune fille, c'est cette belle bleue là-bas, la plus brillante.

—Et la mienne, reprit Jacques, est la plus terne du ciel.

—Alors, venez sous la mienne, ami, consola gentiment la fillette.

—M'y donneriez-vous asile, Anne-Marie? Me laisseriez-vous vraiment réchauffer à ses rayons mon coeur meurtri?

—Oh! bien volontiers. Comme c'est amusant d'être là à cette heure! je ne m'étais jamais, je crois, couchée si tard.

A ces mots, Mme Lahoul se leva en hâte, les amis prirent congé les uns des autres avec promesse de se revoir bientôt et se séparèrent pour reprendre chacun le chemin de sa demeure.

—:o:—

Peu de jours plus tard, Melle Beaucourt et Jacques achevaient leur prière du soir, prêts à se retirer pour la nuit, quand Lola entra en coup de vent, animée, enthousiasmée; elle se jeta dans les bras de sa chère maîtresse.

—Je vous apporte l'honneur de mon succès, chère Mademoiselle; si vous saviez comme je suis heureuse!

Elle tendit la main à Jacques.

—Hein, m'avez-vous assez applaudie, je vous voyais de loin, vous avez entrainé la salle.

—Elle nous donnait l'exemple plutôt, Lola; vous n'avez jamais été meilleure que ce soir-là. Ce fut un triomphe mérité.

—Je l'espère; voyez, j'ai reçu un flot de lettres. Je les ai, je viens demander conseil.

—Asseyez-vous, chère enfant.

Jacques avança un siège, monta la lampe, et tous les trois s'installèrent attentifs et souriants.

—Ceci, fit Lola qui sortit de grandes enveloppes de son sac, vient des directeurs de théâtres. Ils m'offrent tous des engagements.

—Oh! mon enfant, repoussez ces lettres.

—C'est cependant bien alléchant, chère mademoiselle! mes parents ne s'y opposent pas. Dans tous les métiers on peut être honnête.

—Sans doute; mais il faut compter avec la tentation; vous venez me demander mon avis, chère mignonne; je le donne, suivez-le, il vient de mon coeur si maternel pour vous.

Lola eut une moue vite effacée dans un rire joyeux.

Elle prit un autre paquet de petites enveloppes avec cachet de cire.

—Elles sont joliment parfumées, voyez, et des compliments exagérés, bêtes, presque offensants.

—Vite au panier, mon enfant. Ces messages ne méritent pas nos regards.

—Je le pense comme vous; mais pour la fin j'ai gardé le plus sérieux. Une bonne lettre de Thécla Tyl, l'artiste qui fit courir tout Paris à l'Opéra. Elle me demande d'aller la voir, de causer avec elle pour une cause sérieuse qui intéressera mon avenir.

—Il faut aller la voir, mon enfant.

—Si elle m'offre de me faire entrer à l'Opé-ra?

—Si elle t'offrait cela, demande-lui de te procurer des leçons; elle en donnait, je crois. Qu'elle te facilite l'entrée chez ses anciennes élèves. Aujourd'hui qu'elle est âgée et riche, elle doit se retirer.

—Oui. Elle écrit: "Me voilà vieille, je me fais ermite." Elle donne une grande soirée d'adieu au monde. Elle m'invite; dois-je y aller?

—Je n'y vois pas d'obstacle. Seulement, chère petite, tu seras sérieuse; sans chaperon, veille bien sur toi, ne prends pas le genre des artistes.

Notre art est un don divin, il élève l'âme, emporte la pensée hors du monde réel; malheureusement, trop d'artistes le profanent. Comprends-moi, Lola, aie une tenue sérieuse, simple et digne.

—Soyez donc tranquille, chère Mademoiselle; vous n'aurez jamais à rougir de moi.

Lola s'enfuit comme elle était venue, rapide et légère.

Jacques s'offrit d'aller la reconduire, mais la petite Parisienne refusa:

—J'ai ma voiture en bas, expliqua-t-elle en riant, attelée de trois chevaux gris pleins d'entrain. Ils vont me véhiculer, pour la somme de quinze centimes, jusqu'à ma porte. Par ce temps doux, c'est idéal, une promenade dans Paris sur l'impériale de l'omnibus: le ciel lumineux en haut, les rues brillantes en bas, une féerie.

Ils la laissèrent aller, toujours gentille, gaie, jamais en peine, comme le petit pierrot des boulevards qui sautille entre les passants et les embarras des voies publiques, sans s'inquiéter de rien ni de personne et vit au jour le jour, chantant.

Lola avait une mince petite robe blanche pour les soirées. Elle l'avait faite elle-même avec de l'étoffe d'occasion. Elle y avait ajouté quatre bouts de dentelles et de rubans et, ainsi vêtue, elle s'en alla au jour dit, très fière, sûre d'elle, à présent que le succès avait couronné ses efforts, chez Thécla Tyl.

Celle-ci la reçut à bras ouverts.

Les salons étaient déjà remplis d'un monde hétérogène d'artistes, de mondains, de viveurs aussi.

On se hâta vers l'arrivante, et le flot de compliments ne tarda pas à amener sur les lèvres de la jeune fille le rire moqueur et déconcertant qui savait si bien rendre sa pensée et la faire pénétrer chez les autres. Elle n'avait pas de grandes phrases ni d'airs impérieux, elle riait, haussait ses maigres épaules et tournait le dos. Alors on la laissait tranquille.

La grande cantatrice, dès son entrée, s'empara d'elle.

—Venez, chère enfant, dit-elle, nous avons à causer, sauvons-nous un instant dans ma chambre. Ici, il y a trop de tumulte.

Elle prit le bras de la jeune fille et elles filèrent à travers les splendides salons jusqu'à une porte close dont l'artiste tourna le bouton.

—Vous voilà chez moi, dit-elle. Entrez.

La pièce où les deux femmes venaient d'entrer ressemblait peu au reste de l'hôtel. C'était un retiro honnête et simple, meublé du nécessaire, sans tentures ni tapis.

—Voyez, dit la chanteuse en souriant, je suis déjà ermite; ce soir est mon apothéose; demain on vendra les meubles luxueux et la maison, le produit ira aux orphelins, à l'oeuvre des artistes pauvres. Moi je me retire comme grande pensionnaire chez les religieuses en province où je vivrai en paix mes dernières années.

(A SUIVRE)

LE DOMAINE DU CULTIVATEUR

LES PRINCIPALES SOURCES DE PRODUCTION DU MIEL AU CANADA

Certaines plantes ont plus que d'autres la propriété de fournir abondamment du nectar aux abeilles et des sucs de qualité supérieure qui caractérisent les miels les plus recherchés.—Trèfles blancs et d'Alsike, Epilobe, Verges d'or et Asters.

Lorsque le rucher est bien situé, on peut obtenir, dans des années ordinaires, des récoltes avantageuses de miel sur le trèfle blanc et d'Alsike— principalement le premier dans certaines légions, et le second dans d'autres localités — dans presque tous les districts agricoles du Canada, sauf dans ceux du nord où le trèfle n'est pas encore abondant et dans les parties sèches des prairies et de la Colombie Britannique. Dans un bon nombre de secteurs agricoles du sud de l'Ontario et dans certaines parties de Québec et des Provinces Maritimes, la récolte de miel provenant de ces deux plantes atteint le chiffre de 80 à 100 livres par colonie dans des années ordinaires et elle rend de 60 à 80 pour cent par an sur le capital représenté et les frais d'opération, main-d'oeuvre non comprise. Beaucoup de spécialistes, et leur nombre ne cesse de croître, se font, bon an mal an, des revenus de $500 à $2,500 en apiculture.

Il y a, cependant, un certain nombre de localités peu connues où se rencontrent d'autres plantes mellifères importantes et au sujet desquelles il semble qu'il serait très nécessaire d'obtenir plus de renseignements, surtout en vue du fait que certaines de ces localités dépassent peut-être, au point de vue de la productivité, les meilleurs districts à trèfle, parce que les plantes dont nous parlons murissent plus tard que le trèfle et allongent ainsi la saison de récolte du miel. On peut compter que cette plus longue saison de récolte, non seulement augmente le rendement annuel, mais le régularise et réduit le nombre des échecs, qui proviennent ordinairement de la température. C'est l'expérience générale, en effet, que la température d'un caractère donné dure souvent assez longtemps avant de changer.

EPILOBE, VERGES D'OR ET ASTERS, ETC.

La plus utile peut-être de ces plantes est l'épilobe, que l'on trouve dans les terres boisées, partiellement défrichées. Elle abonde particulièrement dans les clairières riches et humides, où les arbres pourrissent; dans celles où le feu vient de passer, dans la région argileuse du nord de l'Ontario, sur la côte du Pacifique et à une altitude de 3,000 à 4,500 pieds dans les Montagnes Rocheuses. Cette plante rapporte, à partir du commencement de juillet à la fin d'août; son miel est blanc et a un goût agréable.

Après l'épilobe viennent quelques espèces de verges d'or et d'asters, qui poussent ensemble en abondance dans certains endroits et qui rapportent un miel blanc ou de couleur d'ambre, à goût riche, pendant le mois d'août et même dans beaucoup d'endroits jusqu'au milieu de septembre.

Quelques-unes des localités qui contiennent de ces plantes se trouvent dans les districts qui commencent seulement aujourd'hui à être colonisés et qui, pendant bien des années, pourront rapporter des récoltes considérables et avantageuses de miel, avant que l'on ait pu mettre en culture beaucoup de terrain.

SOLIDAGO SQUARROSA, une des meilleures espèces de verges d'or pour la production du miel.

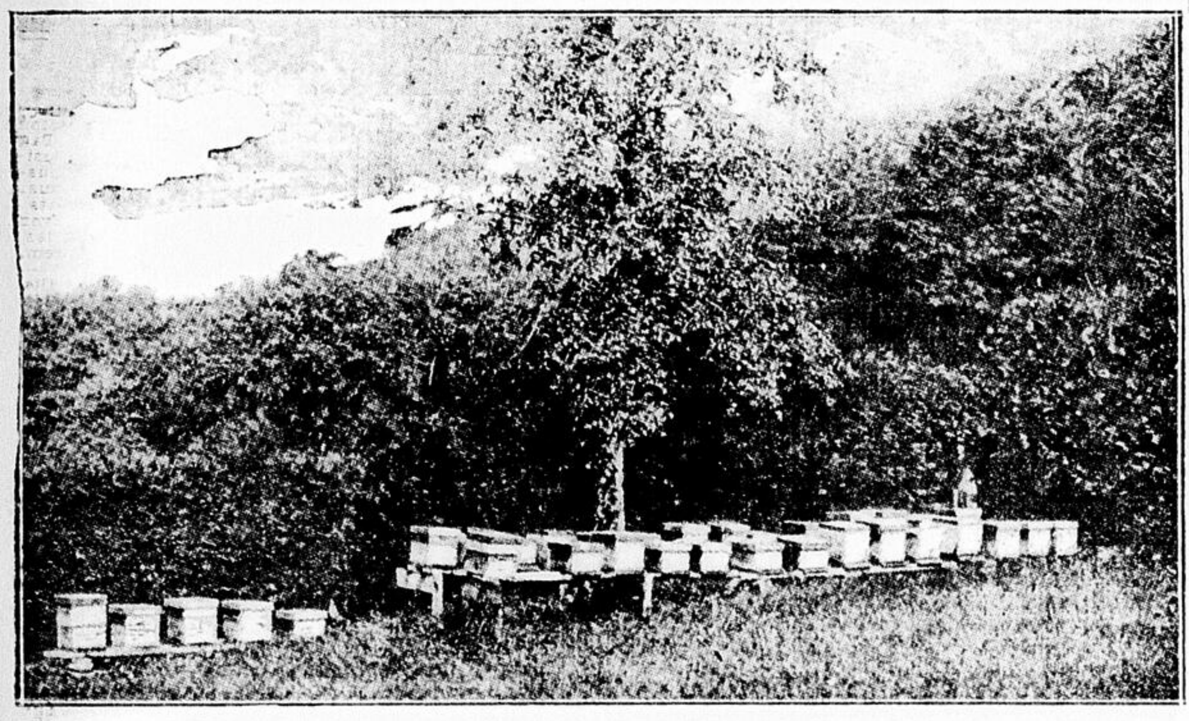

RUCHER DE M. LOUIS BESSETTE, de Sweetsburg, un des lauréats du Mérite Agricole.

REGIONS MELLIFERES

Voici quelques-unes des régions mellifères les plus importantes, visitées en 1916 et le rapport qui a été fait au ministère fédéral de l'Agriculteur, division agricole:

De North Bay à Cochrane, le chemin de fer passe par un pays d'avenir, au point de vue de la production de miel; il y a, à Haileybury, un rucher de bonnes dimensions, établi sur des bases modernes, et un autre à Thornloe; tous deux donnent de bons bénéfices. A ce dernier endroit, M. William Agar signale une récolte moyenne de 233 livres de miel extrait par colonie, (compte du printemps), dans son rucher en 1916 et une colonie pesée sur la balance avait fait 180 livres. La récolte de miel dans cette région vient principalement du trèfle d'alsike et du trèfle blanc (fin de juin à mi-juillet environ) et de l'épilobe (commencement de juillet à fin d'août).

Dans les régions à l'est de Winnipeg, notamment les environs de Beauséjour, de Molson et de Whitemouth, on trouve des superficies humides, en partie débarrassées de leurs arbres ou couvertes de broussailles. Les principales sources de miel dans cette région sont le trèfle blanc, l'épilobe, les verges d'or et les asters, qui donnent une miellée de la fin de juin au commencement de septembre. A Beauséjour les colons polonais produisent des tonnes de miel au moyen d'anciennes méthodes dans des ruches faites sur le modèle de celles que l'on employait autrefois en Europe.

Au nord de la Saskatchewan, entre Tisdale, Prince Albert et le pays avoisinant, il y a des régions partiellement dépouillées de leurs arbres ou couvertes de broussailles. Il est évident que la saison à miel n'est pas longue dans ce district mais elle mérite que l'on y fasse de nouvelles expériences, car un M. George Weaver, un apiculteur pionnier, a obtenu à Melfort, des récoltes avantageuses de miel et l'on ne connait que très peu les plantes sur lesquelles ce miel a été récolté. Les principales plantes mellifères paraissent être l'hysope, la symphoricarpe, la hedysaryn boréale, une plante apparentée au sainfoin et à l'épilobe. Ces plantes abondent dans les régions à broussailles et à bois des grandes sections de la prairie, principalement au nord.

L'EPILOBE, l'une des plantes mellifères les plus précieuses dans les terres nouvelles et les clairières où le feu a passé.

Dans les districts de l'Alberta-sud où se cultive la luzerne, on a obtenu une moyenne d'environ 100 livres de miel par colonie à la ferme expérimentale fédérale de Lethbridge en ces trois dernières années. Les abeilles sont quelque peu génées dans leurs travaux par les grands vents et la récolte a été plus faible l'an dernier que d'habitude à cause de la température défavorable. La région de production avantageuse du miel de luzerne s'étend probablement jusque dans la zône sèche de la Colombie-Britannique.

La plupart des plantes mellifères des prairies rapportent plus en une saison humide qu'en une saison sèche. La luzerne paraît, cependant, être une exception à cette règle; de même les terres à bois et à broussailles sont plus productives que les prairies nues.

Les régions dans les provinces maritimes, principalement celles qui se trouvent près de la côte, contiennent en abondance les principales espèces productives de miel de verges d'or et d'asters. Le mieux connu de ces districts est celui qui se trouve dans le voisinage de Bathurst et de Moncton. A Honeydale, on a visité un rucher depuis longtemps établi et dans lequel la principale récolte de miel de la saison venait de verges d'or et des asters, en août et en septembre. Les endroits où ces plantes se plaisent le plus sont les marécages et les terres basses qui ont été partiellement drainées. Elles viennent aussi sur les déserts de sable. Un échantillon de miel ramassé en août, à Honeydale, avait une couleur jaune éclatant et un arome exquis; ce miel pourrait avoir la même réputation que celui dont jouit le miel de bruyères écossaises, lorsqu'il sera mieux connu.

LA VALLEE DE LA GATINEAU

La vallée de la Gatineau est une très bonne région apicole, plus ou moins typique, sans doute, des vallées de plusieurs tributaires du Nord de l'Ottawa et du fleuve St-Laurent. Le trèfle est la source principale du miel sur une distance de 40 à 50 milles, lorsqu'on remonte la Gatineau; plus au nord, le trèfle est moins important, mais l'épilobe apparaît davantage, et les verges d'or et les asters sont utiles dans beaucoup d'endroits.

Deux colonies d'abeilles placées dans un district à verges d'or dans un désert de sable à Kasabazua, Qué., pendant l'été de 1916, ont rapporté respectivement 241½ et 280¼ livres de miel de surplus.

Quelques 60 livres par colonie avaient été récoltées sur des bluets à la fin de mai, une moyenne de 132 livres principalement sur le trèfle en juin et juillet, et environ 61 livres sur deux espèces de verges d'or: "Solidago Squarrosa" et "S. puberula" en août. La sécheresse du mois d'août et l'absence d'une période tant soit peu longue de beau temps au commencement de septembre ont fait que la quantité de miel de verges d'or a été moins forte qu'elle n'est généralement dans une année normale.

Une autre colonie, à Sully, Qué., a rendu 220 livres durant la saison, composées de 34 livres de miel de bluets (Myrtil), 132 livres, principalement de miel de trèfle, et 54 livres de miel de verges d'or et d'Asters, recueillies en août et en septembre. Une partie du miel de verges d'or ramassé à Kazapazua a été gâtée par des jus de fruits récoltés sur des bluets trop mûrs. A Montcerf, Qué., à cent milles environ au nord sur la Gatineau, se trouve un grand rucher tenu par les frères Martineau et dans lequel la production annuelle de miel, en ces six dernières années, a été de 130 livres par colonie. C'est principalement du miel d'épilobe.

EXPERIENCES COOPERATIVES A MONCERF.

On a conduit une expérience coopérative avec les frères Martineau à leur rucher de Montcerf et également à un rucher qu'ils viennent d'établir à un endroit bien choisi à six milles plus au nord dans le canton de Lytton. Cette expérience est conduite sur les mêmes bases que celles que l'on conduit, à ce moment, à toutes les fermes expérimentales, annexes où l'on tient des abeilles. Elle consiste à tenir sur une balance, toute la saison, une colonie dont la population est connue et à noter l'augmentation ou la perte quotidienne de poids. On doit également prendre des notes sur la température quotidienne, les plantes sur lesquelles les abeilles opèrent, la qualité du miel produit aux différentes saisons, le rendement par colonie, le nombre des ruches au printemps et l'essai des méthodes de conduite adaptées aux conditions locales. Les renseignements recueillis de cette manière, dans de grands ruchers situés dans des localités bien choisies et fournis par des spécialistes observateurs, forment une partie si utile des recherches expérimentales sur l'apiculture que l'on prend actuellement des mesures pour augmenter encore ce travail de collaboration.

Les grandes variations qui se produisent dans la production de miel d'une saison à l'autre et qui sont causées principalement par des variations de température montreut que l'on ne peut se procurer des chiffres exacts, relativement à la production d'une localité quelconque, en prenant la moyenne d'un certain nombre d'années. Toutefois, ces chiffres seront très utiles pour ceux qui ont appris à bien conduire un rucher (ce n'est guère qu'en deux ans que l'on peut devenir expert) et qui désirent s'établir dans les districts qui rapportent les plus gros profits; ils encourageront également le développement de l'apiculture dans ces districts.

L'apiculture qui n'exige qu'un petit capital et qui procure une vie saine en plein air semble être une occupation toute désignée pour les soldats libérés ou réformés.

Propriétaires de Chevaux
Faites usage du
CAUSTIQUE BALSAM DE GOMBAULT
Un Remède Sûr, Rapide et Certain
Le remède le plus EFFICACE, le meilleur que l'on ait jamais usé. Remplace tous les liniments pour la force de la puissance d'action. Enlève les mollettes et les enflures des chevaux et des bestiaux. L'EMPORTE SUR TOUS LES CAUTERES ET LES POINTES DE FEU. Ne laisse jamais de marque, ni de blemes. Chaque bouteille est vendue avec garantie de satisfaction. Prix: $1.50 la bouteille. (A vendre chez les pharmaciens) ou envoyé par express, franc de port avec instructions complètes sur le mode d'emploi. Ecrivez pour la circulaire detaillée.
THE LAWRENCE-WILLIAMS CO., Toronto, Ont.

BEAUX SUCCES DE LA COOPERATION AGRICOLE

La Société des Elévateurs Coopératifs de la Saskatchewan, l'Association des producteurs de céréales du Manitoba et la Société des Elévateurs Coopératifs d'Alberta.

L'année agricole 1915-1916 a été exceptionnelle au Canada au triple point de vue du rendement des cultures, de la qualité des céréales et de leur prix de vente élevé. Ces conditions favorables ont permis aux trois grandes organisations coopératives des provinces de l'ouest de développer intensément leurs opérations, de réaliser d'énormes bénéfices, et de gagner, en conséquence, dans les milieux agricoles, un colossal appoint de sympathies.

Il n'existe dans le monde entier, rien de comparable en importance aux trois organisations suivantes, que décrit une récente étude du "Bulletin mensuel des Institutions Economiques et Sociales" publié par l'Institut International d'Agriculture: la Société des élévateurs coopératifs de la Saskatchewan, l'Association des producteurs de céréales du Manitoba, et la Société des élévateurs coopératifs d'Alberta. Elles groupent actuellement à elles plus de 48,000 actionnaires; le total de leur actif excède $8,000,000, et leur capital-actions versé est d'environ $2,000,000.

L'an dernier, 90,000,000 de bushels de grain, soit environ un tiers de la quantité disponible pour la vente, produite au Canada, sont passés entre leurs mains. Les bénéfices réalisés par elles se chiffrent par millions de francs. L'Association du Manitoba accuse en effet, pour le dernier exercice un profit de $775,000, celle du Saskatchewan de $757,000 et celle de l'Alberta de $282,000; au total, $1,814,000, soit, au pair, un peu plus de 9,400,000 frs.

Cette somme considérable est revenue en partie aux producteurs eux-mêmes, actionnaires de trois sociétés, sous forme de dividende. Une autre partie est allée grossir les fonds de réserve de ces associations, ce qui leur permettra à l'avenir de multiplier et d'intensifier leur activité dans l'intérêt de la classe agricole. Le solde enfin, en l'espèce $620,000, est entré dans les caisses de l'Etat sous forme d'impôt sur les bénéfices.

A l'heure présente, ces trois groupements d'agriculteurs possèdent en propre ou exploitent plus de 500 élévateurs locaux; en tenant compte des établissements en construction, elles disposent ou disposeront à brève échéance d'une capacité de magasinage dépassant 5 millions de bushels.

Il est juste d'indiquer ici que le développement acquis par l'organisation agricole dans les provinces des Prairies, est dû pour une bonne part à l'exemple heureux, à la persévérance et aux saines méthodes commerciales et financières appliquées par les administrateurs de l'Association des producteurs de grains du Manitoba, qui parmi les cultivateurs, furent les meilleurs propagandistes du principe d'union et de coopération.

Il n'est pas inutile non plus, en présence de ces résultats, de rappeler que ces sociétés ne jouissent pas de privilèges spéciaux. Elles travaillent en concurrence avec les sociétés purement commerciales, et les tarifs qu'elles appliquent pour la manipulation du grain sont fixés soit par la Commission des grains du Canada, soit par la Bourse des céréales de Winnipeg, sous le contrôle desquelles elles sont placées. A cet égard, leur activité et leurs succès sont d'autant plus remarquables, et attestent l'excellence des méthodes qui président à leurs opérations.

Les chiffres de bénéfices que nous avons signalés plus haut, sont loin, d'ailleurs, de donner une idée exacte des avantages de l'organisation pour les fermiers. Les sections de fournitures coopératives qui permettent aux agriculteurs d'obtenir les produits et objets dont ils ont besoin presque au prix coûtant, sans passer par le canal des intermédiaires et des revendeurs, représentent pour les exploitations rurales, une énorme économie. Bois, fil de fer, charbon, cordes, machines et outils pour la culture, sont fournis désormais, par quantités de plus en plus fortes, par les associations à leurs membres. L'association du Manitoba a même acheté de vastes étendues de forêts où elle aura à sa disposition le bois nécessaire pour le livrer à ses sociétaires après l'avoir abattu et débité directement. Et en même temps, la vente des produits agricoles, autres que les grains, par les soins des sociétés, acquiert elle aussi une importance croissante.

Comment, devant ces faits, s'étonner que le rapport annuel présenté à l'assemblée de l'association du Manitoba s'achève sur cette vision pleine de promesses: "Si les actionnaires et ceux qui sont à la tête des organisations respectives restent fidèles au principe et à l'idéal en vertu desquels elles ont été fondées, ils ne peuvent qu'accroître leur puissance et augmenter leur influence dans la vie commerciale du Canada de l'ouest.

"Bien qu'il soit toujours dangereux d'entrer dans la sphère des prophéties, il n'est pas exagéré de s'attendre à ce que, dans les dix années qui viendront, les agriculteurs de l'ouest du Canada, exploitent leurs propres scieries, leurs propres minoteries, leurs propres mines de charbon, et leurs propres abattoirs, et pourvoient eux-mêmes à l'assurance de leurs bâtiments et de leurs récoltes contre l'incendie.

Enfin, la fusion, décidée par les deux assemblées générales intéressées, de l'Association des producteurs de céréales du Manitoba et de la Société des élévateurs coopératifs d'Alberta, en une seule Société "The United Grain Grower's" constitue un nouveau pas vers l'unification de l'organisation agricole et de l'action cooprative. Le nouveau groupement aura un capital-actions de $15,000,000. Le but visé paraît être de concentrer en un seul organisme les trois grandes sociétés de l'ouest du Canada; mais jusqu'ici, l'association du Saskatchewan n'a point examiné l'opportunité de se fondre avec les deux autres.

RECOLTE DE MIEL ET CAS DE LOQUE DANS LA PROVINCE

Durant les mois de juin et juillet, les 12 inspecteurs de ruchers, ainsi que l'inspecteur apicole du ministère de l'Agriculture, ont fait la visite de 1,810 ruchers contenant 24,846 colonies.

Dans toutes ces colonies d'abeilles on a constaté 689 cas de loque.

La loque est la plus terrible des maladies des abeilles. Elle se manifeste par la pourriture du couvain des abeilles. Elle est déterminée par une bactérie mince qui s'allonge en filaments. L'infection se fait de proche en proche, et il est difficile de sauver une ruche atteinte. Le remède le plus efficace et en même temps le plus facile est d'italianiser les ruches malades. Les abeilles italiennes sont refractaires à la loque européenne.

Cette maladie est surtout répandue dans la région de Montréal. Dans le district de Québec on n'en a constaté que peu de cas. On évalue qu'il y a dans la province de Québec environ 110,000 colonies d'abeilles.

La récolte de miel, sans promettre d'être aussi abondante que l'an dernier sera dans certains endroits assez bonne. Elle aurait été magnifique si la température avait été belle, car nous avons eu du trèfle en abondance.

L'essaimage a été tardif et peu nombreux.

Au sujet de la vente du miel, on remarque qu'il est de plus en plus demandé et que le marché est complètement vide.

La production en miel a beaucoup augmenté depuis quelques années. Il y a trois ans nous ne produisions que 2,250,000 livres de miel qui se vendait de 8 à 9 centins la livre (en gros). L'an dernier nous avons produit au-delà de 4,000,000 de livres, dont le prix moyen a été 12 centins.

L'apiculture peut être développée dans toutes les parties de la province et avec de bons résultats. C'est une culture qui paie beaucoup, sans occasionner de dépenses et trop de troubles.

C. VAILLANCOURT.

BARDEAUX METALLIQUES
LAMBRISSAGE "
PLAFONDS "
MURS "
LATTES "
VENTILATEURS
DALLES
DALLOTS
FEUILLES GALVANISEES
" NOIRES
TOLE CANADIENNE, ETC.
FEUILLES D'ACIER GAUFREES
— pour —
COUVERTURE et LAMBRISSAGE
ECRIVEZ-NOUS POUR CATALOGUE ET PRIX.
THE METAL SHINGLE & SIDING CO., Limited
COIN STE-CATHERINE ET DELORIMIER.
MONTREAL, QUE.
ENVOYEZ-MOI VOTRE CATALOGUE ET VOS PRIX SUR
NOM
ADRESSE
Nous vendons aussi
LA COUVERTURE EN CAOUTCHOUC
Marque
"ACORN"

LA BASSE-COUR MODERNE

Les maladies des volailles causent de grandes pertes au pays.-- Notes des fermes expérimentales

Cinquante pour cent au moins des poulets, des canetons, des dindonneaux et dix pour cent des volailles adultes meurent tous les ans au Canada de maladies dont la plupart pourraient être prévenues. C'est une perte sèche de plusieurs millions de dollars, une perte qui se répète tous les ans et qui, cependant, pourrait fort bien être enrayé.

Il faut supprimer sans retard cet énorme gaspillage; c'est un devoir pour les cultivateurs et les aviculteurs en la crise que nous traversons. Pour y arriver, le Dr Wickware recommande à tous les éleveurs d'examiner avec le plus grand soin l'état général de leur basse-cour et d'isoler immédiatement toutes les volailles qui paraissent être malades. Dès que l'on constate quelque chose de singulier dans une poule qu'on le mette elle-même, dans une loge séparée. Si cette poule ne guérit pas en peu de temps, ne la tuez pas avant d'avoir déterminé d'abord la cause du malaise.

Ces maladies sont le plus souvent le résultat de la négligence de l'aviculteur, qui ne comprend pas toute l'importance qu'il y a à tenir les poulaillers propres. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'isoler toutes les volailles malades et de prendre les moyens nécessaires pour découvrir les causes de la maladie.

Lorsque des cas de ce genre se produisent, expédiez au laboratoire biologique, ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ont., la volaille malade mais en vie, ou si vous n'en avez pas en vie une morte. Dans l'intervalle, désinfectez les quartiers, les enclos, les fontaines, les plats qui servent à l'alimentation, afin d'empêcher la propagation des maladies contagieuses.

Désinfectez les poulaillers en pulvérisant l'intérieur avec une solution de lait de chaux (50 livres de chaux vive éteinte dans un baril d'eau, plus un gallon d'un bon désinfectant commercial).

Remplissez les fentes, les crevasses afin de détruire les mites, les poux, etc. Si une plus petite quantité suffit, vous pouvez la préparer en ajoutant deux livres et demie de chaux à un seau d'eau, plus une demi-tasse à thé de désinfectant.

Cultivez une récolte dans une partie des parcs et faites alterner les volailles et les récoltes. Si les parcs sont petits, épandez une couche de chaux éteinte à l'air et bêchez. Si les parcs sont trop grands pour être bêchés, labourez et cultivez avant de semer. La navette semée au commencement de l'été, après la saison d'accouplement, ou au commencement de septembre, est une bonne plante à cultiver dans les parcs de basse-cour. Tenez toujours vos poussins sur un sol frais et pur.

C'est là, dira-t-on peut-être, un excès de précautions. Point du tout, elles sont indispensables, c'est le seul moyen de combattre beaucoup de maladies qui attaquent les volailles et qui, laissées à elles-mêmes, causent à la longue des pertes très considérables.

ABSORBINE
TRADE MARK REG. U.S. PAT. OFF
fait disparaitre dilatations bursales, tissus épais et enflés, courbes, tendons enflés, sensibilités de toute meurtrissure et de toute entorse. Guérit l'éparvin, qui fait boiter, calme la douleur. Ne fait pas venir d'ampoules, ni perdre de poil. Le cheval peut travailler. Livré à $2 la bouteille. Livre 1 K gratis.
ABSORBINE, JR., liniment antiseptique pour les personnes. Pour épanchements de synovie, entorses, dépôts goutteux ou rhumatismaux, veines variqueuses enflées, douloureuses. Détails sur demande écrite. Vendu par les marchands ou livré à $1 et $2 la bouteille. Manufacturé seulement par
W. F. YOUNG, P.D.F.,
250 Edifice Lyman, Montréal, Can.

Pionnier d'Amerique en fait de Remedes pour les Chiens.
LIVRE SUR LES
Maladies Canines
ET COMMENT NOURRIR LES CHIENS
Envoyé franco par la poste à toute adresse par l'Auteur.
H. CLAY GLOVER CO., Inc.
118 West, 31st Street, New-York.

POURQUOI NE PAS RECOLTER VOTRE GRAINE DE TREFLE?

Généralement, en une saison ordinaire, le trèfle rouge qui n'est pas donné en pâturage aux bestiaux, après l'enlèvement de la première récolte de foin, produit une récolte de graines bien mûres. Pourquoi donc ne pas laisser ce trèfle mûrir et en récolter la graine, au lieu de le couper pour en faire du foin, de le faire paître par les animaux ou, comme on fait souvent, de l'enfouir à la charrue ?

Cette récolte de graines de trèfle, obtenue sur place, a en effet une valeur toute spéciale; elle provient de plantes qui, par leur existence même ont fait preuve d'adaptation aux conditions qui règnent sur la ferme et dans la localité immédiate. On peut avec raison supposer que les plantes provenant de cette graine seront, elles aussi, adaptées aux conditions locales. Pour cette raison, la graine de trèfle produite sur la ferme a en réalité plus de valeur que la majeure partie de la graine que l'on obtient par les voies ordinaires du commerce.

Très souvent on voit des regains de trèfle ayant une très pauvre apparence et qui pourtant donnent une récolte de graines avantageuses. Il n'est pas rare de voir des trèfles très clairs ayant au plus de huit à dix pouces de hauteur, rendre plus de cent livres de graines propres et bien mûres, à l'acre. Un regain ordinaire produit ordinairement de 150 à 250 livres de graines à l'acre.

Pour la graine de trèfle rouge, il faut couper la récolte dès que les capsules ont une couleur brun foncé et qu'elles contiennent des graines dures et bien développées. Maniez la récolte avec soin; n'y touchez pas plus qu'il n'est absolument nécessaire; les épis les plus mûrs se détachent des tiges qui sont trop secouées, ou ils s'égrainent et on perd ainsi une partie de la meilleure semence.

Lorsque la récolte a moins d'un pied de hauteur, on peut la couper avec une faucheuse ordinaire. Il est généralement bon de faire suivre la machine par deux hommes munis de rateaux à main qui tirent l'andain fraichement coupé pour l'éloigner de la récolte encore debout, afin qu'il ne soit pas foulé aux pieds par les chevaux et la machine à la prochaine tournée. On épargne beaucoup de graines en s'y prenant ainsi lorsque le trèfle est court, car les chevaux en foulant ce trèfle aux pieds le battent et la graine reste sur le sol.

Lorsque le trèfle a un pied ou plus de hauteur, on fait mieux de se servir de la moissonneuse pour le couper, c'est la machine la plus utile. On enlève la corde et on desserre la ficelle de la lieuse de façon à ce qu'elle file continuellement.

Il y a généralement deux planches qui tiennent la gerbe; il faut aussi desserrer ces planches pour que le trèfle puisse tomber directement à terre. De cette façon la graine ne s'étale pas, la récolte reste en andains ouverts où elle sèche promptement, et elle peut être facilement ramassée avec une fourche à orge.

La longueur de temps que le trèfle doit rester dans le champ dépend de la température. Généralement, la récolte doit être mise en meules ou en tas lorsqu'elle est suffisamment sèche pour bien se conserver. On la bat alors lorsqu'on a le temps.

HORTICULTURE ET ARBORICULTURE

SOINS A DONNER AUX ARBUSTES FRUITIERS.

Les fraisiers :

La récolte de fraises que vous obtiendrez la saison prochaine dépend, dans une large mesure, du soin avec lequel vous aurez entretenu votre plantation cette saison. Plus vous placerez de courants à la main et à la truelle pour que les plantes s'enracinent rapidement et qu'elles soient espacées également, mieux vous réussirez. Très souvent, les plantes sont trop serrées dans un endroit et trop claires dans un autre. Lorsque les plantes sont trop serrées et que l'espace entre elles est inférieur à six pouces, les collets ne se développent pas bien et les fruits restent petits. Il est important de désherber la plantation et de biner le sol aussi longtemps que possible, car une pousse tardive, dans le cas des fraisiers, permet d'obtenir de meilleures plantes. Une légère couche de paille propre, appliquée au sol avant les gelées d'automne, est utile en empêchant les gels et les dégels alternatifs qui se produisent en avril ou le printemps suivant.

Framboisiers, groseillers et gadeliers:

On laisse souvent beaucoup trop de bois sur ces arbustes. Nous croyons bon d'appeler l'attention sur ce point, car ces arbustes peuvent être taillés, si l'on veut, dès que la saison des fruits est passée. Les tiges de framboisiers ne devraient pas être à moins de 6 pouces l'une de l'autre; on enlève les tiges mortes et faibles et on laisse les plus fortes. Pour les framboisiers qui n'ont pas été recouverts de terre en hiver, on peut attendre au printemps pour faire la taille et l'on enlève en même temps les tiges qui ont été abimées par l'hiver. On protège les plantes l'hiver en couchant les tiges et en recouvrant la pointe avec de la terre, ou, s'il y a peu de neige, en recouvrant tout l'arbuste. La cueillette des groseilles, toujours difficile, se fait toutefois beaucoup plus facilement sur des arbustes bien taillés que sur des arbustes trop branchus. Enlevez toutes les branches qui ont plus de trois ans. Ce sont les branches de deux ans et de trois ans qui portent les meilleurs fruits, mais il faut toujours laisser quelques nouvelles tiges vigoureuses bien distribuées tous les ans. Six branches à fruits avec leurs tiges latérales suffisent. Les gadeliers rouges se taillent un peu comme les groseillers, mais on peut laisser plus de tiges à fruits. Quant au cassis (gadelier noir) il porte ses fruits sur le bois d'une année; on doit donc tailler rigoureusement les vieilles branches pour obtenir chaque année beaucoup de bois neuf et fort.

VOILA UN HOMME QUI EST BIEN RENSEIGNE

"J'ai vendu en juin de la crème pour quatre cents douze piastres, fournie par mon troupeau de dix-huit vaches. Je crois que c'est un beau résultat." Voilà ce qu'écrit un cultivateur, au service de l'industrie laitière, Ottawa, en demandant une nouvelle provision de feuilles d'inscription de lait et un livre de production de troupeau.

Voilà un homme bien renseigné. Il sait ce que produit chacune de ses vaches. Une bête donne moins de trente-six livres de lait par jour, il cherche immédiatement la raison de cette diminution et prend les moyens d'en prévenir la répétition.

Il fait également l'épreuve, une fois par mois, d'un échantillon composé de six traites et il connait, grâce à ce moyen, les vaches qui donnent le plus de crême. Il voit, après quelques épreuves que Brunette donne du lait à 4.5 pour cent, tandis que celui de Caillette ne contient que 3.6 pour cent de gras. Ce n'est pas lui qui se contenterait de savoir "à peu près" combien de gras de beurre son troupeau entier produit en une année. La production totale du troupeau ne lui dit rien; il veut connaître les vaches qui lui rapportent de l'argent. Il apprend à les connaître au moyen de ces feuilles de lait et de son livre de production. Il a vendu dernièrement quelques-unes de ses moins bonnes vaches, parce qu'elles ne rapportaient pas assez. Ne croyez-vous pas que c'est là un bon système?

Pourquoi n'en faites-vous pas autant? Ecrivez donc pour demander des feuilles, elles ne coûtent rien et vous n'avez même pas besoin d'affranchir votre lettre.

C. F. W.

REVUE DES MARCHES FORAINS

LE MARCHE DE MONTREAL

BEURRE

Le marché a quelque peu fléchi la semaine dernière. A Cowansville, on a vendu le beurre à 41c et le fromage à 21c ; à St-Hyacinthe, 40c le beurre et 21⅛c le fromage ; à Mont Joli, 40c le beurre et 20⅞c le fromage ; à Belleville, Ont., 21 5-16c le fromage ; à London, Ont., 21c le fromage.

Reçu à Montréal durant la semaine finissant le 1er septembre 1917, 14,704 boites de fromage, ce qui est une diminution de 802 boites par comparaison à la semaine correspondante et de 2,320 boites par comparaison à la semaine correspondante en 1916. Du 1er mai au 1er septembre, on a reçu à Montréal 77,086 boites de beurre de moins que durant la période correspondante en 1916.

Nous cotons :

De laiterie, choix	41½ à 42c
De laiterie, bon	40½ à 41c
De ferme, le meilleur	37½ à 38c
De ferme, bon	00 à 37c
Qualités inférieures	35 à 36c

FROMAGE

Le marché du fromage a aussi fléchi d'une fraction, de 1-16 à 3-16c au cours de la semaine finissant le 1er septembre. On a reçu à Montréal 69,681 boites, ce qui est une diminution de 7,597 boites par comparaison à la semaine précédente et de 200 boites par comparaison à la semaine correspondante l'an dernier. Du 1er mai au 1er septembre on a reçu à Montréal 207,200 boites de moins que durant la période correspondante en 1916.

Nous cotons, prix de la commission fédérale d'achat :

No 1 de l'ouest et de l'est 21¾c.
No 2 de l'ouest et de l'est 21¼c.
No 3 de l'ouest et de l'est 20¾c.
Qualités moins bonnes, 20½c.

STATISTIQUES COMPARATIVES

Reçu à Montréal aux dates comparatives suivantes:

	Beurre boites	Fromage boites
Sem. fin. le 1er sept. 1917	14,704	69,631
Sem. fin. le 25 août 1917	20,506	77,278
Sem. fin. le 2 sept. 1916	17,024	69,881
Total reçu du 1er mai au 1er sept. 1917	224,414	1,158,625
Total reçu du 1er mai au 2 sept. 1916	301,500	1,365835

OEUFS

Le marché domestique est ferme, bien que la demande d'exportation soit assez tranquille. La production est supérieure à celle de 1916 à pareille saison.

Durant la semaine finissant le 1er septembre 1917 on a reçu 7,383 caisses d'oeufs contre 15,383 la semaine précédente et 11,126 la semaine correspondante en 1916. Total reçu du 1er mai au 1er septembre, 206,543 caisses contre 299,909 durant la période correspondante en 1916, soit une dimnuion de 93,366 caisses.

Nous cotons en gros :

Strictement frais 52 à 53c.
Choisis, 45 à 48c.
Mirés No 1, 44c.
Mirés No 2, 38 à 40c.

PORC

Le marché est tranquille, mais avec tendance à la hausse. On cote les lots de choix sur pied à $17 et $17.50 et les autres à $15.50 et $16 par 100 lbs, aux wagons.

Le porc abattu s'est vendu de $23.50 à $24 le 100 lbs.

VIANDES FUMEES

Relativement au bacon, aux jambons et au saindoux l'on mande de Londres que le gouvernement britannique n'a pas mis l'embargo sur les produits de provenance canadienne, mais que vu la restriction des commandes du Trésor Impérial, il a décidé de faire des achats aux Etats-Unis. Les importateurs canadiens, d'autre part, trouvent que les prix canadiens sont trop élevés pour le marché anglais.

Nous cotons :

Jambons de 8 à 10 lbs 30 à 31c la lb.
Jambons de 12 à 15 lbs, 29 à 30c la lb.
Jambons plus pesants 28 à 29c la lb.
Bacon Breakfast 35 à 36c la lb.
Bacon Windsor choisi 38 à 39c la lb.
Bacon Windsor sans os, 40 à 41c la lb.

SAINDOUX

Marché ferme et bonne demande.

Nous cotons :

Pure Leaf en seau de bois de 20 lbs, 25 à 25½c ; saindoux composé en seau de bois de 20 lbs, 21½ à 22½c.

SUCRE ET SIROP D'ERABLE

Sirop, extra choix, bidons de 13 lbs, $1.65 à $1.75.
Sirop, choix, bidons de 13 lbs, $1.50 à $1.60.
Sirop, bon, bidons de 13 lbs, $1.35 à $1.45.
Sirop, moins bon, bidons de 13 lbs, $1.25 à $1.30.
Sucre, la lb, 14 à 15c.

MIEL

En rayons, blanc No 1, 15c.
En rayons, ambre No 1, 15c.
En rayons, brun No 1, 14c.
En rayons, brun No 2, 13c.
Miel extrait, blanc No 1, 15c.
Miel extrait, amble No 1, 15c.
Miel extrait, brun No 1, 12c.
Miel extrait, brun No 2, 10c.

FEVES ET POIS

Marché tranquille mais ferme.

Fèves canadiennes, 5 lbs packers, $9.50 à $9.75.
Fèves canadiennes, 3 lbs packers, $10.25 à $10.50.
Fèves Rangoons, $8 à $9.
Fèves jaunes avec yeux blancs, $8 à $8.25.
Fèves Japon, $7.50 à $7.75.
Pois à soupe $4 à $5 le minot de 60 lbs.

POMMES DE TERRE

Le marché est ferme et les prix élevés avec tendance à la hausse. On cote en gros :

Patates canadiennes, $2.15 à $2.25 le sac de 80 lbs.
Patates américaines, $4.75 par baril, hors magasin.

CEREALES

Marché faible avec tendance à la baisse :

Avoine de l'Ouest, par 34 lbs :	
No 2, Canada-Ouest	74 à 75c
No 3, Canada-Ouest	73 à 74c
No 1, d'alimentation (feed)	72 à 73c
No 2, d'alimentation (feed)	71 à 72c
Nouvelle récolte:	
No 2, blanche	67c
No 3, blanche	66c
No 4, blanche	65c
Orge de l'Ouest, par 48 lbs : Inchangé, marché ferme.	
No 3, Canada-Ouest	$1.38
No 4, Canada-Ouest	1.33
D'alimentation (feed)	1.26
Maïs américain, par 56 lbs :	
No 2, jaune	$1.85 à $1.90
No 3, jaune	1.84 à 1.85
Blé à volailles par 100 lbs (rare, sur place)	3.25 à 3.50

FARINES

Patentes :	
Royal Household, 2 sacs	$13.00
Régale, 2 sacs	13.00
Fortes à boulanger :	
Glenora 2 sacs	12.50
Fleur de Lis	12.50
Montcalm 2 sacs	12.30
Manitoba S.B., 2 sacs	11.30
Hurona (à pâtisserie) 2 sacs	13.00
A (ld) 2 sacs	12.50
Farine de blé-d'inde blanc pour boulangers, 2 sacs	12.00
Farine de blé-d'inde pour boulangers, 2 sacs	8.20

ISSUES DE BLE ET AVOINE ROULEE.

Farine d'avoine :	
Avoine roulée, sac de 90 lbs	$4.50
Avoine roulée, baril	9.30
Issues de blé :	
Son Man., au wagon, tonne	35.00
Gru Man., au wagon, tonne	40.00
Gru blanc, au wagon, tonne	42.00
Moulée pure, au char	62.00
Moulée mélangée, au wagon	$53.00 à $60.00

FOURRAGE AUX CHARS

Mil No 1, par 2,000 lbs	$12 à $13
Mil No 2	$11 à $12
Mil No 3	$9 à $10
Mil et trèfle	$8 à $9

AU MARCHE BONSECOURS

VOLAILLES

Dindes fraichement tuées, 28 à 32c.
Dindes à bouillir, gelées, 32c.
Dindes à rôtir, 33 à 34c.
Poulets à rôtir, 23 à 25c.
Poulets engraissés au lait, 27c.
Poulets chaponnés, 32c.
Poules, 23 et 26c.
Oie, la lb, 18 à 20c.
Canard, la lb, 25 à 28c.
Caneton canadien, $1.50 à $2.
Canetons importés, 30 à 31c la lb.
Pintades, la paire, $1.50.
Pintades, jeunes, $1.25.
Poussins, la doz, $4.80 à $5.10.
Poulets du printemps à griller, $1.
Pigeons, la paire, 40c.
Pigeonneaux, 55c.
Pigeonneaux, Philadelphie, 80 à 85c.
Cochons de lait, $2.50 à $3.75.
Grenouilles, moyennes, 30c.
Grenouilles, grosses, 50 à 55c.
Lapins, $1.25 à $1.50.
Bécassines, $4 la doz.
Coqs de Bruyère, Wood Cock, $1.50.
Pluviers dorés, la doz $6.50 à $7.
Cailles égyptiennes, la doz, $4.
Faisans, la paire, $5.

OEUFS ET BEURRE

Oeufs strictement frais pondus, 50c.
Oeufs frais, 45c.
Beurre de table en bloc d'une livre, 45c.
Beurre de ferme, 35 à 40c.

VIANDES

Porc abattu, 100 lbs, 24 à 25c.
Rôti de porc, la lb, 38c.
Lard gras, la lb, 35c.
Lard salé, la lb, 30c.
Jambon, la lb, 35c.
Saucisse la lb, 30c, 12 à 15c.
Bacon en tranches, la lb, 43c.
Sirloin roast, 33c, et steak, 33c.
P. H. Steak, 32 à 34c.
Fesse de veau, 28c.
Côtelettes de veau de lait, 28c.
Tranches de veau de lait, la lb, 35c.
Agneau du printemps, quartier derrière, 35c la lb ; devant, 25c la lb.
Queue de boeuf, 10c la lb.
Boeuf salé, poitrine, la lb 20, croupe, 25c.
Rognon de boeuf, la lb, frais, 22c.
Filet de boeuf, la lb, frais, 60c.
Filet de porc, la lb, 38c.
Têtes de veau, 90c pièce.
Ris de veau, la doz, $1.75.
Ris de boeuf, la doz, 75c à $1.
Rognons d'agneau, la doz, $1.50.
Cervelles d'agneau, la doz, 60c.
Cervelles de veau, 10c chacune.
Langues salées, la lb, 27c.
Suif haché, 18c, en morceau, 15c.

PEAUX

Peaux de boeuf, inspectées, No 1, 28c ; No 2, 27c ; No 3, 26c.
Peaux de veau, la lb, 40c.
Peaux de cheval, No 1, $5.50 à $6.50.
Peaux de moutons, chacune, $4.25.

POISSONS

Aiglefin (haddock), choix, la lb, 9c
Flétan, la lb, 18c.
Brochet, la lb, 12½c.
Poisson blanc, la lb, 15c.
Haddock fumé, la lb, 13c
Perchaude fraiche, la lb, 10c.
Perchaude préparée, la lb, 10c.
Maquereau, la lb, 12c.
Truite saumonnée, la lb, 15c.
Homards vivants, la lb, 28c.
Filets haddock fumé, 18c.
Carpe de France, la lb, 10c.
Barbotte fraiche, la lb, 10c.
Brochet frais, la lb, 12c.
Anguilles fraiches, la lb, 8 à 10c.
Saumon frais, la lb, 18c.
Doré frais, la lb, 15 à 18c.
Plies, la lb, 8c.
Alose, la lb, 15c.
Esturgeon, la lb, 20c.
Laquèche, la lb, 25c.
Blue Fish, 20c.
Butter Fish, 22c.
Achigan, la lb, 20c.
Saumon de Gaspé, la lb, 18c.
Morue spéciale, la lb, 12c.
Truite de ruisseau, la lb, 35c.
Espadon, la lb, 15 à 18c.
Huitres, 50c la pinte.
Huitres Malpecques, $12 à $13 le brl.
Hareng frais, le 100, $3.
Hareng salé, $5 le ½ brl.
Petite morue, $3.75 le brl ou 60c le quart.
Morue salée, 200 lbs, $15.
Encornets, la lb, 10c.

LEGUMES

Patates nouvelles, la poche, $2.
Oignons du Texas, la caisse, $2.
Oignons rouges, la lb, 6c.
Petits oignons 10c la doz de paq.
Concombres, 5 à 10c la doz.
Carottes, 20c la doz de paq.
Céleri, 30 à 40c la botte.
Tomates New Jersey, 75c.
Tomates de Montréal, 40 à 50c la boite.
Choux, la doz, 40c.
Laitue, 25c la doz de pieds.
Fèves, 50c à 75c le sac.

FRUITS

Bananes Jamaïque, le régime, $3 à $3.50.
Dattes nouvelles, la lb, 3½c.
Citrons, $8 la caisse.
Fraises, le panier, 10c.
Melon d'eau, 50c.
Oranges Sunkist, $5.25.
Oranges Navel, $4.50.
Petit melon, $4 pour 45 melons.
Prunes, la caisse, $2.50 à $3.
Pêches, la caisse, $2.75 à $3.
Pommes, le panier, 75c à $1.50.
Poires, la doz, 50c.
Bluets, la boite, 25c.

MARCHE DE QUEBEC

QUEBEC. — Le commerce est généralement satisfaisant dans toutes les branches cette semaine. Quelques marchands de gros cependant se plaignent que les remises ne sont pas aussi satisfaisantes qu'au cours des années précédentes. Cette lenteur dans les remises ne s'explique que difficilement car l'argent est abondant, à la campagne surtout, vu les hauts prix des produits de la terre. La récolte étant abondante dans tout le district, on devrait pouvoir compter sur une baisse sensible dans les produits agricoles comme la chose parait probable, en particulier dans les pommes de terre.

A cause de la tenu de l'Exposition Provinciale, le commerce général du détail traverse une période heureuse. Les étrangers sont très nombreux en ville depuis quelques jours et les magasins sont remplis.

Le commerce de l'épicerie, malgré les prix énormes, marche bien.

GRAINS — Orge, le minot, $2.10 ; blé, le minot, $2.15 ; pois, le minot, $4.50 ; avoine, le minot, 95c ; sarrasin le minot $2.30 ; blé d'inde le minot, $2.10 ; fèves, le minot, $11.

LEGUMES ET FRUITS — Patates le minot $1.60 ; pommes le baril $7 ; betteraves 50c; carottes 40c; oignons la livre, 40c; oignons le paquet 4; ail la douzaine 10c; fèves la pinte 35c ; salade la douzaine 15c; persil, le paquet 10c; radis le paquet 1c; navets, le minot 40c.

VOLAILLES ET GIBIER — Poulets 35s; dindes 35c; poules 30c; canards 30c; oies 30c.

VIANDES — Lard, par 100 livres, $16.50 ; lard la livre 20c; lard salé la livre 22c; boeuf par 100 livres $19.00; boeuf par livre quartier de devant, 25c; quartier de derrière 30c; veau à la livre 25c; agneau, la livre 30c ; mouton la livre 30c; jambon et bacon la livre 35c.

LAITERIES ET DIVERS — Beurre de ferme 42c; beurre de crémerie 48c; fromage 25c ; oeufs en caisse, 40c ; oeufs frais, 45c ; saindoux 35c ; sucre la livre 13c; sirop le gallon $1.60; miel en gâteau la lb 15c ; laine en écheveau la lb 50c ; savon la lb 10c; peaux vertes la livre 25c; peaux salée 28c; peaux de veau la pièce $1.75; peaux d'agneaux la pièce $1.70.

MOULEE—Moulée de maïs les 100 $3.50 ; son de blé $2 ; gru $2.25.

FOIN pressé la tonne $4.50 ; foin non pressé la tonne $4.00.

BOIS—Bois mou la corde $5; bois franc la corde $7.50.

MARCHE DE SOREL

SOREL — Très fort marché samedi. Les légumes, les poulets, les pommes, les bluets, cerises, beurre, oeufs et viandes, en abondance.

Les prix cependant ont été à peu près ceux du samedi précédent.

Le beurre et les oeufs ont été à la hausse: 45c pour le beurre; 50c pour les oeufs. Les patates et les autres légumes ont un peu baissé; les patates, $1 à $1.25 le minot.

GRAINS—Orge par minot $1.75; blé à engrais $1.75 par minot ; pois par minot $5 ; avoine par minot 95c; sarrasin par minot $2 ; blé d'inde par 100 lbs $3.60 ; fèves par minot $10.

FARINES, $6.50 les 100 lbs ; à engrais $3 les 100 lbs.

LEGUMES ET FRUITS — Patates, le minot $1 à $1.25; pommes $1.20 le minot; betteraves et carottes 5c la boite; oignons, la livre et le paquet, 5c; ail la douzaine 10c; fèves la pinte 23c; salade, la douzaine 10c; persil le paquet 1c; radis le paquet 5c; navets le paquet 5c.

VOLAILLES ET GIBIER — Poulets $1.20 à $1.30 le couple; poules $2.00 à $2.50 le couple; canards $2.00 le couple.

VIANDES — Lard par 100 lbs $23 à $25 selon la qualité; lard par livre 25c à 28c; lard salé par livre 30c ; boeuf par 100 livres, $13.00 à $14.00 ; boeuf la lb quartiers de devant et derrière, de 15 à 25 et 30c; veau à la livre 15 à 17c ; agneau la livre 30c à 35c ; mouton la livre 20 à 25c; jambon et bacon la livre 32c à 38c.

LAITERIES ET DIVERS—Beurre de ferme, 42c ; beurre de crémerie, 40c ; fromage 28c ; oeufs en caisse, 45c ; fromage 28c ; oeufs fraisi 50c ; saindoux 28c ; sucre la lb 15c; sirop le gal $1.50 ; miel en gâteau la livre, laine en écheveaux, la livre, 15c ; savon, la livre, 5c ; peaux vertesl la livre, 18 et 19c ; peaux salées la livre 20c ; peaux de veau la pièce $1.50 à $1.75 ; peaux d'agneaux, la pièce $1 à $1.25.

MOULEE—Moulée de maïs les 100 lbs $3; son de blé $2; gru $2.60.

FOIN—Foin pressé la tonne $9 à $10 ; non pressé la tonne $6.50 à $7.

BOIS—Bois mou la corde $8 ; bois franc la corde $9.50.

MARCHE DE ST-HYACINTHE

GRAINS—Orge par minot $1.50 ; blé par minot $2.25 ; pois par minot $6.00 ; avoine par bminot 85c; sarrasin par minot, nominal ; blé-d'Inde nominal; fèves par minot, $10.50.

LEGUMES ET FRUITS — Patates le minot 90c à $1 ; pommes le baril, $2.50 à $3.00; betteraves 2c; carottes 2c; oignons la livre 1c; oignons le paquet, 2c ; ail la douzaine 10c; fèves la pinte 35c; persil et radis, le paquet 1c; navets le minot 75c.

VIANDES—Lard par 100 lbs $25 ; lard par livre, 26c ; lard salé, par livre 28 à 30c ; boeuf par 100 lbs $14 ; boeuf par livre quartier de devant, 18c ; quartier de derrière 20c à 22c ; veau, à la livre, 18c ; agneau, la lb, 24c; muton, la lb, 20c à 21c; jambon et bacon la livre 30c à 35c.

LAITERIE ET DIVERS — Beurre de ferme, 43c ; de crémerie, 45c ; fromage 28c à 30c ; oeufs en caisse, 42c ; oeufs tfrais 45c ; saindoux, 30c; sucre la livre 15c; miel en gâteaux la livre 20 à 25c; laine en écheveaux, la livre, 30c ; savon, la livre, 13c à 14c ; peaux vertes, la livre, 18c; peaux salées, la lb, 19 à 20c ; peaux de veau, la livre alCetaoin hrd peaux de veau, la pièce, $2.25 à $2.50; peaux d'agneaux la pièces 75 à 80c.

MOULEE — Moulée de maïs les 100 lbs, nominal; son de blé, $1.90 ; gru $2.20.

FOIN—Foin pressé à la tonne $5.50 à $6.00; foin non pressé à la tonne, $3.50 à $4.00.

BOIS—Bois mou la corde, $4.50 à $5.00 ; bois franc la corde, $.50 à $10.50.

MARCHE DE SHERBROOKE

GRAINS— Blé le minot $2.00; pois le minot $2 ; avoine le minot 85c; sarrasin le minot $1.75 ; blé d'inde le minot $2.40 ; fèves le minot $8 à $10.

LEGUMES ET FRUITS—Patates, $1.80 à $2.00 ; le minot ; pommes le peck 60c ; betteraves et carottes 5c; oignons 5c le paquet ; ail 15c la doz ; fèves 30c la pinte ; salade 40c la doz ; persil 5c le paq ; radis 5c le paq ; navets 5c le paq.

VOLAILLES ET GIBIER—Poulets, 35c ; dindes 40c ; poules 27 à 30c ; canards 35 à 36c ; oies 30 à 32c.

VIANDES—Lard par 100 lbs $21 à $22 ; lard par lb 30c ; lard salé 26c ; boeuf par 100 lbs 16 à 18c ; boeuf par lb quartier de devant 15 à 16; quartier de derrière 18 à 20c ; veau à la lb 15 à 25c ; agneau la lb 25 à 30c ; mouton la lb 22 à 25c ; jambon et bacon 28 à 35c la lb.

LAITERIES ET DIVERS.—Beurre de ferme 43 à 45; crèmerie 47c; fromage 26c ; saindoux 20 lbs 13, 14, 18c ; sirop le gallon $1.25 à $1.40 ; miel en gâteaux 20 à 25c la lb ; laine en écheveaux $1.50 ; peaux vertes la lb 18c ; peaux salées la lb 18 à 21c ; peaux de veau la pièce 30c; peaux d'agneaux la pièce 50c à $1.25.

MOULEE—Moulée de maïs les 100 lbs $4.25; son de blé $2 ; gru $2.45.

FOIN—Foin pressé la tonne $15 à $16 ; non pressé la tonne $13 à $15.

MARCHE DE ST-JEROME

GRAINS—Blé $3.00 la poche; pois 10c la livre avoine $2.00 la poche ; fèves 12c la livre.

LEGUMES ET FRUITS — Patates $1.25 la poche; pommes le baril $2 à $8; betteraves 30c la douzaine de paquets ; carottes 20c la douzaine de paquets ; oignons 25c la douzaine de paquets ; ail la douzaine 10c; persil 40c la douzaine de paquets; navets, 30c la douzaine de paquets.

VOLAILLES ET GIBIER — Poulets 45c pièce; poules $1.00 pièce.

VIANDES—Lard par 100 lbs $22 ; lard la lb 24 à 28c; lard salé la lb 28c; boeuf par 100 lbs $17 ; boeuf par lb quartier de devant 17 à 13c ; quartier de derrière 18 à 19c ; jambon et bacon la lb, 25 à 35c.

LAITERIES ET DIVERS — Beurre de ferme 40 et 42c ; de crèmerie 46c; fromage 28c; oeufs frais 50c; saindoux 30c ; sucre la lb 20c ; sirop le gallon $1.10; miel en gâteaux, la livre, 20c ; laine en écheveau, la livre, $1.25 ; savon, la livre 7c ; peaux vertes la lb 20c ; peaux de veau la pièce $2.50.

MOULEE—Moulée de maïs les 100 lbs, $2.50; son de blé $1.90; gru $2.20

AFFAIRES MUNICIPALES A ST-DAVID

— LEVIS, 31 — Le conseil municipal, à St-David, a tenu une séance et a adopté un règlement relatif au paiement des salaires des employés municipaux et a homologué un procès-verbal de canal.

ACCUSE D'UN AFFREUX CRIME

Le capitaine Savard déclare que l'Italien Giuseppe Rosano actuellement mourant à l'hôpital a tué un compatriote mardi et qu'il a ensuite inhumé le cadavre.

6 septembre

Joseph Rosano, qui a été tiré à l'angle des rues Vitré et Clarke, hier matin, est accusé par le capitaine Savard, du poste de police No. 4, d'avoir assassiné Francisco Fraietta, dans la cour, qui se trouve en arrière du No. 61 de la rue St-Urbain, à 9.30 heures, mardi soir, et d'avoir enterré le cadavre dans la cave d'une maison de la même cour. La découverte des restes de Fraietta tient du vrai roman.

LE FLAIR D'UN LIMIER

Il n'y avait personne au No. 61 St-Urbain, quand le capitaine Savard s'y présenta, vers 2.30 heures, hier, pour y opérer des fouilles. Deux femmes, qui avaient habité là avec Rosano, avaient disparu. Le policier brisa alors une vitre et entra dans le logis par une fenêtre. Nulle part, pas d'indice de lutte; cependant, on voyait des taches de sang sur le mur d'une des pièces du logis, et on constata la présence de quelques cartouches dans le tiroir d'un bureau de cette chambre. En poussant ses démarches jusque dans la cour, située en arrière de la maison, le capitaine Savard, qui se trouvait seul, découvrit sur le sol l'empreinte d'un corps, et la terre avait été piétinée de telle sorte qu'il était évident qu'on avait traîné quelque chose de pesant de cet endroit jusqu'à un lot de maisons vacantes, situées dans le fond de la cour.

IL PREVIENT LES AUTORITES

Laissant le corps dans l'état qu'il l'avait trouvé, le capitaine Savard téléphona à la station de police de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, et demanda au lieutenant Desmarteau d'envoyer immédiatement le wagon-patrouille au No. 61 de la rue St-Urbain. Alors qu'il attendait l'arrivée du wagon-patrouille, le capitaine Savard retint Joseph Malinouf, un des interprètes officiels de la cour, qui s'adonnait à passer, comme témoin dans cette affaire. Lorsque la police arriva et que le corps eût été déterré, on identifia les restes mortels comme étant ceux de Francisco Fraietta.

ARRESTATION DE DEUX FEMMES

Deux femmes qui habitaient avec Rosano au No 61 St-Urbain ont été placées sous la surveillance de la police de bonne heure, hier soir, alors qu'elles se sont présentées à l'hôpital Général pour voir Rosano. Une d'elles a prétendu être la femme de Rosano, et elle a donné son nom comme étant Ida Rosano, tandis que l'autre a dit s'appeler Laura Fianoel. Les deux femmes ont été amenées aux quartiers-généraux de la police. Une d'elles aurait fait des aveux aux détectives Walsh et Nassa.

EN L'HONNEUR DES EXPOSANTS REGIONAUX

Une belle manifestation sur les terrains de l'Exposition Provinciale de Québec. — Banquet et discours. — Un grand succès.

QUEBEC, 4 — La Commission de l'Exposition Provinciale donnait vendredi, sur ses terrains, un magnifique banquet en l'honneur des cultivateurs participant à l'Exposition Régionale.

M. Jos. Picard, deuxième Vice-Président de la Commission de l'Exposition, présidait à ces fraternelles agapes. Plusieurs membres de la Commission étaient également présents, de même qu'un grand nombre d'éleveurs importants, de personnages et de cultivateurs de marque de Québec et de la région.

Mentionnons : M. Jos. Couture, Loretteville; Jos. Leclerc, St-Charles de Bellechasse; Eric Dorion, de Lotbinière; Pierre Gosselin et Jos. Cloutier, St-Pierre, I.O.; Francis Blouin, Ste-Anne de Beaupré; F. X. Gosselin, Ste-Famille; Phidime Létourneau St-Pierre de Montmagny; Augustin Paré, Sainte-Anne de Beaupré; Alph. Paquet, St-Nicolas; Wm. O'Neill, James O'Neill et Arthur Légaré de Sans-Bruit; Omer Turgeon, Montmagny; E. Denis, Beauceville; Maurice Turgeon, Québec; Hubert Gauvin, Ancienne Lorette; J. E. Parent, J. Villeneuve et John Boyce de Charlesbourg; Aimé Marcoux, Beauport ; Ed. Laplante, Château-Richer; Benj. Paquet, St-Nicolas; J. C. Té Hébert, N.P., Montmagny; J. A. Drolet, Québec; J. D. Bigaouette, Lac Beauport, Eugène Létourneau, Saint-Pierre de Montmagny; Aubert Dubé, Delagrave Jos. Roberge, Saint-Pierre, I.O.; Romuald Coté, Ange Gardien; Ed. Morin, St-Thomas de Montmagny; Fortunat Fournier, Montmagny; Frank Byrne, Charlesbourg; Hildebert Létourneau, St-Pierre Montmagny; Alfred Couture, St-Augustin, Geo. Laliberté, St-Nicolas; Laurier Boulanger, Montmagny; F. X. Paradis, Anc. Lorette, Basile Ollivier, St-Nicolas ; J. A. N. Proulx et Théo. Blais, Delagrave; Chs. Paradis, Saint-Charles; Pierre Lacasse, St-Henri, Onés. Paquet, Anc. Lorette; Art. Blouin, Ste-Anne Beaupré, et autres.

L'hon. J. Ed. Caron, Ministre Provincial de l'Agriculture, et M. Gust. Langelier, Régisseur de la Ferme Expérimentale du Cap Rouge et juges du Mérite Agricole, étaient assis respectivement à la droite et à la gauche du Président

DISCOURS DE BIENVENUE:

Après que les mets, qui étaient excellents, eurent été dégustés, le Président du banquet, M. Jos. Picard, deuxième Vice-Président de l'Exposition, souhaita la bienvenue aux hôtes de la Commission, commençant par le fait la série des discours.

Nous sommes heureux de reproduire ci-après l'interessant discours de M. Picard.

Monsieur le Ministre, Messieurs, au nom de la Commission de l'Exposition Provinciale de Québec, je suis heureux de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue Je considère comme un grand honneur d'être appelé à présider ce banquet de la Première Exposition Régionale de Québec.

La plupart d'entre vous, Messieurs, n'ignorez pas que l'Exposition Provinciale a avancé par sauts et par bonds dans la voie du progrès, depuis cinq ans. A lui seul, le magnifique édifice où nous nous trouvons réunis en est, je crois, une preuve déjà suffisante.

Vous n'ignorez pas d'autre part que les Commissaires de l'Exposition Provinciale de Québec, sachant que l'agriculture est la base principale de notre richesse nationale, ont décidé d'apporter aux choses de l'agriculture et aux cultivateurs une attention toute spéciale. En ces années surtout où la surproduction agricole est devenue une si grande nécessité, la Commission de l'Exposition de Québec a décidé de multiplier ses encouragements à la classe agricole.

L'Exposition n'entend pas faire de passe-droit ni constituer une affaire de clocher. Cependant, en face de certains désavantages qui existaient pour les éleveurs de la Région de Québec, par rapport aux exposants de certaines régions plus développées que la nôtre, au point de vue de l'industrie de l'élevage, nous avons cru qu'il y avait lieu de tenter un effort en vue d'intéresser spécialement les éleveurs de notre Région à l'Exposition.

C'est pourquoi l'Exposition Provinciale a décidé à ses risques d'organiser cette Exposition Provinciale à laquelle vous vous êtes empressés de prendre part, dont je vous félicite et vous remercie Une visite hâtive au milieu des animaux que vous avez amenés, des conversations avec quelques-uns d'entre vous, l'enthousiasme et l'émulation que nous remarquons chez vous tous, Messieurs, nous démontrent que nous sommes loin d'avoir eu tort d'organiser cette exposition régionale; loin de là, le nombre des têtes de bétail exposées, de même que leur beauté, sont pour nous la preuve qu'un franc succès couronne cette première Exposition Régionale.

Je dirai plus, je dirai ceci : que je crois qu'il ne serait que juste qu'ayant démontré que cette Exposition Régionale est une excellente chose, il n'est que juste dis-je, que le gouvernement provincial, dont nous avons été à même d'apprécier souvent la grande générosité, nous aide dans l'organisation de ces futures expositions destinées à encourager les éleveurs de notre belle région et à développer l'industrie si nécessaire de l'élevage.

Enfin, Messieurs, j'ai le plaisir de vous dire qu'entrevoyant le succès que nous constatons aujourd'hui, la Commission de l'Exposition, lors d'une séance qu'elle tenait le printemps dernier, avait suggéré au conseil municipal de la cité de Québec de nommer membres de l'Exposition Provinciale, à titre de représentants des éleveurs du district, et de l'Exposition Régionale, M. Jos. Couture, président du Syndicat d'Elevage du District de Québec, et M. le notaire Jos. C. Hébert, de Montmagny, le secrétaire de cette importante association.

Il appartient, comme vous le savez peut-être, il appartient au Conseil Municipal de Québec de nommer les membres de la Commission de l'Exposition Provinciale. Le Conseil Municipal de notre cité, qui seconde admirablement nos efforts, a jugé, dans les circonstances, qu'il était préférable d'attendre que fût connu le résultat de la première Exposition Régionale de Québec, avant d'acquiescer au désir de l'exposition.

Vû les succès tangibles et éclatants de l'Exposition Régionale, il est à espérer, un peu plus, et je dirais qu'il est très probable, que dans un avenir très rapproché, nous aurons le plaisir de compter comme membres de la Commission de l'Exposition Provinciale de Québec des représentants de l'Exposition Régionale.

En terminant, M. Picard invite l'hon. Ministre de l'Agriculture à porter la parole, ce à quoi celui-ci consent de bonne grâce.

DISCOURS DE L'HON. J. ED. CARON

L'hon. Ministre de l'Agriculture débute en se disant heureux de se retrouver à l'Exposition de Québec, et de constater qu'il s'agit, pour celle-ci, de l'année des inaugurations ; inauguration du magnifique Palais Central, Monument tout à l'honneur de l'Exposition Provinciale de Québec, et de l'Exposition Régionale, qui est certainement une magnifique innovation. Le Palais Central est un monument qui redira certainement à ceux qui viendront après nous les magnifiques efforts des Commissaires de l'Exposition.

En ce qui concerne l'Exposition Régionale, il y a peut-être lieu de se demander si elle devra être continuée, car il appert par les troupeaux exhibés que les éleveurs de la région de Québec avaient fait preuve jusqu'ici d'un peu de timidité, et que leurs troupeaux, qui sont très beaux, pourraient peut-être concourir avec les troupeaux de bien des centres bien avancés au point de vue de l'industrie et de l'élevage.

Comme question de fait, cette exposition régionale démontre que les éleveurs canadiens-français sont inférieurs à nuls autres, et que les animaux de plusieurs d'entre eux pourraient soutenir avantageusement la comparaison avec les animaux d'éleveurs venant de l'Ontario et même de plus loin.

L'hon. M. Caron est heureux de constater que l'Exposition Régionale est un grand succès, et que tout le monde est content de la manière dont les sujets ont été jugés par M. Langelier.

M. GUSTAVE LANGELIER

M. Gustave Langelier, Régisseur de la Ferme Expérimentale du Cap Rouge, qui a jugé les têtes de bétail de l'Exposition Régionale, est étonné des succès de celle-ci. Il mentionne, entre autres, un troupeau d'Ayrshire exposé il y a 6 ou 7 ans dans une grande exposition, et qui aurait été loin de pouvoir concourir avantageusement avec les bestiaux exposés ici cette année.

S'adressant à l'hon. M. Caron, il reconnait que celui-ci ne peut pas parler au nom de tout le gouvernement, mais il formule l'espoir que le gouvernement Provincial accordera l'an prochain, un substantiel octroi à l'Exposition Régionale.

M. ALFRED COUTURE

M. Couture est le Président Général du Syndicat des Eleveurs du District de Québec.

Il félicite la Commission de l'Exposition Provinciale de son heureuse initiative; il félicite d'autre part M. Langelier pour la manière avec laquelle il a jugé les exhibits. "Il est difficile, dit-il, de contenter tout le monde et son père, cependant, tous tant que nous sommes nous devons reconnaître que M. Langelier n'a pas fait un seul mécontent.

M. le notaire Jos. C. Hébert, secrétaire des Syndicats d'élevage des districts de Québec, n'est pas moins enthousiaste que le précédent orateur au sujet de l'Exposition Régionale.

Il est surtout agréablement surpris de l'exactitude avec laquelle tous les exposants se sont rendus à temps.

UN BEL ELOGE

M. Picard, président du banquet, invite ensuite M. Georges Morisset, le secrétaire de l'Exposition Provinciale de Québec, de qui il fait un bel éloge, à porter la parole.

En passant, M. Picard mentionne que c'est grâce à M. Morisset, que l'Exposition Régionale est un fait accompli, et, ce qui plus est, est un grand succès.

En quittant la salle du banquet, les personnes présentes, d'un commun accord et avec entrain, chantèrent "O Canada !" et se dispersèrent ensuite vers les nombreuses et intéressantes installations agricoles.

Au champ d'honneur

D'après la nouvelle liste publiée hier, par le département de la Milice, les pertes canadiennes s'élèvent maintenant à 7,707. Sur cette liste qui contient 709 noms, on en compte 114 qui ont été tués, 22 sont morts à la suite de leurs blessures et 4 sont rapportés comme morts, ce qui porte le nombre de ceux-ci à 140. Plusieurs ont été victimes des gaz asphyxiants.

Voici les noms des Montréalais compris dans ces listes: les soldats Alex MacLean, 101 rue Chatham, tué; George Fairbairn 74 rue Mullins, asphyxié; J. P. Halan, 274 rue Ottawa, asphyxié; S. E. Record, asphyxié; Thomas Pollard, 1228 rue Fullum, asphyxié; C. Demers, 1290 rue Notre-Dame, asphyxié; T. N. Kelley, 678 rue Drolet, asphyxié; N. Brais, 63 rue Bishop, asphyxié; Gaston Amiot, 502 Avenue Hôtel de Ville, blessé; le caporal J. Bingham, 449 1ère avenue, Verdun, dangereusement malade; J. Lefebvre, 679 rue Ambroise, blessé; J. Gordon, Verdun, blessé; G. Berrigan, 71 rue Condé, blessé; J. J. Creamer, blessé; le lance-caporal J. W. Atkinson, 493 rue Wellington, tué; C. Black, 134 rue Rozel, tué; R. Holer, Banque de Montréal, succursale de l'Ouest, tué; P. Harden, 3 rue Blanchard, tué.

Voici maintenant les noms des canadiens-français demeurant en dehors de Montréal, et figurant sur les listes des pertes canadiennes: les soldats R. L. Pettigrew, Kelowna, C.A., tué; Philippe Michaud, Sacré-Coeur, Qué., asphyxié; Wm. Barrette, Elk Horn, Man., asphyxié; Victor Bourne, Vancouver, blessé; Chs. Bergeron, Charlesbourg, blessé.

TRAGIQUE ACCIDENT DE L'AUTO

TROIS-RIVIERES, 5.—Un déplorable accident est arrivé hier après-midi, sur la partie sud-ouest de la rue Notre-Dame.

Un vieillard du nom de Ferdinand St-Louis, âgé de 88 ans, qui traversait la rue en face de la fonderie de MM. Bellefeuille et Frère, a été frappé et blessé gravement par une automobile appartenant à un citoyen de Batiscan.

L'ambulance de l'hôpital Bourgeois fut appelée en toute hâte et le malheureux vieillard fut transporté à cet établissement où l'on constata qu'il avait une jambe et plusieurs côtes fracturées, ainsi qu'une blessure à la tête. Il était dans le coma et n'a pas repris connaissance avant sa mort, qui arriva à 5 heures de l'après-midi.

M. l'abbé H. Trudel, un des vicaires de la Cathédrale, qui s'était rendu en même temps que l'ambulance sur le théâtre de l'accident, a, alors, par mesure de prudence, administré l'Extrême Onction à la victime de ce triste accident qui a produit une profonde sensation parmi la population trifluvienne.

INCENDIE DRAMATIQUE

5 septembre

Surpris par les flammes, qui dévoraient leur chambre à coucher, cette nuit, vers 1.45 heures, deux hommes, un nommé A. Desjardins, domicilié à 377 5ème avenue Rosemont, et Mastaï Barrette, pensionnant au No. 461 6ème avenue, Rosemont, ont été suffoqués par la fumée et brûlés à mort avant qu'on ait pu les secourir. Desjardins était un barbier, qui tenait son salon au No. 377 de la 5ème avenue. Barrette était un de ses amis intimes. Ils avaient passé la soirée d'hier ensemble et tous deux paraissaient d'une grande gaieté. Ils avaient occupé leurs loisirs à chanter, et se doutaient bien peu de la mort tragique, qui les attendait quelques heures plus tard.

DEUX MORTS ET TROIS BLESSES

5 septembre

Une promenade joyeuse s'est terminée de tragique façon, cette nuit, alors que deux personnes, un homme et une femme, ont trouvé une mort effroyable au cours d'un accident d'automobile, arrivé vers 1 heure, sur le chemin de la Pointe-aux-Trembles. Les deux victimes sont: Charles Rioux, 2530 rue Mance et Melle Rose-Alma Hébert, 448 St-Laurent. Les blessés sont: Mme. Lapointe, 448 St-Laurent, Joseph Gauthier, 2520 Mance, et Jean-Paul Desrosiers, 696 St-Hubert. Les deux premiers Mme Lapointe et Gauthier ont reçu des blessures sérieuses, tandis que Desrosiers n'a été que légèrement blessé.

EMOI A PIERREVILLE

PIERREVILLE, 5 — Lundi dernier, Thomas Sataquous, gendarme de la tribu, procéda à l'arrestation d'un jeune canadien en plein village de Pierreville. Il le conduisit à la prison du village Abenakis et le lendemain matin à Sorel. On prétend que Sataquous a rudoyé son prisonnier. Cette arrestation a causé tout un émoi.

PAS DE CIRQUES

WINNIPEG, 5 — Le Bureau de Contrôle de la ville de Winnipeg vient de décider que l'on ne permettra pas l'entrée des cirques tant que durera la guerre.

TRIBUNAUX D'EXEMPTION

Le gouvernement désigne les endroits dans les districts ruraux où ils seront situés.

L'appel des conscrits de 20 à 34 ans aura lieu prochainement.

Pour la sanction de la loi

OTTAWA, 6. — Le ministère de la justice vient de dresser une liste des différents tribunaux d'exemptions pour la province de Québec. La cité de Montréal et les faubourgs suburbains, y compris Westmount, auront 42 tribunaux dont on fixera l'endroit quand les diférents régistrateurs provinciaux seront nommés.

Ces tribunaux ne sont pas chargés de l'inscription des hommes aptes au service, mais de ceux qui, pour quelque raison, croient devoir être exemptés du service obligatoire. Les certificats d'exemption qu'on leur y délivrera, les délieront par le fait même de toute obligation.

Ci-dessous la liste des divers tribunaux dans chaque comté de la province:

ARGENTEUIL — Lachute, Arundel, Montfort, Calumet.
BAGOT — Acton Vale, St-Liboire, St-Pie, St-Hughes.
BEAUCE — St-Joseph, St-Victor, Tring Jct., Ste-Marie, St-Gédéon, St-Georges.
BEAUHARNOIS — Valleyfield, Beauharnois, St-Louis.
BELLECHASSE — St-Magloire, St-Damien, St-Raphael, St-Charles.
BERTHIER — Berthier, St-Gabriel de Brandon, St-Michel des Saints.
BONAVENTURE — Matapédia, New Richmond, Port Daniel, New Carlisle.
BROME — Knowlton, Mansonville, Sutton, Adamsville.
CHAMBLY-VERCHERES — Longueuil Chambly, Verchères, Beloeil.
CHAMPLAIN — St-Stanislas, St-Tite, Champlain, Grand'Mère, La Tuque, Rivière Matawin.
CHARLEVOIX — Baie St-Paul, Murray Bay, St-Siméon, Les Eboulements, L'Isle aux Coudres.
CHATEAUGUAY — Ormstown, Châteauguay, Ste-Martine, Howick, St-Chrysistôme.
CHICOUTIMI-SAGUENAY — St-Jérôme, St-Félicien, Roberval, Delisle, Chicoutimi, Jonquières, Grande Baie, Anse St-Jean, Tadoussac, Les Escoumains, Mille Vaches, Bersimis, Sept Iles, Pointe aux Esquimaux, Natashquan, Harington.
COMPTON — St-Malo, Lambton, Mégantic, Scottstown, Cookshire.
DEUX - MONTAGNES — St-Benoit, Ste-Scholastique.
DORCHESTER — Ste-Hénédine, Ste-Germaine, Ste-Rose, St-Edouard, St-Prospère.
DRUMMOND - ARTHABASKA — Kingsey Falls, Durham Sud, L'Avenir, Drumondville, Arthabaskaville, Warwick, Stanfold, Ste-Clothilde, Chesterville.
GASPE — Rivière au Renard, Percé, Grande Rivière, Ste-Anne des Monts, Havre Harbor, Amherst.
HOCHELAGA — Westmount, deux tribunaux.
HUNTINGDON — Huntingdon, Hemmingford, Franklin Centre, St-Anicet.
JOLIETTE — Joliette, Ste-Emélie, St-Alphonse, St-Félix.
KAMOURASKA — Rivière Ouelle Jct., Lapointe, Ste-Hélène.
LABELLE — Labelle, Duhamel, Papineauville, Nominingue, Mont Laurier, Ripon.
LAPRAIRIE — NAPIERVILLE — Laprairie, St-Rémi, Napierville.
L'ASSOMPTION — L'Assomption et Laurentides.
LAVAL — Ste-Rose, St-Vincent de Paul, St-Martin.
LEVIS — Lévis, Lauzon, St-Lambert.
L'ISLET — St-Jean, Port Joli, Ste-Perpétue.
LOTBINIERE — St-Jacques de Parisville, Ste-Croix, St-Patrice.
MASKINONGE — Louiseville, Ste-Ursule.
MEGANTIC — St-Ferdinand, Plessisville, Thetford Mines, Lyster.
MISSISQUOI — Farnham, Bedford, Cowansville.
MONTCALM — St-Jacques, St-Donat, Rawdon.
MONTMORENCY — Ste-Anne de Beaupré, St-Pierre d'Orléans, Château Richer, Ste-Tite des Caps, St-Jean.
MONTMAGNY — Montmagny, Notre-Dame du Rosaire.
NICOLET — Fortierville, St-Léonard Jct., Nicolet, Bécancour.
PONTIAC — Shawville, Fort Coulonge, Quyon, Lac Témiscamingue, Ville-Marie, Amos, Gingras, Makamik, Campbell's Bay, Lac Otter, Chapeau.
PORTNEUF — St-Raymond, Rivière Pierre, St-Basile, St-Casimir.
QUEBEC — Stoneham, Beauport, Cap Rouge, St-Ambroise, Lac Edouard.
RICHELIEU — Sorel, St-Ours.
RICHMOND ET WOLFE — St-Camille, Richmond, D'Israéli, Windsor Mills, Bromptonville, North Ham, Weedon.
RIMOUSKI — Dalibaire, St-Fabien, Rimouski, Matane, Sayabec, Lac au Saumon, Mont Joli.
ROUVILLE — Marieville, St-Césaire, L'Ange Gardien.
ST-HYACINTHE — St-Hyacinthe, St-Jude, St-Denis.
ST-JEAN IBERVILLE — St-Jean, Lacolle, Henryville, Iberville.
SHEFFORD—Granby, Waterloo, Roxton Falls, Valcourt.
SHERBROOKE — Sherbrooke, Lennoxville.
SOULANGES — Côteau Jonction, St-Polycarpe.
STANSTEAD — Magog, Stanstead, Coaticook, Ayers Cliff.
TEMISCOUATA — Fraserville, Trois-Pistoles, St-Honoré, Notre-Dame du Lac, St-Jean de Dieu.
TERREBONNE — St-Jérôme, Terrebonne, Ste-Thérèse, Ste-Agathe, Ste-Adèle, St-Jovite.
TROIS-RIVIERES ET ST-MAURICE — Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Yamachiche, St-Barnabé.
VAUDREUIL — Rigaud, Vaudreuil.
WRIGHT — Hull, Aylwin, Maniwaki, Gracefield, Buckingham.
YAMASKA — St-Guillaume, Pierreville.

On annonce qu'une proclamation sera émise sous peu appelant au service militaire, les hommes âgés de vingt à trente-quatre ans. Il ne faudra pas avoir été né avant 1883. Lorsque l'appel sera fait les jeunes gens qui se trouveront touchés par cette classe de 20 à 34 ans devront se rapporter dans le temps spécifié par la proclamation.

Les autorités militaires et les autorités civiles travailleront de concert pour assurer le fonctionnement de la loi militaire et le respect à la loi de conscription.

PETITES ANNONCES

AGENTS — Salaire et commission pour vendre les produits Red Tag (à étiquette rouge). Lignes exclusives complètes. Spécialement robustes. Cultivées seulement par nous. Vendues seulement par nos agents. Beaux échantillons gratuits. Ecrivez maintenant à Dominion Nurseries, Montréal. 29 sem.

AGENTS demandés dans toute ville et district pour représenter les plus grands pépiniéristes canadiens. Pas besoin d'expérience, nous instruisons nos vendeurs. Liste splendide de variétés robustes pour la province de Québec. Commencez maintenant, la meilleure saison de vente. Commission libérale, territoire exclusif, brochurettes intéressantes en français et anglais. Stone & Wellington, Toronto, Ontario. 44-4

DAMES DEMANDEES

Dames demandées pour couture facile et légère chez elles. Travail de loisir ou permanent. Bons salaires, travail envoyé à n'importe quel endroit, frais payés. National Manufacturing Co., Montréal. — 6919. 40-6

HOMMES POUR CHANTIER

On demande 50 hommes, ouvrage à l'année, salaire $40 à $55 par mois, nourri. S'ad. Pratte et Fils, Flodden, comté Richmond, Qué. (1022) 44-1

ON DEMANDE des vendeurs sérieux dans tous les districts non concédés pour la vente des arbres d'ornement et fruitiers de Pelham Peerless. Bon salaire. Assortiments et territoire exclusifs. Ecrivez à Pelham Nursery Co., Toronto, Ont. 10 sem.

POSITIONS VACANTES OU AIDE DEMANDE — Ligne exclusive pour la cité à la ville ou à la campagne. Bons honoraires garantis, place permanente pour toute l'année, expérience pas nécessaire. Ecrivez à Luke Brothers Ltd., Montréal. 29 sem. H.

RECORDS

Records de gramophone échangés 10c ($1.00 la douzaine) ; aussi records neufs à vendre 65c chacun, 195a Sanguinet près Ste-Catherine. 15-52

TIMBRES — Contre 12 centins en timbres-poste vous recevrez une jolie collection de timbres français. S'adresser à l'Association Philatélique, 1405 rue Wellington, Montréal. 18-jno

TIMBRES — Contre 12 centins en timbres-poste vous recevrez une jolie collection de timbres français. S'adresser à l'Association Philatélique, 21 rue Drolet, Montréal. 27-jno

ARGENT A PRETER

Ville ou campagne pour 5, 10, 15, 20 ans, 6 ou 7% d'intérêt, seuls payables ou capitalisés remboursables par annuité. Demandez circulaire, Crédit Immobilier Franco - Canadien, 46 Notre-Dame Ouest, Montréal. 44-1

SEULEMENT DIX CENTS pour faire connaitre notre joli catalogue de bijouterie. Nous vous envoyons cette bague en or roulé, 14 c., ornée d'un rubis pour dame. Oraison dominicale ou initiales gravées gratuitement. Envoyez-le numéro, Shelby Jewellery Co., Mfg. Dépt. 24 Covington, Ky., E.U.A. 44-2

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION 364 rue Université, Montréal.

GRATIS

Une élégante brochure illustrée de modèles de fourrures—donnant par anticipation les informations au sujet des fourrures, des modes de fourrures, et contenant 40 pages et 125 vignettes de fourrures et de vêtements en fourrure les plus modernes.—Toutes ces vignettes sont des photographies de personnes—ce qui vous démontre ce que la fourrure parait REELLEMENT et vous donnant un aperçu des fourrures pour chaque membre de la famille.

N'oubliez pas de demander cette brochure AUJOURD'HUI—elle est prête à être envoyée suivant l'ordre des demandes

LIVRE de MODELES de FOURRURES de HALLAM

Edition de 1917-18

1698—Ce Cape en loup noir, est fait en un modèle des plus fascinants de cette saison. Il est d'une grande ampleur sur les épaules et la bande du col est précisément ce qui est nécessaire pour en faire une fourrure des plus chaudes et des plus ajustables. Cette fourrure est élégante, soyeuse, noir jais et très durable. S'attache comme le montre la vignette avec des boutons de soie faits au crochet. Prix, LIVRE CHEZ VOUS, $8.50.

1699—Manchon pour appareiller, dans la nouvelle grande forme tonneau, garni comme démontré par la vignette, avec tête, queue et pattes. Il est rembourré de duvet soyeux—garni d'une cordelière pour le poignet. Prix du MANCHON LIVRE CHEZ VOUS, $10.00.

La parure est entièrement doublée de popeline de soie noire cordée. Cette parure de fourrure est des plus désirables et des plus utiles. C'est un exemple frappant des merveilleuses valeurs de "Hallam."

Veuillez adresser votre demande en employant le numéro ci-dessous

John Hallam Limited
414, HALLAM BLDG., TORONTO.

PEERLESS PERFECTION

Pour les vastes terrains.

Erigez une clôture qui durera, résistante, qui tiendra bon devant un cheval sauvage, que les porcs ne peuvent détériorer, qui ne rouille pas et qui est garantie. Les clôtures Peerless, faites de fil d'acier trempé, indemne d'impuretés conservent leur rigidité. Fortement galvanisé. Chaque intersection est attachée par la boucle Peerless. Demandez catalogue et pamphlets. Demandez-en un aujourd'hui. Les marchands vendent nos produits.

THE BANWELL-HOXIE WIRE FENCE CO., Ltd.
Winnipeg, Manitoba Hamilton, Ontario

LA PATRIE HEBDOMADAIRE

BUREAUX GENERAUX, ANGLE DE LA RUE STE-CATHERINE ET DE L'AVENUE HOTEL DE VILLE, MONTREAL, QUE.

Il peut paraître prétentieux de parler de soi, cependant qu'à notre époque de publicité intense chacun s'évertue à proclamer ses mérites. Le procédé n'a rien de blâmable, appliqué dans les bornes de la vérité.

On ne trouvera certainement rien à redire à ce qu'un industriel vante ses produits, le négociant ses primeurs, son grain et ses animaux ; nous excusons même certains journaux de s'arroger, dans un même sentiment d'amour-propre sans doute "convaincu", le monopole de la supériorité sur leurs confrères.

En matière de produits industriels, mercantiles ou agricoles le client et le consommateur sont juges; en journalisme le lecteur est l'arbitre suprême, aussi ne cherchons-nous pas à l'influencer par de pompeux arguments.

Sans prétendre être le journal le plus parfait de l'univers la PATRIE HEBDOMADAIRE peut se réclamer en toute justice d'être le plus complet de tous les journaux hebdomadaires de langue française du pays et, sans vanité, l'un des mieux rédigés. Aucun ne l'égale pour la multiplicité de ses nouvelles locales et l'universalité de ses nouvelles étrangères; aucun n'apporte plus de soin dans le choix de ses feuilletons et de ses reproductions littéraires; aucun ne publie une page aussi intéressante et instructive pour les enfants; aucun ne donne une revue aussi détaillée et aussi parfaite des marchés régionaux de la province et ne tient ainsi plus les cultivateurs éloignés des grands centres au fait des prix courants des produits de la ferme; aucun ne peut lui être comparé plus vantageusement au point de vue de son information agricole qui est toujours d'actualité et sans conteste la mieux étudiée, soignée et illustrée qui se puisse rencontrer.

Au point de vue de sa mise en page ou de son apparence la PATRIE HEBDOMADAIRE, vu le bon équilibre qui existe entre sa publicité commerciale et sa rédaction-nouvelles, l'emporte encore incontestablement sur tous les autres journaux, comme peut s'en convaincre quiconque se donne la peine de faire une impartiale comparaison.

La PATRIE HEBDOMADAIRE est le journal de famille idéal, qui devrait se trouver dans tous les foyers à la campagne.

Au champ d'honneur

Plus de 1,600 Canadiens figurent sur les trois listes de pertes, publiées depuis samedi. Voici les noms des Montréalais, compris dans ces listes: Le soldat E. H. Stradling, sans adresse connue, disparu; le soldat H. Garlick, sans adresse connue, tué à l'action; G. H. Thompson, 108 Paris, blessé; le canonnier G. L. Fowler, 344 de la Montagne, souffrant des gaz; le soldat O. C. Pangman, 100 St-Marc, souffrant des gaz; le lieutenant D. G. Davidson, 413 avenue Metcalfe, Westmount, tué à l'action; le soldat Omer Viziau, 703 Visitation, tué à l'action; le sergent Albert Knight, 331 Bourgeois, tué à l'action; le soldat D. P. Lewis, 520 avenue Outremont, tué à l'action; le sergent R. S. Mallagan, 10 avenue Ballantyne, tué à l'action; le sergent J. T. Hill, 223 avenue Gertrude, Verdun, tué à l'action; le soldat M. Slattery, 437 Madeleine, tué à l'action; le soldat J. S. Rogers, 246 De Villier, Ville Emard, tué à l'action; le soldat W. Ward, 1950 Boulevard St-Laurent, tué à l'action; le caporal E. J. Furgeson, 77 4ème avenue, Viauville, tué à l'action.

Voici maintenant les noms des Canadiens-français, demeurant en dehors de Montréal, et figurant sur la première liste des pertes canadiennes: M. Arsenault, St-Louis, Ile du Prince-Edouard, tué à l'action; L. Champagne, Brockville, Ont., tué à l'action; G. Anthony Raymond, London, Ont., tué à l'action; E. Bergeron, Ste-Croix, P. Q., tué à l'action; le serg.-major P. Tanguay, St-Gérard, P.Q., tué à l'action; A. Gendron, Holyoke, Mass., tué à l'action; P. Bioras, St-Pierre aux Liens, P. Q., tué à l'action; G. L. Hamel, Sherbrooke, tué à l'action; R. Rouchet, Valcartier, disparu; J. Couard, St-Boniface, blessé; J. Comeau, Prevel, Gaspé, P. Q., blessé; C. Barrette, St-Raymond, P. Q., blessé.

Voici maintenant la liste des Canadiens-français, tués, blessés ou disparus, publiée, hier, par le Ministère de la Guerre, à Ottawa:

Le soldat Antonio Paquette, 301a des Carrières, Montréal, blessé; le soldat Alfred Quintal, 192 Ontario Est, blessé; le soldat Léo Lafrance, 102 St-Martin, blessé; le soldat Théophile Drolet, 468 Visitation, blessé; le soldat Edgar Bourbonnais, 307 Chambord mort de ses blessures; le soldat A. Magnan, 1900b St-Denis, présumé mort; le soldat Alfred Laroche rue Wellington, Verdun, souffrant des gaz; le soldat Eugène Mongeau, 1406 Rachel, blessé; H. J. Desjardins, Sault aux Récollets, blessé; le soldat D. Courtin, 1764 St-Dominique, blessé; le soldat Emile Gascon, pas d'adresse, blessé; le caporal E. Martin, 663 St-Denis, blessé; W. St-Louis, 244 William, blessé; Edgar Vaillquette, 50b St-Martin, blessé; J. E. Perrault, 938 St-Antoine, blessé; A. Lespérance, 2029 Notre-Dame, blessé, Wilfrid Leclerc, 81 Hallowel, blessé; L. W. Prince, Winnipeg, tué à l'action; W. H. Jacques, West Horne, Ont., tué à l'action; Louis Briant, Horse Creek, mont., souffrant des gaz; F. W. Maynard, Dansville, Mich., souffrant des gaz; O. Gervais, Ottawa, blessé et souffrant des gaz; C. S. Gilbert, Kearney, Ont., blessé et souffrant des gaz; le canonnier David Herron, Ste-Rose, présumé tué à l'action; Patrick Goudreau, Petit Rocher, N.-B., souffrant des gaz; F. Jacques, Gananoque, Ont., souffrant des gaz; le caporal L. Larpin, Lanorale, P. Q., souffrant des gaz; O. Dufresne, Lroette, Manitoba, blessé; le sergent-lancier William Boudreau, Marit, P. Q., blessé.

UN ECHEVIN DISQUALIFIE

QUEBEC, 4. — L'échevin Désiré Bégin, qui représentait le quartier Villemay au conseil de ville de Lévis, a été disqualifié en vertu d'un jugement du juge Dorion rendu ce matin. Il a été prouvé que l'échevin Bégin ne savait ni lire ni écrire.

LE MAIRE EST PRIS A PARTIE

Les "Constitutionnels" lui reprochent son attitude à leur égard et ils s'en prennent à lui.

OPPOSES A TOUT

4 septembre

Les orateurs de la campagne anti-conscriptionniste, ont pris le maire martin, pour cible, et, ils l'ont criblé d'épigrammes, dans leurs discours, hier. MM. Paul Lafortune, P. E. Mongeau et Fernand Villeneuve.

M. Lafortune rappela les déclarations du maire qui disait—personne, pas même le roi ne l'empêcherait de parler—seulement le maire ne s'est pas montré le nez; il a peur. Après avoir jeté les jeunes dans l'aventure, il se dérobe. Il se tait. Le maire, dit M. Lafortune, devrait garder ses agents dans les postes de police. Si le maire n'était pas intervenu avec ses constables il n'y aurait jamais eu de bruit ni de casse. Ceux qui ont subi des dommages devraient s'adresser à la ville pour tout faire payer.

M. Lafortune n'a pas été tendre pour sir Wilfrid Laurier. L'orateur dit que sir Wilfrid déclara un jour que s'il était plus jeune il s'enrôlerait.—"Pourquoi ne l'a-t-il pas fait, il y a 30 ans ?—Il ne peut comprendre que l'on puisse demander aux Canadiens d'aller se faire couper le cou "harmonieusement".

M. Lafortune dit qu'il ne veut pas que les anglais et les canadiens se tuent. La conscription n'a pas sa raison d'être, l'Australie et d'autres pays n'en n'ont pas voulu. Il termine en disant que s'il y avait des élections, il ne faut voter que pour des candidats sincères et indépendants. L'orateur au cours de sa harangue fit aussi une rude attaque contre le clergé.

M. Bernier qui succéda à M. Lafortune s'en prend aux organisations ouvrières parce qu'elle n'ont pas encore décrété la grève. "Ouvriers et gens des professions libérales; tous vous ont désertés ! Il ne reste pour vous défendre que le petit peuple; gens modestes, simples, mais courageux. L'orateur demande où est Tancrède Marsil, le lionceau, et la foule éclate dans une crise d'hilarité indicible. Passant à d'autres sujets, M. Bernier porte des coups un peu contre tout : politique, société, religion, le Pape, etc., etc. Il termine par une profession de foi politique et se retire après une charge à boulets rouge contre le maire Martin. M. Bernier a fort intéressé la foule en lui racontant qu'il avait failli être assassiné, le veille à Saint-Henri.

M. P. E. Mongeau a passé à tabac les chefs politiques de la province. Malgré la désertion de tous ceux qui étaient, au début, dans le mouvement et ont laché pied, il jure qu'il restera, lui et ses camarades, jusqu'au bout. Il fit aussi une rigoureuse attaque contre le commissaire Ross—"Il veut, dit-il, attaquer les Canadiens-français et les écraser, mais 100,000 Ross ne nous empêcheront pas de parler.

Comme les orateurs qui l'ont procédés, il met au compte de la police, toutes les déprédations qui furent faites par la foule.

—:o:—

C'EST CE QUE PROMETTENT DES ORATEURS "CONSTITUTIONNELS", DANS UNE REUNION A LA FERME FLETCHER.

Environ deux mille personnes ont assisté à l'assemblée de dimanche, au parc Mance, alors que des orateurs anti-conscriptionnistes comme Robert Parson, P. Mongeau, Paul Lafortune et A. Bernier ont indiqué qu'ils trouveraient d'autres moyens de faire connaître leurs idées au peuple de Montréal et au pays. Ils ont répudié toute relation avec les dynamitards, ajoutant qu'ils ne préconisaient pas une opposition violente à la conscription. Brièvement, ce qu'ils conseillent, c'est que tout adversaire de la conscription ne s'enregistre pas s'il en est requis, et refuse de servir dans l'armée, même si cela devait le conduire à la prison.

—"C'est notre message final, dit Robert Parson. Tous ceux qui désirent s'enrôler n'ont qu'à le faire. Nous ne les empêcherons pas de partir. Qu'ils parlent et s'enrôlent, ceux qui croient que cette guerre en est une pour la démocratie et la liberté. Nous prétendrons, néanmoins, que ce n'est pas une guerre pour la liberté, une guerre pour la démocratie, nous qui savons que c'est simplement une guerre pour quelques centaines de gens qui en profitent et qui disent aux autres d'aller se faire tuer . . ."

Plus loin, Robert Parson tient le maire Martin et le gouvernement canadien responsable des commencement d'émeutes qui ont eu lieu à Montréal. "Nous n'aiderons aucun politicien à trahir le peuple, dit-il. Le maire Martin est responsable de tout ce qui s'est produit dans la ville de Montréal, et le maire Martin sera responsable de ce qui s'y produira dans l'avenir. Nous avons dit au peuple que, quand le gouvernement use de violence contre lui, il a le droit d'user de violence contre le gouvernement, et je répète la même déclaration. Mais je dis que, si le peuple n'a pas assez de courage pour combattre contre le gouvernement, nous lui demandons d'aller en prison plutôt que de s'enrôler."

L'assemblée fut ouverte par Joseph Leclaire, qui venait de parlementer assez longuement avec un constable. M. A. Bernier, qui présidait, annonça que l'assemblée serait tenue conformément à la loi. Outre Robert Parson, les orateurs furent P. Mongeau, Paul Lafortune et Joseph Leclaire.

Paul Mongeau dit que, depuis trois mois que des assemblées contre la conscription ont été tenues, elles ont toujours été calmes et paisibles, jusqu'au moment où les bâtons de la police intervinrent. Il a trois semaines, ajoute-t-il, le maire Martin déclarait qu'il était prêt à combattre la conscription jusqu'à la fin, et c'est pourtant ce même homme qui ordonne plus tard à la police d'attaquer le peuple dans la rue.

Plus loin, Paul Mongeau déclare que ceux qui croient réellement en la guerre devraient s'enrôler et qu'il serait le dernier à les en blâmer. Mais, pour sa part, il est complètement opposé au principe de la conscription. On n'a pas l'intention d'abandonner le peuple et la lutte sera conduite plus vigoureusement que jamais. Si les assemblées sont discontinuées, c'est parce qu'on ne veut pas que de bons citoyens soient blessés par la police. Paul Lafortune parla à peu près dans le même sens, s'exprimant d'abord en anglais, puis en français. Paul Parson fit une déclaration de principes en qualité d'anarchiste.

L'AGITATION ANTI-CONSCRIPTIONNISTE

ASSEMBLÉES ET PARADES

ILS FONT UNE RAZZIA DE FUSILS

Nouveau raid des manifestants contre un magasin d'armes à feu samedi soir.

ARRESTATIONS DE 2 ANTIS

4 septembre

La police a fait deux arrestations au cours de la manifestation anti-conscriptionniste de samedi soir, lorsque fut brisée la glace de l'établissement du regrattier Alexandre Levine, 437 rue St-Jacques, et qu'on voulut s'emparer des carabines qui se trouvaient dans la vitrine. Une douzaine environ furent effectivement enlevées, mais la police les recouvra pour la plupart lorsqu'elle intervint et mit fin à la parade.

Les jeunes gens arrêtés sont Emile Lefebvre, 18 ans, 251 rue Mercier, et William Sheehan, 22 ans, 215 rue Montgomery. Ils furent conduits au poste par les constables Rocheleau et Laroche, qui tinrent la foule en arrière sous la menace de leurs revolvers. La police fut copieusement huée au moment de l'arrestation de Lefebvre et de Sheehan.

Les manifestants furent ensuite repoussés dans la rue Craig, par la ruelle St-David, jusqu'à la rue des Inspecteurs, où ils se dispersèrent. Lefebvre et Sheehan furent pris en possession de carabines et des agents en ramassèrent une demi-douzaine dans la ruelle St-David.

La procession, qui ne fut précédée d'aucune assemblée, partit de l'angle des rues St-Timothée et Demontigny, suivant cette dernière rue jusqu'à la rue St-Dominique, puis de là à la Côte Beaver Hall, jusqu'aux rues Craig et St-Jacques, où elle prit fin.

Le chef Campeau, assisté du sous-chef Grandchamps, avait pris ses mesures pour protéger les édifices des journaux et autres établissements susceptibles d'être attaqués par les manifestants. Des réserves de police commandées par les inspecteurs McMahon, Bélanger, Robert et Bourgeois, avaient été postées à différents endroits. Jusqu'à l'établissement Levine, la procession fut relativement paisible.

L'AFFLUENCE A L'EXPOSITION DE QUEBEC

QUEBEC, 4. — On calcule qu'il y a actuellement plus de 6,000 étrangers à Québec. La plupart sont venus pour visiter l'exposition provinciale qui a reçu dans la journée d'hier plus de 30,000 visiteurs.

Chose assez curieuse, plusieurs milliers d'étrangers sont arrivés à Québec dimanche soir pour assister à la pose de la travée centrale du pont de Québec quand les autorités avaient formellement annoncé que cette opération ne se ferait pas avant le 15 ou le 18 du mois courant. On a cru que les autorités du pont, en publiant cette date, voulait dépister les curieux qui, de leur côté étaient d'avis que l'opération ne devait pas retarder vu la grande marée d'hier matin. En conséquence, plus de 5,000 personnes ont stationné une grande partie de la nuit de dimanche à lundi aux abords du pont. On est sur cependant que l'opération aurait eu lieu, hier matin, s'il n'avait pas manqué certaines pièces indispensables et que l'on attend des Etats-Unis, depuis plusieurs jours.

TRES GRAVEMENT BLESSE

QUEBEC, 4. — Un nommé Paul Breton a été très sérieusement blessé, hier après-midi quand, au cours d'une course de charretier en charbon sur l'hippodrome de l'exposition il est tombé de sa voiture. Son cheval lui a posé un pied sur la tête. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu où son état est considéré comme critique.

LE MAIRE RECOIT LES CONVENTIONNELS

Au cours d'une longue conférence, MM. Paul Lafortune et Leclaire promettent d'être très gentils mais de continuer à tenir leurs assemblées.

4 septembre

—Tout ces p'tits troubles-là, ça va cesser! . . .

Le maire répondant aux journalistes, résume ainsi la situation en ce qui concerne les jeunes gens: Lafortune, Bernier, Leclaire et Mongeau.

Deux de ces jeunes gens: MM. Leclaire et Lafortune ont été reçus par le maire qui ne cacha pas son mécontentement de ne pas voir les autres.

Il y eut une conférence qui dura près de deux heures. Le maire manifesta sa volonté de faire cesser tout tapage.

Les jeunes gens manifestèrent leur volonté de continuer leur propagande, mais avec ordre.

Tout cela est si juste, qu'en dépit du mutisme des tribuns et du maire nous avons pu savoir que ce soir, il y aura une assemblée sur le Champ de Mars.

—Celle-là n'est pas organisée par "les Fils de la Piastre" et leurs champions, disait un ouvrier syndiqué, ce matin.

Le maire, alors, a remis aux journalistes le communiqué suivant:

> "Il m'est impossible de laisser passer inaperçue l'inoubliable démonstration ouvrière annuelle qui a eu lieu dans cette ville hier.
>
> "Jamais la Fête du Travail a remporté un tel succès. Les organisations ouvrières avaient rivalisé entre elles pour rendre la parade des plus attrayantes et le résultat obtenu mérite d'être signalé.
>
> "La journée qui avait commencé par une imposante sérémonie religieuse à Notre-Dame s'est continuée par une magnifique procession à travers les rues de cette ville et s'est terminée par une fête en plein air au Parc Dominion. Tout s'est passé dans le calme le plus parfait et la concorde et l'harmonie n'ont cessé de régner toute la journée.
>
> "Ceci fait honneur au travailleur et cet honneur rejaillit sur toute notre ville.
>
> "Au cours de la semaine dernière, on a fait courir des bruits de grève générale, d'émeutes, d'interruption dans le service d'éclairage, d'aqueduc, etc. Toutes ces rumeurs sont fausses. Il n'y a pas de grève des ouvriers en perspective et les affaires doivent suivre leur cours comme d'habitude. Que la population se rassure complètement, la paix doit régner dans cette ville et elle règnera car nos travailleurs ne sont mêlés ni de près ni de loin à ceux qui cherchent à causer du désordre.
>
> "Je tiens à féliciter sincèrement, au nom de tous les citoyens, les organisateurs de la fête d'hier et tous ceux qui y ont pris part et je les remercie d'avoir démontré encore une fois que le travailleur est digne du respect de tous et que s'il a la force pour lui il ne se sert de cette force qu'avec prudence et pour des fins légitimes.
>
> (Signé) MEDERIC MARTIN.
> Maire.

M. le commissaire Ross, qui a charge de l'administration du département de la police, a remis le communiqué suivant à la presse:

—"Nous sommes assurément heureux que le désordre et les émeutes qui disgraciaient notre cité paraissent avoir touché à leur fin. Nous voyons avec satisfaction qu'il a été clairement démontré que les troubles étaient le fait de jeunes gens irresponsables seulement. La grande masse de nos citoyens sont obéissants des lois et sans cesse prêts à prêter leur concours aux agents de police pour mettre fin à d'aussi disgracieuses manifestations.

—"Il est satisfaisant d'entendre de toute part des commentaires favorables sur la manière dont la police — officiers et agents — s'est acquittée de son devoir. En prenant nos dispositions, nous dûmes canceller les heures de sortie d'un très grand nombre d'hommes, mais ils acceptèrent volontiers cette situation. C'est en prenant ses mesures à temps que des troubles d'importance mineure n'en arrivent pas à un point réellement dangereux. Rien de sérieux ne s'est produit et j'espère qu'aucun rapport erroné n'est parvenu à l'étranger qui sont de nature à nuire au bon renom de Montréal.

—"Le public est satisfait de l'attitude des organisations ouvrières en refusant d'avoir quoi que ce soit à faire avec les vues et méthodes de ceux qui sont responsables de ces troubles.

—"J'espère que les citoyens bien pensants verront en toute occasion à reprouver et refréner ces jeunes gens.

LE DR A. DUVAL EST MORT SUBITEMENT

4 septembre

Le docteur Arthur Duval, qui demeurait au No 385, rue Saint-Denis, est décédé subitement à sa résidence d'été à Saint-Jean-Port-Joli dans sa soixante-dixième année.

Dans la personne du défunt disparait l'une des figures les plus avantageusement connues du professorat et du monde médical. Professeur pendant vingt-cinq ans à l'Ecole militaire de Kingston, il vint à Montréal où il enseigna les hautes mathématiques aux Hautes Etudes.

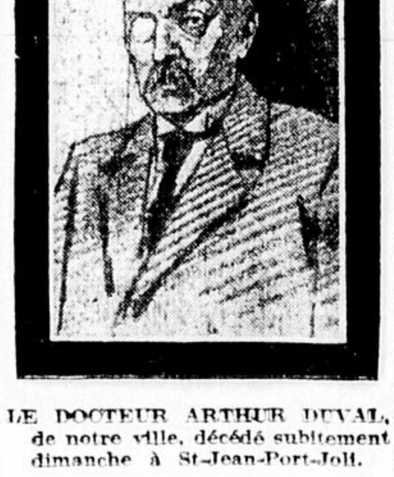

LE DOCTEUR ARTHUR DUVAL, de notre ville, décédé subitement dimanche à St-Jean-Port-Joli.

Son épouse lui survit ainsi qu'un frère, M. H. Duval, de Saint-Jean-Port-Joli et deux soeurs, Mme veuve David Castonguay et Mme J. G. Dupil, de Québec.

Le 23 juillet, son frère, M. Salluste Duval s'éteignait à Montréal et ce deuil a emporté le docteur Arthur Duval dans la tombe.

Les funérailles ont lieu demain à Saint-Jean-Port-Joli.

BARBIER FRANCAIS ET SOLDAT AMERICAIN

BIDDEFORD, 4.—Dans une lettre qu'il écrit à sa mère Mme Eli Landry, Omer Landry, membre du corps expéditionnaire américain en France, dit que les Français leur ont fait une chaude réception à leur arrivée ,et qu'ils ont toutes sortes d'égards pour les yankee boys. Il ajoute que le barbier du village où ils sont cantonnés, le rase gratuitement.

LES OBSEQUES DU MAJOR LAVIOLETTE

4 septembre

Les obsèques du major Lambert Dumont-Laviolette ont eu lieu, samedi matin, avec tous les honneurs religieux et militaires.

Au sortir de l'arsenal du 65e Régiment, le cercueil enveloppé dans les plis du drapeau britannique fut placé sur un affût de canon tiré par six chevaux et précédé d'un cheval de flèche monté par le sergent-major Simms, commandant des Ingénieurs royaux de St-Jean.

Les majors de tous les régiments de la ville faisaient de la garde d'honneur.

Le cheval du major Laviolette suivait le cercueil. Nu, muni d'une selle, les bottes renversées sur les étriers, il était conduit à la bride par l'officier-d'ordonnance du major Laviolette.

L'absoute fut prononcé par Mgr Roy. Des militaires agissaient comme servants.

Le service fut célébré par le Rév. S. Doyon, aumônier du 22e. M. l'abbé Deschamps, aumônier du 65e et M. l'abbé Binette servaient comme diacre et sous-diacre.

Après l'absoute les soldats de retour du front, au nombre de 180 qui avaient entouré le cercueil pendant le cortège prirent place dans la nef centrale.

Mgr l'Archevêque était au trône, accompagné du chanoine Cousineau et du Père Melançon.

Les drapeaux du 22e étaient portés par le major M. Dubrule et le capt. P. Browne.

DES CHANGEMENTS DANS LA MILICE

QUEBEC, 4.—Environ 150 membres d'un régiment écossais qui étaient au camp de Valcartier, sont arrivés à Québec où ils seront mis en garnison sur la citadelle à la place du 8ème et du 9ème Bataillon qui occupaient ce poste depuis le commencement de la guerre, et qui sont maintenant à Valcartier.

Il est rumeur que le 249e Bataillon partira incessamment pour Montréal.

DISTINCTION A UN QUEBECOIS

QUEBEC, 4. — Une dépêche reçue de Londres par M. C. E. LeRoyer, de la rue Haldimand, annonce à celui-ci que son fils, Achille LeRoyer du Royal Flying Corps vient d'être nommé instructeur d'aviation à Cahdas, près des Flandres. Avant son départ d'Angleterre, le capitaine LeRoyer faisait partie du 163e Bataillon commandé par le lt.-col. Desrosiers et le major Asselin.

ESPIONS ET AGENTS FEDERAUX

On les accuse d'être la cause des émeutes qui se déroulent à Montréal.

CONDUITE REPROUVEE

4 septembre

Des degrés de l'université Laval, dimanche soir, une dizaine d'orateurs ont protesté contre la mise en vigueur de la conscription, écoutés à un moment donné, par une foule de cinq à six cents personnes.

—Voulez-vous la conscription? demanda l'un des orateurs.

—Non, cria la foule.

Tel fut l'esprit de cette assemblée comparativement calme. A un moment, un jeune tira le trolley d'un tramway, mais Paul Lafortune lui dit alors: "Pourquoi faites-vous cela? Ce n'est pas bien; ce ne sont pas les tramways qui nous ont apporté la conscription."

Il répéta cette observation au sujet des vitres brisées sur l'avenue Atwater, après l'assemblée du parc Cartier, surtout en ce qui concerne le jet d'une pierre dans la vitre d'une buanderie chinoise. "L'homme qui a fait cela, dit-il, était plus chinois que ce Chinois-là. Ce ne sont pas les Chinois qui nous ont imposé la conscription, mais les politiciens d'Ottawa."

Au cours de sa harangue, Paul Lafortune déclare que dans son opinion, les troubles qui se produisent durant les parades sont surtout causés par des espions et des agents du gouvernement fédéral, désireux de trouver des motifs d'intervenir dans ces mêmes parades. Il demande à la foule de se méfier des étrangers.

GRAVE ACCIDENT D'AUTO

UN AUTO ET UN TRAMWAY VIENNENT EN COLLISION ET DEUX PERSONNES SONT BLESSEES MORTELLEMENT.

4 septembre

Deux personnes perdront probablement la vie, des suites d'une collision entre une automobile et un tramway, survenue hier hier, vers minuit, à l'angle des rues Marie-Anne et de Lanaudière. Deux autres personnes occupaient la machine, au moment de l'accident, mais, elles n'ont reçu que de très légères contusions.

Les victimes de cette collision sont M. Arcade Forest, de Butte City, Montana ; Mme Marie Allard, 455 rue Gilford, M. Edgar Forest, maître-boulanger, 2199 Clarke, et M. Omer Forest, du Michigan. Les victimes sont les trois frères et la soeur.

M. Arcade Forest n'était pas venu à Montréal depuis 41 ans, et il en était parti alors qu'il avait une vingtaine d'années. Son frère Omer n'avait pas visité la Métropole depuis longtemps également. Mme Allard et ses deux frères Arcade et Omer étaient allés voir des parents aux Etats-Unis, il y a huit jours, et ils revenaient, hier, par le train entrant en gare à 11.30 heures. M. Edgar Forest, le boulanger de la rue Clarke, descendit avec sa machine pour aller au-devant des touristes. Ils revenaient tous ensemble, M. Arcade Forest et M. Edgar Forest, occupant le siège d'en avant, tandis que Mme Allard et son frère étaient assis en arrière.

Tout alla bien jusqu'à la rue Marie-Anne et la rue de Lanaudière, alors que le chauffeur en voulant éviter un tramway St-Denis-Windsor allant dans l'est, alla donner sur un autre tramway St-Denis, allant vers l'ouest. Sous le choc, la machine fut projetée contre un poteau en fer et les occupants piquèrent une tête dans toutes les directions. Quand on se porta au secours des victimes de l'accident, on constata que M. Arcade Forest était inanimé et que Mme Allard était sérieusement blessée. Les autres voyageurs n'avaient que quelques égratignures. On dirigea Mme Allard vers l'hôpital Royal Victoria, tandis que l'ambulance de l'hôpital Général transportait M. Arcade à cette institution.

M. Omer Forest fut conduit chez M. Edgar Forest, chez qui il est en visite. Ce matin, la famille de Mme Allard apprenait que cette dernière avait été transportée à la salle des opérations. De son côté, M. Arcade Forest n'avait pas repris connaissance. On redoute beaucoup une fracture du crâne.

La machine, que conduisait M. E. Forest, contrairement à un rapport d'un journal anglais de ce matin, n'a pas été mise hors de service. Elle a surtout subi des avaries aux roues d'en avant.

L'ABBE CARRIER GRAVEMENT BLESSE

QUEBEC, 4 — Une automobile conduite par M. l'abbé Carrier, de Québec, a frappé, dimanche, un tramway, dans la rue St-Valier et son occupant a été sérieusement blessé. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. L'automobile a été sérieusement endommagée.

LE MAIRE BLAME M. BOURASSA

Il lui reproche de réprouver les désordres après les avoir provoqués lui-même.

L'ASSEMBLEE DE S. LAURENT

4 septembre

M. D. A. Lafortune a tenu hier une assemblée politique à St-Laurent et a déclaré que les électeurs de Jacques-Cartier feraient bien de l'élire comme leur représentant : il s'est dit persona grata auprès de Sir Wilfrid Laurier et de sir Lomer Gouin et par conséquent capable d'obtenir pour ses électeurs toutes les faveurs qui se peuvent raisonnablement obtenir. M. Lafortune s'est prononcé pour le vote des femmes canadiennes qui ont, dit-il, certainement gagné ce droit par leur travail durant la guerre.

Le maire Martin a attaqué très vigoureusement M. Henri Bourassa au sujet de son article sur le "Devoir" de samedi. Accusé d'être responsable des émeutes qui ont lieu à Montréal, M. Médéric Martin nia emphatiquement, déclarant que M. Bourassa lui-même était responsable de l'état de choses existant actuellement.

M. Martin parla de conscription et se lança ensuite dans l'éloge de Sir Wilfrid Laurier. Ensuite il prédit que les Etats-Unis demanderaient l'annexion de la province de Québec et que les pires maux en résulteraient pour Toronto.

L. G. Gauthier dénonça l'achat du Canadien-Nord, M. Oscar Gladu compara Sir Robert Borden au Kaiser et MM. J. S. A. Ashby et W. H. de Bellefeuille portèrent aussi la parole. Le maire Groulx, présidait l'assemblée.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

HOLYOKE, Mass, 4. — Le soldat Albéric Gendron de cette ville, fils de M. et Mme S. Gendron, 553 rue South Summer, est tombé à l'ennemi dans le voisinage de Lens, où il a pris part aux mémorables engagements du mois d'août. Un télégramme annonçant la mort glorieuse du jeune homme a été envoyé à ses parents par le ministère de la milice à Ottawa.

Gendron qui avait 31 ans était avec les forces canadiennes depuis deux ans. Il était né à Ste-Elizabeth, Qué., et immigra à Holyoke il y a vingt et un ans. Il s'enrôla au Sault Ste-Marie, le 13 juin 1915, et fut versé dans le 58e bataillon canadien, ayant été blessé deux fois sur les champs de bataille. Dans une lettre qu'il écrivait récemment à ses frères, il exprimait l'espoir de les rencontrer bientôt en France pour rentrer ensuite ensemble au foyer. Outre ses père et mère, il laisse trois frères et trois soeurs. Il était autrefois à l'emploi de la Ely Lumber Co.

CHEZ LES FRERES DE ST-GABRIEL

4 septembre

L'administration générale de l'Institut des Frères de St-Gabriel vient d'opérer dans sa province du Canada les modifications suivantes:

Le R.F. Louis-Bertrand, fondateur de cette province en 1888 et qui en a représenté les intérêts soit en qualité d'assistant auprès du Supérieur général, soit comme provincial, est rappelé en France pour y occuper une charge importante. Il s'est embarqué hier à New-York.

Le Frère Louis Bertrand emporte les regrets de tous ses confrères et ceux des nombreux amis que lui ont conquis sa courtoisie distingués et ses autres qualités du coeur et de l'esprit.

Il a pour successeur comme provincial, le R.F. Tarcisius qui depuis 1915 était maître des Novices. Celui-ci est remplacé dans cette charge par le R.F. Benoit d'Aniane, ci-devant directeur de l'école Ste-Hélène de Montréal.

Le nouveau Conseil Provincial est ainsi constitué :

Le R.F. Euphrone, économe provincial, le R.F. Ludovic, secrétaire, directeur des l'Orphelinat St-Arsène; le R.F. Benoit d'Aniane, maître des Novices; le R.F. Louis de Montfort, directeur du Juvénat et des Etudes.

La résidence du nouveau Provincial est au No 3605 rue Christophe-Colomb, Montréal. Tél. St-Louis 2532.

DECES

ARPIN, Stéphanie Brazeau, 65 ans, épouse de Pierre Arpin gardien, rue Ferland 9.

ALLARD, Lucienne, 10 ans, enfant d'Edmond Allard, charretier, rue St-Emilie 109.

BELANGER, Roland, 1 an, enfant de Wilfrid Bélanger, épicier, rue St-Philippe 225.

BEAUCHAMP, Gabrielle, 8 mois, enfant d'Edouard Beauchamp, mécanicien, rue Christophe Colomb 2825.

BELAND, Maurice, 8 mois, enfant de Théodore Béland, boucher, rue Frontenac 528.

BRASSARD, Joseph, 58 ans, inspecteur, rue Clarke 2786.

BLANCHET, Paul Emile, 21 jours, enfant de Jos. Blanchet, charretier, rue Ste-Marie 7.

BOUCHARD, Jean Paul, 3 mois, enf. de Léandre Bouchard, journalier, 4e ave, 218, Rosemont.

BEAUREGARD Léandre 3 mois enf. de Théodore Beauregard, manufacturier, rue Clarke 2085.

BUREAU, Marcelline, 62 ans, rue Duvernay 150.

BENOIT, Jeannette, 6 mois, enfant de Léon Benoit, charretier, rue Maria 9.

BRUNET, Léo, 5 mois, enfant d'Adonai Brunet, épicier, rue Quesnel 291.

CHARRON, Louisa Provençal, 24 ans, épouse de Philias Charron, menuisier, rue Logan 1439.

CHAMPAGNE, Albina Rivest, 50 ans, épouse d'Horace Champagne, mouleur, rue St-André 435.

Dr J. L. AUDET
DENTISTE
117, RUE ST-DENIS, Angle Dorchester
Tél. Est. 5223. 16-jno

DECES

COULOMBE, Thérèse, 2 mois, enf. d'Arthur Coulombe, constructeur, 5e ave 357, Maisonneuve.

CARRIERE, Lucien, 6 mois, enfant d'Alexandre Carrière, journalier, rue Workman 178.

CHAPUT, Adrien, 8 ans, enfant de Jos. Chaput, tailleur de cuir, avenue de Châteaubriand 1610.

CARON, Adrienne, 5 mois, enfant de Héliodore Caron, soldat, rue Duvernay 107.

CARTIER, Fernand, 6 mois, enfant de Bruna Cartier, menuisier, rue Jeanne d'Arc 2208.

COUTURIER, Joséphine Lachance, 73 ans, veuve d'Alexandre Couturier, machiniste, rue Bourbonnière 260.

CHAMBERLAND, Joseph, 3 mois, enfant de Wilfrid Chamberland, pharmacien, rue Adam 722.

CHASSE, Reine, 1 an, enfant de Joseph Chassé, machiniste, rue Bonaventure 6.

DEMERS, Marguerite, 10 mois, enfant de William Demers, journalier, rue Albert 619.

DELORME, Hector, 6 ans, enfant de David Delorme, ferblantier, rue Drolet 3281.

DEMERS, Elzéar, 73 ans, rentier, rue Rivard 854.

DENIS, Roger, 1 mois, enfant d'Arthur Denis, maçon, Ave Henri Julien 1008.

DUFOUR, Lucide, 6 mois, enfant de Georges Dufour, cuisinier, rue St-Denis 76.

DAGENAIS, Emile, 12 ans, enfant d'Amédée Dagenais, ouvrier en ciment, rue Lacordaire 971.

DELISLE, Roméo, 5 mois, enfant de Henri Delisle, menuisier, rue Joliette 524.

DESROSES, Henri, 15 ans, fils de Charles Desroses, charpentier, rue St-Timothée 187.

DUPLANTIER, Jeannette, 10 mois, enfant d'Isaïe Duplantier, journalier, rue des Seigneurs 205.

DESLAURIERS, Julie Cardinal, 82 ans, épouse d'Alfred Deslauriers, bourgeois, rue Windsor 76.

DROUIN, Clara Jobin, 64 ans, épouse d'Antoine Drouin, menuisier, ave de Chateaubriand 1598.

ETHIER, Irène, 7 mois, enfant de David Ethier, plâtrier, rue Drolet 2626.

FISET, Georges, 68 ans, cordonnier rue Plessis 459.

FORGET - DEPATIE, Toussaint, 83 ans, cultivateur, ave de Chateaubriand 70.

GIRARD, Marcel, 4 mois, enfant de Jos Girard, mécanicien, rue Aylwin 117.

GUERIN, André, 10 mois, enfant d'Achille Guérin, plombier, rue St-Zotique 751.

GUY, Olive Richer, 73 ans, épouse de Joseph Guy, bourgeois, rue Roy, 381.

HEROUX, Bertrande, 6 mois, enfant de Hormisdas Héroux, mécanicien, rue Ste-Clotilde 32.

HEBERT, Philomène Peltier, 75 ans veuve d'Eusèbe Hébert, gardien, rue Berri 1134.

JARRY, François, 66 ans, journalier, rue Drolet 686.

LAROCQUE, Armand, 4 mois, enfant d'Alfred Larocque, expéditeur, rue Boucher 15.

LAFRENIERE, Joseph, 72 ans, rue Esplanade 1764.

LAMOUREUX, Gilberte, 5 mois, enfant d'Adélard Lamoureux, journalier, rue Workman 234.

LEBOEUF, Mélina, 1 an, enfant de Phidélène Leboeuf, charpentier, rue Bernard 96.

LALUMIERE, Rosario, 20 ans, commis, fils d'Edouard Lalumière, rue Fullum 465.

LARIVIERE, Maurice, 16 ans, fils d'Omer Larivière, rue St-Hubert 1027.

LAROSE, Mathias, 84 ans, cultivateur, rue St-André 765.

LABRECHE — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 30 courant, à l'âge de 43 ans 4 mois, est décédé Eugène Labrèche, notaire de St-Valérien, époux d'Albina Ayette.

LAFRENIERE — A Montréal, ce 30 août 1917, à sa demeure, 1764 Esplanade, est décédé M. Joseph Lafrenière, à l'âge de 72 ans et 7 mois.

MENARD, Léo, 10 mois, enf. d'Ollivier Ménard, concierge, rue St-Urbain 3194.

MICHAUD, Eugénie, 7 mois, enfant de Joseph Michaud, journalier, rue Visitation 514.

MOQUIN, Agenor, 3 mois, enfant de Arthur Moquin, charretier, rue Workman 138.

MAYRAND, Emmett, 1 an, enfant de Leo Jos Mayrand, commis, ave Old Orchard 203.

NADEAU — A Montréal, le 27 courant, est décédée Adèle Lalonde, épouse de Arthur Nadeau.

NADON, Jeanne, 6 mois, enfant de Charles Nadon, menuisier, rue Casgrain 457.

NADEAU, Adèle Lalonde, 59 ans, épouse d'Arthur Nadeau, bourgeois, rue Maplewood 315.

PEPIN, Emile, 4 mois, enfant d'Elzéar Pepin, boulanger, rue St-Ambroise 45.

POIRIER — En cette ville, le 30 courant, à l'âge de 24 ans, est décédé Trefflé Poirier, fils de François Poirier.

PERRAS, Adolphe, 6 jours, enfant de Wilfrid Perras, maçon, rue Cardinal 200.

PERRAULT, Anatole, 9 mois, enfant d'Ovila Perrault contremaître, rue Evelyn 1355.

PELLETIER, Yvette, 3 mois, enfant d'Israël Pelletier, plombier, rue Marie-Anne 1108.

QUESNEL, Thérèse, 3 mois, enfant de Wilbrod Quesnel, électricien, rue St-Timothée 394.

ROBERT, Rolande, 3 mois, enfant de Louis Robert, distributeur, rue Church 378, Verdun.

ROY, Yvette, 3 ans, enfant de Benjamin Roy, peintre, rue St-Germain 317.

ROBERGE, Charles, 53 ans, agent, rue Forfar 123.

RIEL, Simone, 1 an, enfant de Benedict Riel, boucher, rue Ste-Marguerite 182.

RENAUD, Emile, 58 ans, rentier, rue Fullum 257.

ST-PIERRE, Rosario, 1 an, enf. de Hormisdas St-Pierre, employé civil, rue Gordon 41.

SAUVE, Philomène Legault, 76 ans, veuve de Julien Sauvé, cultivateur, Asile de la Providence.

TOUPIN, Pauline, 2 mois, enfant de Joseph Toupin, boucher, rue Quesnel 225.

TETREAU, Marie, 2 mois, enfant de Noé Tétreau, conducteur, rue Notre Dame ouest 2223.

TESSIER, Angelina, 22 ans, rue Clarke 2850.

TURCOT, Narcisse, 41 ans, boucher, rue Galt 485.

VALLIERES, Georgette, 12 ans, fille de Victor Vallières, restaurateur, rue Drolet 456.

LES MOTS DE LA GUERRE

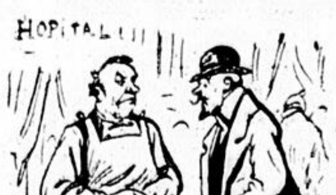

—Quelles nouvelles des victimes ?
—Excellentes, ce matin. Tout nous fait espérer que l'assassin en reviendra.